



# RAPPORT ANNUEL 2012



## SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION	5
COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2012	77
COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2012	153
ATTESTATION DU RESPONSABLE	203



# RAPPORT DE GESTION

# RAPPORT DE GESTION

<b>1. ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES .....</b>	<b>8</b>
1.1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	8
1.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE .....	8
1.3. BILAN CONSOLIDE SIMPLIFIE .....	11
1.4. TENDANCES RECENTES ET PERSPECTIVES DU PREMIER SEMESTRE 2013.....	11
1.5. INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX.....	12
1.6. EVOLUTION RECENTE DU CAPITAL .....	13
1.7. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS REGLEMENTAIRES .....	14
<b>2. FACTEURS DE RISQUES .....</b>	<b>16</b>
2.1. RISQUE DE CREDIT.....	17
2.1.1. Objectifs et politique.....	17
2.1.2. Gestion du risque de crédit.....	18
2.1.3. Dispositif de surveillance .....	20
2.1.4. Mécanismes de réduction du risque de crédit .....	22
2.1.5. Exposition.....	23
2.2. RISQUE DE MARCHE.....	27
2.2.1. Objectifs et politique.....	27
2.2.2. Gestion du risque .....	27
2.2.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché .....	28
2.2.4. Exposition au risque .....	28
2.3. RISQUE DE GESTION DE BILAN.....	30
2.3.1. Risque de liquidité et de financement.....	30
2.3.2. Risque de taux d'intérêt global.....	31
2.3.3. Politique de couverture .....	32
2.4. RISQUES OPERATIONNELS.....	33
2.4.1. Objectifs et politique.....	33
2.4.2. Gestion du risque .....	33
2.4.3. Méthodologie .....	34
2.4.4. Exposition.....	34
2.4.5. Assurance et couverture des risques opérationnels .....	34
2.5. RISQUES JURIDIQUES .....	35
2.6. RISQUE DE NON CONFORMITE.....	36
<b>3. INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX .....</b>	<b>37</b>
3.1. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX .....	37
3.1.1. Conseil d'administration .....	37
3.1.2. Président, Directeur général et Directeur général délégué.....	38
3.2. LISTE DES MANDATS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX .....	40
3.3. OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE .....	42
<b>4. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE .....</b>	<b>43</b>
4.1. RESPONSABILITE ECONOMIQUE - FIDES.....	44
4.1.1. Fraude .....	45
4.1.2. Intérêt du client.....	46
4.1.3. Déontologie.....	47
4.1.4. Equilibre des marchés.....	48
4.1.5. Sécurité financière .....	48

4.2. RESPONSABILITE SOCIALE – RESPECT.....	49
4.2.1. Informations sociales sur l’emploi .....	50
4.2.2. Reconnaissance .....	50
4.2.3. Egalité .....	52
4.2.4. Sécurité.....	55
4.2.5. Participation.....	57
4.2.6. Equité .....	58
4.2.7. Cohérence.....	60
4.2.8. Territoire .....	62
4.3. RESPECT DE L’ENVIRONNEMENT – DEMETER.....	64
4.3.1. Dialogue avec les parties prenantes .....	65
4.3.2. Externalités .....	66
4.3.3. Marchés .....	68
4.3.4. Ecosystèmes .....	69
4.3.5. Transports.....	69
4.3.6. Energie .....	70
4.3.7. Ressources.....	70
4.4. TABLE DE CONCORDANCE .....	72
4.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE L’ENTREPRISE .....	74

## 1. ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES

### 1.1. Environnement économique et financier

En 2012, la Grèce a de nouveau fait la une avec un nouveau plan d'aide, un coup de rabet sur sa dette synonyme de décote sévère pour les investisseurs privés, et une instabilité politique et sociale chronique qui a alimenté les craintes d'une sortie du pays de la zone euro.

L'Espagne est entrée dans l'œil du cyclone sur fond de doutes sur la solidité du système bancaire, de dérapage des finances publiques, de chômage record et d'approfondissement de la récession. Signe de ces inquiétudes, les primes de risque sur le souverain se sont nettement tendues, pour dépasser sporadiquement la barre symbolique des 7 %, seuil de déclenchement des plans d'aide grec, irlandais et portugais. En dépit des efforts de réformes entrepris, l'Italie n'a pas échappé à la contagion avec des taux publics également sous pression. L'ensemble a fait craindre pour l'intégrité même de la zone euro.

C'est donc sous haute tension que s'est tenu un nouveau sommet européen fin juin. Afin de casser les liens d'interdépendance entre les risques souverain et bancaire, le Mécanisme Européen de Stabilisation, entré en vigueur en octobre 2011, a été autorisé à octroyer une aide financière aux banques directement sans passer par les États. Une enveloppe de 100 milliards d'euros a également été accordée à l'Espagne pour fortifier son secteur bancaire.

Les difficultés financières de l'Espagne et les signaux inquiétants de ralentissement de l'économie mondiale ont toutefois continué à alimenter un sentiment de défiance à l'égard de la zone euro. Le 26 juillet a marqué un vrai tournant lorsque Mario Draghi a déclaré que la Banque centrale européenne (BCE) était prête, dans les limites de son mandat, à prendre toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder l'intégrité de la zone euro. Début septembre, il annonçait un programme de rachats illimités de titres de dette sous conditions strictes. L'ensemble a permis d'évacuer le scénario extrême d'un éclatement pur et simple de la zone euro et d'impulser un mouvement de hausse sur les marchés, venant ainsi corriger les excès de pessimisme passés.

### 1.2. Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Produit net bancaire	3 804	3 742
Résultat brut d'exploitation	1 245	1 211
Résultat d'exploitation	927	924
Résultat net consolidé	613	632
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>596</b>	<b>579</b>

Le résultat net part du groupe LCL s'établit à 596 M€, en progression de 3,0 % sur le niveau de l'année précédente.

Le résultat d'exploitation se maintient à 927 M€ ; la croissance du PNB grâce à la bonne tenue des marges permet de compenser des frais généraux en hausse, affectés par l'alourdissement de la fiscalité en 2012, et une légère remontée du coût du risque.



Le résultat net consolidé 2012 de LCL se répartit par secteur d'activité (en application des normes Crédit Agricole S.A.) comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012				
	Banque de proximité en France	Services Financiers Spécialisés	Gestion d'actifs, Assurances, Banque Privée	Gestion pour compte propre et divers	Total
<b>Produit net bancaire</b>	3 891	(10)	(20)	(57)	3 804
Charges d'exploitation	(2 522)			(37)	(2 559)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	1 369	(10)	(20)	(94)	1 245
Coût du risque	(311)			(7)	(318)
<b>Résultat d'exploitation</b>	1 058	(10)	(20)	(101)	927
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence					-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1				1
Variation de valeur des écarts d'acquisition				3	3
<b>Résultat avant impôt</b>	1 059	(10)	(20)	(98)	931
Impôts sur les bénéfices	(361)	3	7	33	(318)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées					-
<b>Résultat net de l'exercice</b>	698	(7)	(13)	(65)	613
Intérêts minoritaires	-			17	17
<b>Résultat net part du Groupe</b>	698	(7)	(13)	(82)	596

Le résultat net consolidé 2011 de LCL se répartit (en application des normes Crédit Agricole S.A.) comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011				
	Banque de proximité en France	Services Financiers Spécialisés	Gestion d'actifs, Assurances, Banque Privée	Gestion pour compte propre et divers	Total
<b>Produit net bancaire</b>	3 822	(7)	(30)	(43)	3 742
Charges d'exploitation	(2 497)			(34)	(2 531)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	1 325	(7)	(30)	(77)	1 211
Coût du risque	(287)				(287)
<b>Résultat d'exploitation</b>	1 038	(7)	(30)	(77)	924
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence					-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1				1
Variation de valeur des écarts d'acquisition					-
<b>Résultat avant impôt</b>	1 039	(7)	(30)	(77)	925
Impôts sur les bénéfices	(329)	2	10	24	(293)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées					-
<b>Résultat net de l'exercice</b>	710	(5)	(20)	(53)	632
Intérêts minoritaires				53	53
<b>Résultat net part du Groupe</b>	710	(5)	(20)	(106)	579

## Résultats de la banque de proximité

En 2012, LCL a poursuivi son développement autour du projet d'entreprise « Centricité clients » qui met la satisfaction du client au cœur de sa politique commerciale. LCL a ainsi enrichi le « Contrat de reconnaissance » du « SAV bancaire », offre de services incluant un questionnaire de satisfaction qui permet aux clients d'évaluer la banque à tout moment et l'engagement de traiter les réclamations dans les meilleurs délais. LCL a par ailleurs confirmé son rôle dans le financement de l'économie française avec des encours de crédits qui ont progressé de 1,6 % sur un an, à 89,2 milliards d'euros à fin décembre 2012. Dans le même temps, la collecte est restée soutenue avec un rééquilibrage en fin d'année entre collecte bilan et hors-bilan.

Dans le domaine des crédits, la progression est nettement tirée par les encours de crédits habitat qui ont augmenté de 3 % en 2012 par rapport à 2011. Les encours de crédits aux professionnels et entreprises sont quant à eux quasi stables à 27,1 milliards d'euros (-0,2 % en 2012 par rapport à 2011). Dans le même temps, les encours de crédit à la consommation retrouvent quasiment leur niveau de décembre 2011, à 7 milliards d'euros après un recul en début d'année.

En termes de collecte, la progression est restée soutenue (+ 3,9 % sur un an) avec un rééquilibrage en fin d'année au profit de la collecte hors-bilan. Elle s'élève à 156,7 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en hausse de 3,9 % sur un an avec une collecte bilan en hausse de 5 % et une collecte hors bilan qui progresse de 2,8 % sur la même période. Cette bonne dynamique de la fin de l'année sur les ressources hors-bilan, associée à un effet marché positif, permet aux encours gérés en assurance-vie de progresser de 5,4 % sur un an et d'atteindre 51,2 milliards d'euros. De même, la collecte titres progresse de 10,3 % sur un an tandis que les émissions obligataires principalement au début de l'année ont permis de collecter 500 millions d'euros dans les réseaux, pour un encours total de 2,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012. En ce qui concerne les ressources de bilan, après une collecte importante en début d'année, le relèvement des plafonds sur les Livrets A et Livrets de Développement Durable a entraîné une collecte de 3,1 milliards d'euros soit une hausse de 34,4 % sur un an. Cette collecte s'est faite au détriment des autres comptes sur livrets ce qui conduit à une hausse finalement limitée à 3,2 % de la collecte sur livrets. Pour les mêmes raisons, la collecte sur les dépôts à vue est quasi stable sur un an (+ 0,3 %).

Sous l'effet conjugué de l'évolution des crédits et des ressources, le ratio crédits/collecte s'établit à 116 % à fin décembre 2012, stable sur l'ensemble de l'année en dépit du relèvement des plafonds des Livrets A et Livrets de Développement Durable au quatrième trimestre 2012. Depuis fin juin 2011 et la mise en œuvre du plan d'adaptation, ce ratio s'est amélioré de 13 points.

LCL a également maintenu une bonne activité commerciale tout au long de l'année. Sur le marché des particuliers et des professionnels, la production de contrats d'assurance MRH, automobile et santé a progressé de 16,6 % sur un an tandis que le parc de cartes est resté stable grâce aux bonnes performances des cartes haut de gamme partiellement absorbée par la baisse de la production sur les cartes de crédits consécutive à l'adoption de la loi sur le crédit à la consommation.

Le **produit net bancaire** s'établit à 3,9 milliards d'euros, en hausse de 1,8 % sur un an grâce au redressement des marges sur crédits qui compense le recul de la marge sur collecte, pénalisée par une courbe des taux défavorable. Globalement, la marge d'intérêt progresse de 7,2 % sur un an. Les commissions sont en revanche en recul de 4,9 % sur un an, impactées par la baisse des volumes sur les valeurs mobilières clientèle qui reculent de 23,3 % sur la même période, principalement du fait de la désaffectation à l'égard des OPCVM.

Les **charges d'exploitation**, hors impact des nouvelles taxes votées dans le cadre de la loi de finance rectificative (notamment doublement de la taxe systémique et passage du forfait social de 8 à 20 %) et la loi de financement de la Sécurité sociale (élargissement de la base soumise à la taxe sur les salaires) sont en baisse de 0,5 %. Y compris cet impact défavorable, elles restent cependant bien maîtrisées puisqu'elles ne progressent que de 1,0 % sur la même période. Afin de s'adapter à ce contexte économique difficile, LCL a également mis en place un programme visant à améliorer le pilotage et la maîtrise des dépenses de la banque, en donnant la priorité aux projets qui permettent une amélioration de la qualité des services clients. Ainsi, malgré cet alourdissement des charges, le **coefficient d'exploitation** s'établit à 64,8 % en 2012, en amélioration de 0,5 point sur un an.

Le coût du risque est en hausse de 8,6 % en 2012 par rapport à 2011. Il s'établit à 33 points de base sur encours de crédits pour l'ensemble de l'année 2012, en légère hausse par rapport à 2011 (31 points de base sur encours de crédits à la clientèle). Le taux de créances dépréciées sur encours évolue favorablement par rapport à 2011 puisqu'il s'établit à 2,4 % contre 2,5 % un an plus tôt. Dans le même temps, le taux de couverture y compris provisions collectives se renforce et atteint 76,8 % contre 75,5 % à fin décembre 2011.

Au total, le **résultat net** de la banque de proximité s'établit à 698 millions d'euros pour l'exercice 2012 (- 1,8 % par rapport à 2011).

### 1.3. Bilan consolidé simplifié

Actif		<i>(en millions d' euros)</i>	Passif	
31/12/2012	31/12/2011		31/12/2012	31/12/2011
18 121	19 506	Opérations de trésorerie et interbancaires	15 200	18 111
570	98	Actifs / Passif financiers à la juste valeur par résultat	540	78
8 053	4 933	Instruments dérivés de couverture	9 077	6 807
1 910	1 921	Actifs financiers disponibles à la vente		
90 739	88 272	Opérations avec la clientèle	78 943	75 204
		Placement des entreprises d'assurances		
6 992	8 067	Valeurs immobilisées et divers		
		Provisions techniques des entreprises d'assurances		
		Dettes représentées par un titre	13 670	13 082
		Provisions et divers	3 648	3 290
		Dettes subordonnées	503	676
		Fonds propres	4 804	5 549
<b>126 385</b>	<b>122 797</b>	<b>TOTAL</b>	<b>126 385</b>	<b>122 797</b>

Au 31 décembre 2012 le total du bilan du groupe s'élève à 127 milliards d'euros contre 123 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Les fonds propres du groupe avant distribution (y compris intérêts minoritaires) s'établissent à 4,8 milliards d'euros.

Au cours de l'exercice 2012, LCL n'a pas pris de participation significative dans une société de droit français.

### 1.4. Tendances récentes et perspectives du premier semestre 2013

En dépit de la stabilisation des anticipations et de l'environnement de marché, il ne sera pas possible, sans croissance, de viabiliser les trajectoires de dettes. C'est donc le thème de la croissance qui va dominer l'année 2013.

En zone euro, la stratégie de sortie de crise, fondée sur l'austérité pour alléger le poids des dettes et sur la compression des coûts salariaux pour regagner en compétitivité, s'accorde mal avec l'idée de reprise. Les ressorts domestiques de croissance vont rester durablement déprimés dans un contexte de chômage élevé, de désinflation, voire de déflation salariale et de hausse de la pression fiscale. La tendance est commune, à l'exception notable de l'Allemagne, ce qui met la zone euro dans une logique d'attrition avec un recul synchrone des débouchés intra-zone et un commerce régional en berne. La traction ne peut alors venir que de l'extérieur, mais la compétition entre États-membres s'annonce rude pour gagner des parts de marché. Et ce, d'autant que la force actuelle de l'euro constitue un handicap supplémentaire, mouvement qui devrait toutefois s'inverser en cours d'année pour mieux refléter la faiblesse des fondamentaux européens.

Des facteurs de soutien existent néanmoins avec une politique monétaire durablement accommodante et des taux longs bas en tendance pour accompagner ce processus de désendettement. L'idée est celle d'un nouveau recul de l'activité en zone euro en 2013 avec une croissance très molle au Nord et une année supplémentaire de récession au Sud.

Il faudra, par ailleurs, composer avec un calendrier politique chargé et des élections en Italie (février), ainsi qu'en Allemagne (septembre). Si les thèmes de campagne et des discours aux extrêmes, teintés de populisme et d'euroscpticisme, peuvent alimenter l'instabilité sur les marchés, la parole de M. Draghi fait foi et devrait prévenir tout mouvement de panique, avec une pérennité de la zone euro désormais profondément ancrée dans les croyances.

Il n'y a pas d'évènement important postérieur à la clôture de l'exercice 2012 à signaler.

## 1.5. Informations sur les comptes sociaux

### Résultats des cinq derniers exercices

<i>(en euros)</i>	2012	2011	2010	2009	2008
<b>I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	1 847 860 375	1 847 860 375	1 847 860 375	1 847 860 375	1 847 857 783
Nombre d'actions ordinaires existantes	356 507 037	356 507 037	356 507 037	356 507 037	356 506 537
<b>II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires HT (1)	6 052 222 307	6 018 349 402	5 591 549 614	5 785 468 716	6 574 256 675
Résultats avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	1 273 068 320	1 175 865 428	1 258 733 433	1 172 913 219	896 210 984
Impôts sur les bénéfices	-286 871 217	-225 599 063	-158 216 273	-197 541 156	-127 445 526
Résultats après impôts et dotations aux amortissements et provisions	558 089 247	623 674 933	671 178 444	459 130 570	518 442 311
Résultat distribué	558 089 247	549 020 837	506 239 993	456 329 007	518 328 017
Réserves distribuées	8 580 753	0	0	0	2 171 527
<b>- RESULTATS PAR ACTION OU PAR CERTIFICAT D'INVESTISSEMENT</b>					
Résultats après impôts et avant dotations aux amortissements et provisions	2,77	2,67	3,09	2,74	2,16
Résultats après impôts et dotations aux amortissements et provisions	1,57	1,75	1,88	1,29	1,45
Dividende attribué à chaque action et certificat d'investissement	1,59	1,54	1,42	1,28	1,46
<b>IV - PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés payés pendant l'exercice en UTP	20 102	20 031	20 372	21 590	22 438
Effectif moyen payé du CL Métropole en UTP	20 102	20 031	20 372	21 590	22 438
Montant de la masse salariale de l'exercice	835 531 860	839 489 006	944 177 312	923 243 185	976 881 201
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (S.S. - Oeuvres sociales)	369 883 489	351 886 083	361 510 981	381 502 203	368 967 052

(1) Le chiffre d'affaires reprend les intérêts et produits assimilés, les revenus des titres à revenu variable, les commissions, les gains ou pertes sur opérations financières et les autres produits d'exploitation.

### Délais de paiement fournisseurs

<i>(en millions d'euros)</i>	< 30 J	30 à 45 J	45 à 60 J	Dettes échues	Total
montant de la dette	11,9	9,6	0,7	2,7	24,9

## 1.6. Evolution récente du capital

### Evolution du capital social au cours des trois derniers exercices

	Nombre d'actions	Montant (€)
31-déc-10	356 507 037	1 847 860 375
31-déc-11	356 507 037	1 847 860 375
31-déc-12	356 507 037	1 847 860 375

### Délégations en matière d'augmentation de capital

Assemblée générale	Délégations de compétence	Objet de la délégation et durée	Utilisation en 2012
AG mixte du 3 mai 2011 14ème résolution	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois :</p> <p>- i) par émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription (y compris des bons autonomes) donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social (à l'exception des actions de priorité, des actions à dividende prioritaire sans droit de vote et des certificats d'investissement) ;</p> <p>- ii) ou par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital .</p>	<p>Tous pouvoirs, à l'effet notamment de fixer le ou les montants des émissions, les modalités de ces émissions : forme, caractéristiques, prix d'émission des valeurs mobilières à émettre ;</p> <p>dans les limites suivantes :</p> <p>- le plafond nominal global des augmentations de capital visées aux i) et ii) est fixé à 500 millions d'euros ;</p> <p>- à l'intérieur de ce plafond, le montant nominal des augmentations de capital par incorporation visées au ii) est fixé à 250 millions d'euros.</p> <p>- en outre, le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra excéder 250 millions d'euros ;</p> <p>- dans un délai de 26 mois (soit jusqu'au 3/7/2013).</p>	néant

## 1.7. Gestion du capital et ratios réglementaires

Les établissements de crédit sont assujettis aux ratios de solvabilité et de grands risques sur base individuelle, ou, le cas échéant, sous consolidée.

Le périmètre de surveillance prudentielle de LCL inclut toutes les filiales du périmètre de consolidation comptable de LCL. La liste des sociétés consolidées est présentée dans les notes annexes aux comptes consolidés de LCL en partie 2 de ce rapport (note 12).

Conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement n°2000-03 du Comité de la réglementation bancaire et financière, Banque Thémis et Interfimo, filiales françaises régulées du groupe LCL, sont exonérées de surveillance prudentielle sur base individuelle, LCL ayant, en 2007, adressé à cet effet à la Commission bancaire une déclaration stipulant qu'il apporte à ces filiales son soutien assurant leur solvabilité et liquidités globales.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française les directives européennes 2006-48-CE et 2006-49-CE (CRD, Capital Requirements Directive). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008. Ces exigences sont destinées à couvrir la somme des risques pondérés relatifs aux risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Conformément à ces dispositions, LCL a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la directive européenne CRD.

Le régulateur avait défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007,
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008,
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Le niveau plancher de 80 %, qui avait été reconduit par les autorités de tutelle jusqu'à fin 2011, ne l'a pas été en 2012. Le ratio de solvabilité a été calculé en 2012 sur la base des emplois pondérés Bâle II.

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 relatif aux fonds propres.

Les fonds propres de LCL se répartissent en deux catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,.

Avec l'accord du Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel, LCL a exercé, le 26 avril 2012, l'option de remboursement anticipé des actions de préférence (750 M€) et procédé au dénouement de l'ensemble du montage relatif à CL Preferred Capital I.

Conformément à la réglementation, les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit et aux prêts subordonnés accordés à ces mêmes établissements viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent sur les montants du Tier 1 et du Tier 2.

**Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>Fonds propres de base après déductions (A)</b>	<b>3 681</b>	<b>4 332</b>
Capital	1 848	1 848
Réserves	2 289	2 260
Preferred shares incluses dans les fonds propres de base		702
Déductions s'imputant sur les fonds propres de base	-456	-478
<b>Fonds propres complémentaires après déductions (B)</b>	<b>191</b>	<b>310</b>
Fonds propres complémentaires	531	674
Déductions s'imputant sur les fonds propres complémentaires	-340	-364
<b>Fonds propres prudentiels (C = A + B)</b>	<b>3 872</b>	<b>4 642</b>
<b>Emplois pondérés après application du floor réglementaire</b>		<b>49 864</b>
<b>Emplois pondérés incluant l'exigence additionnelle au titre de l'annexe G art.391 pour calcul du Tier 1 (D)</b>		<b>49 008</b>
<b>Emplois pondérés incluant l'exigence additionnelle au titre de l'annexe G art.391 pour calcul du ratio global (E)</b>		<b>48 152</b>
<b>Emplois pondérés non floorés en 2012 (F)</b>	<b>40 920</b>	
<b>Ratio de solvabilité Tier 1 (A/D) en 2011, (A/F) en 2012</b>	<b>8,99%</b>	<b>8,84%</b>
<b>Ratio de solvabilité global (C/E) en 2011, (C/F) en 2012</b>	<b>9,46%</b>	<b>9,64%</b>

Au 31/12/2012 comme au 31/12/2011, LCL a répondu aux exigences de la réglementation qui impose les minima suivants : 4 % pour le ratio Tier 1 et 8 % pour le ratio global.

LCL est filiale de Crédit Agricole S.A. qui présente une information complète au titre du pilier 3 de la réforme Bâle II.

## 2. FACTEURS DE RISQUES

Les informations sur la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font partie intégrante des comptes certifiés par les commissaires aux comptes (à l'exception des informations mentionnées « non auditées »).

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels LCL est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les types de risques suivants :

- les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de LCL,
- les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spreads de crédit),
- les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité).
- les risques induits par la crise financière

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations,
- les risques juridiques : risques résultant de l'exposition de LCL à des procédures civiles ou pénales,
- les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières (dont lutte contre la fraude, le blanchiment et le financement du terrorisme).

### Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques inhérente à l'exercice des activités bancaires est au cœur du dispositif de contrôle interne de LCL, qui est mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La Direction des risques et contrôles permanents (DRCP) assure la supervision et le contrôle permanent des risques sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de LCL. A ce titre, la DRCP assure le pilotage de la « filière risques », qui a poursuivi ses travaux sur la cartographie globale des risques. Elle est indépendante des métiers et rapporte fonctionnellement à la Direction générale de LCL et hiérarchiquement à la Direction des risques groupe (DRG) de Crédit Agricole S.A.. Elle supervise également les unités en charge du contrôle permanent comptable et financier, ainsi que celle en charge de la continuité des activités et de la sécurité du système d'information.

L'organisation de la DRCP LCL s'intègre dans la ligne métier RCP de Crédit Agricole S.A.. Ainsi, LCL se voit déléguer la gestion de ses risques selon des principes de subsidiarité et de délégation formellement établis. Dans ce cadre, la DRCP reporte régulièrement ses grands risques à la DRG de Crédit Agricole S.A. et fait valider par le Comité des risques de Crédit Agricole S.A. les dossiers excédant ses délégations ainsi que ses stratégies de risques.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leurs activités, la DRCP a pour mission de garantir que les risques auxquels LCL est exposé sont conformes aux stratégies des risques définies par les métiers (limites globales et individuelles, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité de la banque.

LCL met en œuvre des processus et dispositifs de quantification, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels), adaptés à ses activités et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

En synthèse, la Direction des risques et contrôles permanents assure notamment les missions suivantes.

- elle définit et/ou valide les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels,
- elle contribue à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus,



- elle fournit des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie des risques,
- elle assure le recensement, l'analyse et le reporting des risques via des outils dédiés.

Au-delà, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur trois lignes hiérarchiquement indépendantes : outre la Direction des risques et contrôles permanents, en charge de la filière risques, la Direction de la conformité et le Contrôle périodique (Inspection générale) viennent compléter le dispositif. Celui-ci est notamment décrit dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne émis dans le cadre de la loi de sécurité financière du 1er août 2003, rendu public dans les conditions prévues par l'Autorité des marchés financiers, ainsi que dans le rapport de contrôle interne communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel.

A noter que la gestion des risques structurels de bilan (taux, change, liquidité), ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital est assuré par le département Gestion financière de la Direction des finances. La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités actif/passif et de trésorerie, auxquels participe RCP.

La gestion du risque de taux d'intérêt global de LCL, jusqu'ici déléguée à Crédit Agricole S.A., a été internalisée pour partie par LCL en 2012 et est assurée dans le respect des limites et selon les orientations de gestion décidées par le Comité actif/passif de LCL.

## Gouvernance

Des comités risques, présidés par la Direction générale, couvrent l'ensemble des risques de LCL.

Une revue périodique des principaux enjeux en termes de risques de crédit et de risques de marché est organisée à l'occasion des différents comités des risques (dont engagements et risques sensibles, actif/passif et trésorerie, placement), qui se prononcent sur les principaux enjeux : politiques de prises de risques, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration.

Les risques et le dispositif de contrôle interne sont examinés par le Comité exécutif, notamment lors du Comité de contrôle interne faitier.

Le Comité d'audit et le Conseil d'administration sont régulièrement tenus informés de l'exposition aux risques de LCL, des méthodes mises en œuvre pour les mesurer et des recommandations pour les gérer en conformité avec les politiques définies par le Conseil d'administration

## 2.1. Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

### 2.1.1. Objectifs et politique

Les décisions de crédit sont encadrées en amont par des stratégies des risques visant à préciser les grandes lignes directrices à l'intérieur desquelles chaque métier inscrit son activité : secteur visé (ou exclu), type de contrepartie, nature et durée des transactions, produits autorisés, catégories ou intensité des risques induits, présence et valeur des sûretés, volume d'ensemble du portefeuille, encadrement du niveau de risque individuel ou global, critères de diversification.

Les contreparties ou groupe de contreparties font l'objet de limites ou autorisations destinées à encadrer le montant des engagements, quelle que soit la nature de la contrepartie (particuliers, professionnels, entreprises).

L'application de la stratégie des risques s'appuie sur des normes et des procédures, des outils de pilotage, des systèmes de notation, une politique de provisionnement et de couverture des risques et un dispositif de surveillance rapprochée.

La stratégie des risques de crédit de LCL a été actualisée en 2012 par les métiers, avec l'appui de la DRCP, en intégrant les objectifs stratégiques et le plan de développement de l'entreprise. Cette stratégie a été validée par le Comité des risques du Groupe en avril, puis présentée au Comité d'audit et au Conseil d'administration de LCL en juillet 2012. Elle vise à :

- sécuriser les prêts immobiliers par un recours toujours élevé aux organismes de caution mutuelle ; parallèlement, un nouvel encadrement de la production a été mis en œuvre afin de mieux suivre la qualité du portefeuille ;
- s'appuyer sur des indicateurs de risques avancés, déjà complétés au dernier semestre 2011 et renforcés en 2012 sur le suivi des engagements immobiliers ;
- construire le développement sur le marché des professionnels sur les meilleurs profils de risque en s'appuyant sur une politique de risque adaptée selon les différents secteurs d'activité ;
- renforcer l'encadrement des activités Entreprises dans le cadre d'une stratégie ciblée et différenciée ; certaines limites ont été révisées à la baisse ;
- maintenir les actions de prévention, détection et gestion des risques au sein des réseaux.

Pour tenir compte du contexte économique, la révision de la stratégie des risques est programmée au premier semestre 2013.

## 2.1.2. Gestion du risque de crédit

### 2.1.2.1. Principes généraux de prise de risque

LCL a organisé un corps procédural concernant la maîtrise des risques qui rassemble les concepts, principes et règles à observer durant la vie d'un crédit, du processus de décision d'octroi au suivi courant, ainsi que le passage des provisions et les modalités de recouvrement. Il consigne la règle commune à l'ensemble de LCL. Ces normes s'accompagnent de procédures d'application détaillant de manière plus précise le rôle et les responsabilités de chaque intervenant dans la préparation des divers comités, leur déroulement et le suivi de leurs décisions. Des comités assurent l'adaptation de la politique d'octroi à l'évolution de la stratégie des risques sur les différents marchés.

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficace de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. LCL dispose d'une méthode d'analyse de la rentabilité de ses opérations de crédit sur ses principaux marchés, qui permet notamment d'orienter la tarification.

L'organisation globale de l'octroi de crédit se caractérise par :

- sur le marché des entreprises : un processus d'octroi reposant sur un système expert d'aide à la décision permettant au réseau de statuer selon le chiffre d'affaires de la société concernée, ainsi que sur des lignes métiers engagements ou des comités de crédit, indépendantes des lignes métiers commerciales, permettant un double regard objectif. Les délégations du réseau commercial sont pilotées par le système expert et dépendent de la note de signature, du type de crédit sollicité et du montant des engagements.
- sur le marché des particuliers et des professionnels : les décisions et les délégations sont guidées par des scores et systèmes experts pour les principaux produits (immobilier, crédit à la consommation et découvert). Les opérations qui sortent des délégations des conseillers sont décidées par la ligne métier Engagements. Les délégations dépendent du type de crédit, du montant sollicité et des engagements déjà en place. Une plateforme centralisée est chargée des décisions qui sortent de la délégation locale.

Au niveau de la politique d'octroi, le dispositif très centralisé rend aisé un infléchissement par modification des paramètres des systèmes experts et des consignes données aux plates-formes centralisées de décision.

Les contrôles de second degré relatifs au respect des limites sont exercés par RCP ; ils sont complétés par un processus de surveillance des risques individuels et globaux afin notamment de détecter le plus en amont possible toute détérioration de la qualité de la contrepartie et des engagements de la banque.

### 2.1.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

#### Systeme de notation interne

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit et la notation des emprunteurs, ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut pour l'ensemble des expositions de la banque.

Les systèmes de notation sont très largement utilisés comme élément de base de l'appréciation du risque dans l'ensemble des processus de LCL : octroi de crédits, suivi du risque, tarification, provisionnement.

Sur le marché des particuliers et professionnels, le système de notation interne implanté déjà depuis plusieurs années chez LCL a été utilisé pour la mise en œuvre du dispositif issu de la réglementation Bâle II. Il s'appuie sur un ensemble de caractéristiques du client liées à la personne (physique ou morale) et sur des données historiques de son comportement bancaire. Il constitue un élément de base de l'appréciation du risque au niveau individuel client comme au niveau plus global du portefeuille. Une échelle de notation sur onze positions a été établie sur la base d'une segmentation du risque. La notation de la clientèle est actualisée chaque mois. Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La gouvernance du système de notation interne s'appuie, d'une part, sur des comités de back-testing de LCL visant à contrôler et vérifier la pertinence du modèle et d'autre part, sur la validation de ces travaux par le Comité des normes et méthodologies (CNM) de Crédit Agricole S.A..

Ce dispositif Bâle II en méthode de notation interne (IRB) a été validé par la Commission bancaire en décembre 2007.

Sur le marché des entreprises, le dispositif de notation Bâle II de LCL est très largement intégré dans le dispositif du Groupe Crédit Agricole, qui garantit l'unicité de la note d'un client de plusieurs entités. La notation des entreprises s'effectue avec l'outil Groupe Crédit Agricole ANADEFI. L'échelle de notation interne du Groupe Crédit Agricole repose sur treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut (dont trois notes pour les contreparties sensibles) et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut. Le recalibrage du modèle Entreprises du Groupe mis en œuvre chez LCL en juin 2012 a permis d'améliorer les différentes composantes en prenant en compte notamment de nouveaux ratios financiers, permettant ainsi d'ajuster au mieux le calibrage sur l'échelle maître.

La table de correspondance entre la notation Groupe et les agences de notation est la suivante :

#### Correspondance entre la notation Groupe et les agences de notation

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Equivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Equivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C

Le dispositif de notation du Groupe Crédit Agricole se décline par type de grande clientèle avec des méthodologies adaptées à chacun. Du fait de la structure de sa clientèle, LCL est concerné par les entreprises, les professionnels de l'immobilier et les financements structurés.

La qualité du dispositif de notation Bâle II est suivie au sein d'instances dédiées de LCL et du Groupe.

La notation des contreparties s'effectue à l'entrée en relation et est actualisée à chaque demande de crédit ou lors de tout évènement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'actualisation de la notation fait l'objet d'actions et de suivis réguliers afin d'anticiper les éventuelles dégradations du portefeuille. Elle est revue au minimum annuellement. Des contrôles sont effectués pour s'assurer régulièrement de la pertinence et de la qualité de la notation.

En 2012, les travaux d'optimisation du dispositif de notation Bâle II, partagé entre les entités du groupe Crédit Agricole, se sont poursuivis en vue d'une certification de LCL par l'Autorité de contrôle prudentiel en méthode Notation Interne Fondation (IRBF).

### 2.1.3. Dispositif de surveillance

Des règles de division des risques, de fixation des limites et des processus spécifiques d'engagements sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille.

Le Comité des risques sensibles, présidé par le Directeur général et auquel participent les membres du Comité exécutif et les responsables des directions concernées, se réunit trimestriellement avant la date de clôture des comptes pour examiner la situation des risques, leur niveau de couverture par des provisions et prendre toute décision nécessaire.

#### 2.1.3.1. Surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

LCL mesure ses risques en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant sur le marché des entreprises les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agréant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

LCL Risques, outil de pilotage du risque accessible par intranet et décliné au niveau agence sur le marché des particuliers et des professionnels, renforce la responsabilisation des acteurs du réseau. Cet outil met à disposition des managers et experts risques du réseau des indicateurs de risque (contrepartie, opérationnel et produits).

Le dispositif de surveillance et de mesure des risques de contrepartie a été enrichi en 2012 d'un nouveau tableau de bord immobilier mensuel, qui vient compléter les tableaux de bord de suivi des risques et les indicateurs de risques avancés.

Sur chaque marché, des réunions et comités de contrôle des risques de contrepartie se tiennent pour examiner les anomalies et exceptions (impayés, dépassements...).

Parallèlement, une surveillance des engagements et un suivi permanent des affaires en portefeuille sont mis en œuvre par les métiers, la Direction des engagements et RCP, afin d'identifier avec anticipation les actifs susceptibles de se dégrader, l'objectif étant de lancer le plus en amont possible des actions concrètes visant à protéger les intérêts de la banque. Ainsi, l'actualisation de la notation d'une grande partie de la clientèle des entreprises ne dépend pas de la seule réception des documents financiers annuels, mais de la perception du risque individuel selon de multiples critères.

En 2012, les revues de portefeuille ont été intensifiées afin d'anticiper toute dégradation des risques.

La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment).

Les anomalies identifiées, y compris les anomalies de classification comptable, ainsi que les cas de non-respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportées aux lignes métiers concernées au niveau du Comité de direction générale.

Pour le suivi du risque Entreprises, LCL dispose d'un maillage opérationnel et resserré qui s'appuie sur :

- la tenue périodique dans chaque direction entreprises du Comité régional des risques et de suivi des engagements sensibles (CRRSES), donnant lieu à la diffusion systématique d'un compte-rendu aux différentes parties prenantes dont la Direction des engagements et du recouvrement et la DRCP ;
- l'existence d'une procédure d'alerte en cas d'évènement ou d'information susceptible de conduire à une dégradation du risque de la contrepartie concernée ;
- des revues de portefeuilles et un suivi dédié pour les clients portant des engagements significatifs ou bénéficiant de structurations spécifiques (LBO, financement structuré d'acquisition, ...).

Les principaux comités mis en place pour assurer le suivi des affaires sensibles incluent :

- au niveau local : les comités régionaux des risques et de suivi des engagements sensibles, mis en place au sein des Directions régionales entreprises, suivent localement les dossiers sensibles et peuvent proposer un provisionnement pour les dossiers entrant dans le cadre de leurs délégations de crédit et dont le risque se dégrade. Par ailleurs, des comités des engagements sensibles locaux sont en place sur le marché des particuliers et des professionnels pour compléter le dispositif central de LCL.
- au niveau central : le Comité des engagements sensibles entreprises, auquel participent les responsables de la Direction des engagements et du recouvrement et de la Direction du marché des entreprises, décide dans le cadre de ses délégations des dotations et reprises de provisions sur les dossiers présentés au Comité, sur ses propositions ou sur celles des comités régionaux des risques et de suivi des engagements sensibles.

Le secteur Conseils et négociations, qui assure le pilotage et le suivi des dossiers sensibles les plus importants, décide ou propose, selon le niveau de délégation, les mouvements de provisions relatifs à ces dossiers.

### 2.1.3.2. Surveillance globale

Les procédures de décision et de surveillance des risques individuels sont complétées au sein de LCL par un dispositif de suivi des risques globaux permettant d'appréhender les risques de contrepartie sur l'ensemble du portefeuille et sur chacun des sous portefeuilles le constituant, selon un découpage métier, sectoriel, géographique ou selon tout axe permettant de mettre en exergue certaines caractéristiques d'ensemble.

Des mesures d'encadrement renforcé et de gestion des engagements ont été menées, ce qui a pu déboucher sur des mesures de stabilisation des expositions sur certains sous portefeuilles, sur des décisions de réductions volontaires et préventives sur les zones considérées comme les plus à risques.

Crédit Agricole S.A. a fixé des limites sur les grandes contreparties gérées par LCL. Elles sont précisées dans la stratégie des risques et suivies mensuellement. Les engagements sur les dix plus grands groupes de contreparties, tous notés « Investment grade », représentent 2,9 % des encours globaux de LCL et 10,8 % des engagements du marché Entreprises.

#### Engagements sur les dix plus grands groupes de contreparties

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagements	3 110	2 852
% engagements Entreprises	10,81%	10,16%
% engagements Globaux	2,90%	2,70%

Source Base Bâle II

### 2.1.3.3. Surveillance sectorielle

Le suivi sectoriel est assuré par le biais des tableaux de bord mensuels de pilotage des risques Entreprises. Ce suivi a été renforcé pour les secteurs les plus sensibles à une conjoncture dégradée.

Par ailleurs, pour chaque dossier de demande de crédits en délégation du comité de décision faitier (Comité des opérations), un éclairage spécifique est réalisé sur les engagements portés par LCL sur la filière d'activité concernée.

En parallèle, les risques économiques et financiers sur chacun des secteurs significatifs sont analysés et complétés d'une surveillance d'indices précurseurs de dégradation.

Ces travaux sont menés en concertation avec les équipes d'économistes et d'ingénieurs industriels spécialisés de Crédit Agricole S.A..

### 2.1.3.4. Suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les principes de gestion opérationnelle du défaut sont précisés par des notes de procédure. Le système de déclassement en créances douteuses est automatisé, ce qui permet notamment un strict respect de la réglementation.

Sur le marché des entreprises, toute contrepartie présentant une alerte s'apparentant à un motif d'entrée en défaut et susceptible de déclencher une situation de défaut doit faire l'objet d'une analyse systématique par le responsable de la notation et l'instance décisionnelle sur la notation.

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables des risques et des contrôles permanents. Elles font l'objet d'un suivi formel par les comités dédiés aux engagements sensibles et les comités des risques sensibles et sont généralement gérées par les services spécialisés de recouvrement amiable ou contentieux.

### 2.1.3.5. Surveillance et gestion du risque pays

Le risque pays est le risque qu'une dégradation de la situation économique, financière, politique ou sociale dans un pays affecte les intérêts financiers de LCL dans ce pays. Le risque pays ne constitue pas une nature de risque différente des risques « élémentaires » (crédit, marché et opérationnel), mais une agrégation de risques résultant de la vulnérabilité du portefeuille de la banque à un environnement politique, macro-économique et financier spécifique. La méthodologie de rating pays a été mise en place par le groupe Crédit Agricole et s'applique à l'ensemble du Groupe. Le

modèle interne de notation des pays combine des critères de solidité structurelle de l'économie, de capacité à payer, de gouvernance et de stabilité politique et financière. Les ratings pays sont présentés sur une échelle de quatorze positions, en cohérence avec le système de rating de la banque.

LCL assure un suivi de ses expositions par pays. Les pays dont la note est inférieure à un seuil fixé par le Groupe font l'objet d'une limite. Même s'il n'est pas dans la politique de LCL de prendre des risques pays, il peut être amené à accompagner ses clients sous forme notamment de garanties internationales. À ce titre il s'appuie sur le savoir-faire de CA-CIB et le risque pays fait l'objet d'un dispositif de suivi et d'une surveillance coordonnés au niveau du groupe Crédit Agricole.

Conformément à la demande de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), LCL va se doter en 2013, dans le cadre du groupe Crédit Agricole, de limites globales pays et souverain pour l'intégralité des pays (hors la France en risque pays mais risque souverain inclus). Le contrôle de leur respect sera de la responsabilité des Risques et contrôles permanents, ayant pour mission d'alerter la Direction des risques du Groupe en cas de dépassement.

Au 31 décembre 2012, la provision pour risques pays s'élève à 3,4 M€.

#### 2.1.3.6. Stress scenarii

Des stress scenarii de crédit sont effectués chaque année en liaison avec les métiers, soit dans le cadre de besoins internes, soit à la demande de l'ACP, afin d'évaluer quels seraient les impacts d'une forte dégradation de l'environnement économique et financier, en termes de risque de perte encourue et d'exigence additionnelle en fonds propres pour LCL.

En 2012, LCL a participé aux Stress FMI et aux stress liés à l'exercice budgétaire, pilotés par la Direction des risques du groupe.

### 2.1.4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

#### 2.1.4.1. Garanties reçues et sûretés

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (application du dispositif de CRD mis en œuvre dans le cadre de la réforme Bâle II du ratio de solvabilité).

La politique de crédit, les normes et les procédures de LCL définissent les principes et les règles de prise de garanties à l'octroi de crédit. Les plateformes de décision crédit, le dispositif de contrôle et les outils informatiques permettent de veiller à l'application de cette politique.

Les garanties valorisées sont intégrées dans le dispositif Bâle II de LCL pour le calcul des emplois pondérés. Une garantie est considérée comme éligible au sens de l'arrêté du 20 février 2007, si elle est reçue, conforme et répond à un certain nombre de critères qui garantissent sa qualité. A fin 2012, les prêts immobiliers sur le marché des particuliers et des professionnels sont essentiellement couverts par la garantie de Crédit Logement ou CAMCA. Sur le marché des professionnels, LCL a recours régulièrement aux garanties de la SIAGI, OSEO, FAG et INTERFIMO.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession des garanties.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 8 de l'annexe aux états financiers consolidés.

#### 2.1.4.2. Utilisation des dérivés de crédit

LCL n'utilise pas de dérivés de crédit.

## 2.1.5. Exposition

### 2.1.5.1. Exposition maximale

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

**Tableau d'exposition maximale** (repris de la note annexe 3.1 des comptes consolidés en partie 2 du présent rapport)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	570	98
Instruments dérivés de couverture	8 053	4 933
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	997	1 121
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	16 637	17 599
Prêts et créances sur la clientèle	90 739	88 272
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
<b>EXPOSITION DES ENGAGEMENTS DE BILAN (nets de dépréciations)</b>	<b>116 996</b>	<b>112 023</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	13 983	16 758
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	7 078	7 291
Provisions - engagements par signature	(64)	(84)
<b>EXPOSITION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (nets de provisions)</b>	<b>20 997</b>	<b>23 965</b>
<b>Exposition maximale au risque crédit</b>	<b>137 993</b>	<b>135 988</b>

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

### 2.1.5.2. Concentration

L'analyse de la concentration par filière d'activité économique et par zone géographique porte sur le portefeuille d'engagements commerciaux de la banque de proximité (marchés particuliers, professionnels et entreprises).

#### 2.1.5.2 a) Diversification du portefeuille par zone géographique

Le portefeuille d'engagements commerciaux s'élève à 109 G€ au 31/12/2012 contre 108 G€ au 31/12/2011. Les engagements commerciaux restent principalement distribués en France et les engagements à l'international concernent majoritairement les pays européens. LCL accompagne ses clients à l'international essentiellement sous forme de garanties.

**Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (encours bruts)\***

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
France ( y compris DOM-TOM)	100 793	103 620
Autres pays	8 335	3 974
<b>Total</b>	<b>109 128</b>	<b>107 594</b>

\* Source comptable



2.1.5.2 b) Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Répartition des engagements (Bilan et Hors Bilan)

	31/12/2012	31/12/2011
<b>Particuliers et Professionnels</b>	<b>73%</b>	<b>73%</b>
Crédit habitat	54%	54%
Crédits à la consommation	6%	7%
Prêts aux professionnels	9%	9%
Découverts, crédits de trésorerie et autres engagements	4%	4%
<b>Entreprises</b>	<b>27%</b>	<b>27%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source Bâle II

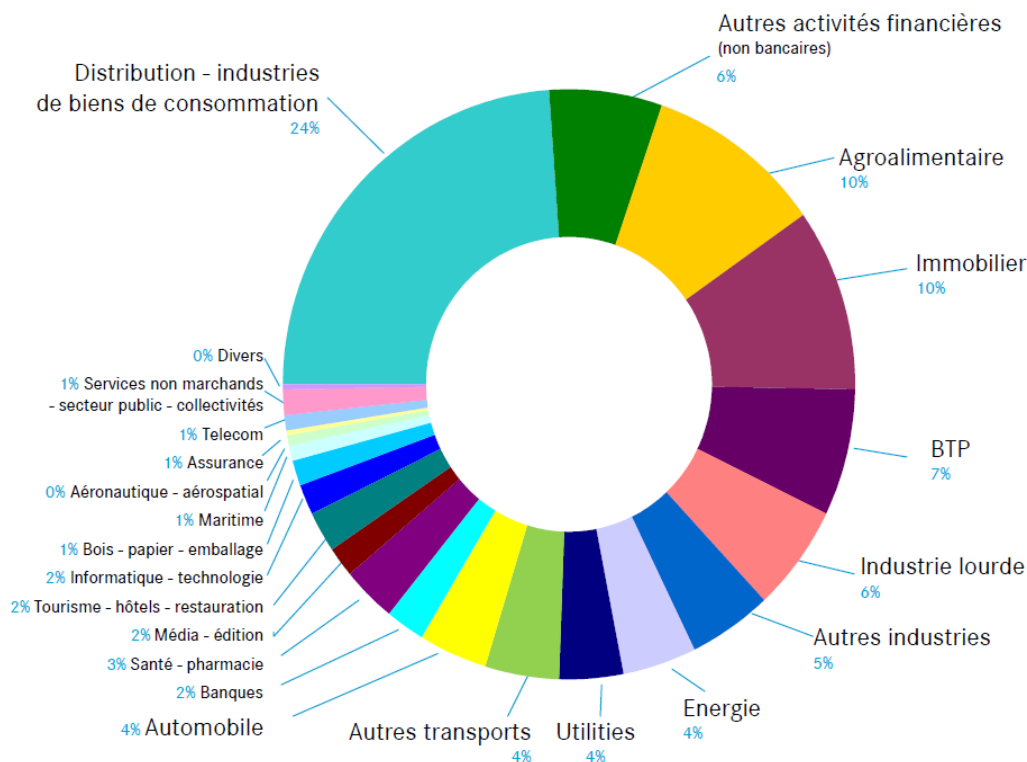
Le tableau ci-dessus ne reprend que les engagements bilan et hors bilan des marchés des particuliers, professionnels et entreprises. Les engagements sur les administrations centrales, banques centrales et institutions non établissements de crédit ne sont pas repris. Les engagements du marché des entreprises représentent, comme en 2011, 27 % des engagements des réseaux de LCL au 31/12/2012.

Sur le marché des particuliers la part des crédits à la consommation se contracte d'un point par rapport à 2011, les encours de crédit à l'habitat restent stables et les découverts, crédits de trésorerie et autres engagements progressent d'un point.

Les éléments exclus de ce tableau sont présentés dans la note annexe 3.1 des comptes consolidés (partie 2 du présent rapport).

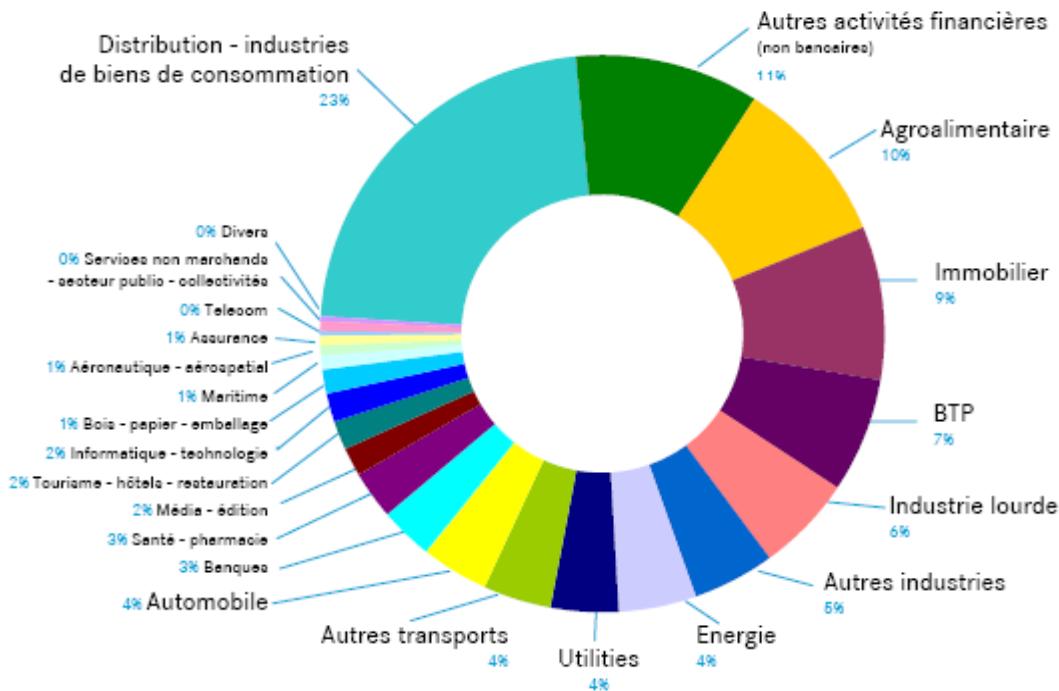
Les activités de LCL sont réparties sur l'ensemble du territoire français (absence de risque de concentration géographique). La répartition sectorielle a été réalisée à partir de 23 filières économiques définies par Crédit Agricole S.A..

Ventilation des engagements commerciaux au 31/12/2012 du portefeuille entreprises, par filière économique





**Ventilation des engagements commerciaux au 31/12/2011 du portefeuille entreprises, par filière économique**



*2.1.5.2 c) Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique*

Les données chiffrées sont reprises dans la note annexe 3.1 des comptes consolidés (partie 2 du présent rapport).

**2.1.5.3. Qualité des encours**

*2.1.5.3 a) Analyse des encours par notation interne*

**Marché des entreprises :**

La notation Bâle II du portefeuille sain (hors Défaut) montre un glissement d'une partie des engagements « Investment grade » vers les engagements « Non Investment grade » et une légère augmentation des engagements sensibles en 2012. Cette évolution s'explique par la dégradation du contexte économique et la mise en place d'une nouvelle notation Entreprises plus conservatrice.

**Répartition du portefeuille corporate hors défaut**

Source Base Bâle II Entreprises	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Investment grade (note A+ à C-)	73%	79%	76%
Non Investment grade (note D+ à D-)	23%	18%	20%
Sensibles (note E+ à E-)	4%	3%	4%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Marché des particuliers et professionnels :**

La notation Bâle II du portefeuille sain (hors Défaut) montre la poursuite de l'amélioration de la qualité des engagements par niveau de risque.

Au global, le risque modéré s'améliore de 2 points, la part du risque moyen se réduit de 2 points par rapport à fin 2011 et la part du risque sensible reste stable.

**Répartition des engagements particuliers et professionnels hors défaut et hors non notés**

<i>Source Base Bâle II particuliers et professionnels</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Risque modéré	81%	79%	79%
Risque moyen	14%	16%	17%
Risque sensible	5%	5%	4%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Pour établir ces répartitions, LCL se base sur son dispositif de notation interne utilisé pour la méthode IRB. Ainsi la catégorie « risque modéré » comprend les notations de 1 à 5, la catégorie « risque moyen » regroupe les notations de 6 à 7 et la catégorie « risque sensible » les notations de 8 à 10.

**2.1.5.3 b) Dépréciation et couverture du risque:****Politique de dépréciation et couverture des risques**

Le dispositif de couverture des risques de LCL comprend :

- des provisions individuelles sur les clients en défaut ;
- des provisions sur base collective, en application de la norme IAS 39, dès lors que sur un ou plusieurs sous-ensembles homogènes de portefeuille de risque de crédit, des indices objectifs de dépréciation sont identifiés. Ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais dont la notation est dégradée.

Les sous portefeuilles faisant l'objet d'une provision sectorielle à fin 2012 portent sur les LBO, les financements structurés d'acquisition et le portefeuille Artisans, Commerçants et TPE.

Le taux de couverture des créances douteuses par des provisions est de 76,8 % à fin 2012 (contre 75,5 % en 2011 et 73,5 % en 2010).

**Encours d'actifs financiers dépréciés**

Les données chiffrées sont présentées dans la note annexe 3.1 des comptes consolidés (partie 2 du présent rapport).

**2.1.5.4. Coût du risque**

Le coût du risque global de la banque de proximité s'établit à 325,2 M€ fin 2012 (contre 277,2 M€ en 2011 et 359,1 M€ en 2010), avec un taux du coût du risque (représentant la charge nette annuelle sur le risque de contrepartie, rapportée aux engagements totaux) de 0,30 % contre 0,26 % en 2011 et 0,35 % en 2010. Cette hausse s'explique par un contexte économique plus dégradé et des ajustements de modèle visant à renforcer le caractère conservateur des taux de couverture.

Le taux de coût du risque sur le marché des particuliers est de 0,28 % contre 0,25 % en 2011 et 0,28 % en 2010 ; pour le marché des professionnels il est de 0,33 %, contre 0,43 % en 2011, soit en diminution, et 0,31 % en 2010. Sur le marché des entreprises, ce taux enregistre une hausse à 0,32 % (contre 0,15 % en 2011 et 0,53 % en 2010).

Les mouvements impactant le coût du risque sont présentés dans l'annexe 4.8 des états financiers consolidés.

**2.1.5.5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés**

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. Les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

Pour la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, LCL utilise depuis août 2011 l'approche interne CA-CIB pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple, hors opérations de change à terme pour lesquelles le risque de contrepartie est mesuré sur la base de l'exposition courante correspondant au coût instantané de retournement majoré d'un add-on forfaitaire).

Le risque de contrepartie sur opérations de marché fait l'objet d'une évaluation de risque potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. La méthodologie utilisée s'appuie sur des simulations de type « Monte-Carlo », permettant d'évaluer le risque de variation lié à la variation de la valeur de marché d'un portefeuille d'instruments dérivés sur sa durée de vie résiduelle, sur la base d'une observation statistique de l'évolution des paramètres sous-jacents.

LCL utilise cette méthodologie interne pour estimer le risque courant et inhérent à ces instruments dérivés :

- le risque courant correspond à la somme qui serait due par la contrepartie en cas de défaut instantané ;
- le risque de variation correspond à l'estimation de la valeur maximale de l'exposition sur sa durée résiduelle, à un intervalle de confiance donné.

Cette méthode est utilisée à des fins de gestion interne des risques de contrepartie (gestion des limites par contrepartie) et se différencie de l'approche réglementaire qui est utilisée pour répondre aux exigences de mesure des ratios européen et international de solvabilité ou de déclarations des grands risques (cf. note annexe 3.1 des comptes consolidés).

## 2.2. Risque de marché

Les données chiffrées, en application de la norme IFRS 7, sont précisées dans les notes annexes aux comptes consolidés (note 3.2).

### 2.2.1. Objectifs et politique

Les activités de marché de LCL comprennent :

- la Trésorerie euro et devises des opérations clientèles liées au métier de banque de proximité ou réseau ;
- un portefeuille de placement en titres à revenus variables composé marginalement de produits structurés actions et principalement de parts d'OPCVM en actifs indexés sur les marchés monétaire, alternatif, action, taux et crédit. L'objectif de gestion est une rémunération supérieure en moyenne au marché monétaire ;
- les activités de gestion active du bilan dont la gestion et le contrôle des risques sont délégués à Crédit Agricole S.A. mais dont le risque et les résultats reviennent à LCL. Cette activité spécifique a été arrêtée fin juin 2012 et est traitée dans le paragraphe ci-après « 2.2.4.3 Gestion active du bilan ».

Les risques de marché se définissent comme les pertes potentielles liées aux variations des paramètres de marché : taux d'intérêt, cours de change et valeurs liquidatives.

Les activités sur dérivés de taux et de change spot réalisées avec la clientèle font l'objet d'une couverture systématique avec CA-CIB. Cependant, avec l'observation de l'écartement du spread OIS/BOR (Overnight indexed swaps/Bank offered rate), suite à la crise de 2008, le marché s'est orienté vers l'utilisation de plusieurs courbes d'actualisation : OIS pour les produits collatéralisés et BOR pour les autres. De ce fait, il subsiste un risque de taux lié à une résiliation anticipée dont l'impact en résultat est jugé non significatif. A l'exception de ce risque de taux minime, aucun risque de marché issu de ce type d'activité n'est conservé chez LCL.

### 2.2.2. Gestion du risque

#### 2.2.2.1. Le dispositif local et le dispositif central

Au niveau du groupe Crédit Agricole, le secteur Risques financiers et contrôle comptable de la Direction des risques du Groupe assure une surveillance de l'ensemble des activités de marché.

Au niveau de LCL, le secteur Gestion financière de la Direction des risques et contrôles permanents assure le contrôle des activités de marché de l'établissement en dehors de la gestion active du bilan dont la gestion et le contrôle étaient délégués par convention à Crédit Agricole S.A..

Le calcul opérationnel des résultats et des risques sur le périmètre de la Trésorerie est réalisé quotidiennement par le suivi d'activité de CA-CIB pour le compte de LCL. Les calculs opérationnels des risques sur le portefeuille de placement sont réalisés mensuellement par le secteur Gestion financière de la Direction des risques et contrôles permanents de LCL.

Ce dernier assure le suivi quotidien, hebdomadaire et mensuel de l'ensemble des limites et reporte leurs éventuels franchissements aux niveaux hiérarchiques appropriés. Des reportings sont réalisés et diffusés mensuellement. Les dépassements significatifs ainsi que les variations significatives de résultats sont portés à la connaissance des différents comités.

La note de procédure concernant les risques financiers a été actualisée en 2012 à la suite de la révision de la stratégie des risques de LCL en avril 2012.

### 2.2.2.2. Les comités de décision et de suivi des risques

Au niveau du groupe Crédit Agricole, les instances de décision et de suivi des risques reposent sur :

- le Comité des risques Groupe, qui valide les limites globales de la stratégie des risques,
- le Comité de surveillance des risques,
- le Comité des normes et méthodologies.

Au niveau de LCL, les objectifs en matière d'intervention sur les marchés et les limites opérationnelles sont définis par :

- le Comité actif/passif et trésorerie,
- le Comité de placement.

### 2.2.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

#### 2.2.3.1. La "Value at Risk" (VaR)

Au niveau du suivi des risques de la trésorerie, la mesure par la VaR est utilisée comme indicateur de risque mais ne constitue plus une limite depuis 2008. Il s'agit d'une VaR historique calculant quotidiennement la perte maximale potentielle pour un intervalle de confiance de 99 %. Ce calcul est basé sur la réplication des variations de marché des 261 derniers jours sur la position du jour.

Concernant le portefeuille de LCL, la VaR est un indicateur de risque calculé mensuellement. Il s'agit d'une VaR paramétrique évaluant la perte potentielle que le portefeuille pourrait subir en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché pour un intervalle de confiance de 99 %. Depuis décembre 2012, le calcul est sous-traité à CACEIS qui utilise l'outil de place RiskMetrics.

#### 2.2.3.2. Les stress scénarii

Pour la trésorerie, le suivi d'activité de CA-CIB fait parvenir hebdomadairement au secteur Gestion financière de la Direction des risques et contrôles permanents, le calcul de trois scénarii hypothétiques (reprise de la liquidité, réduction de la liquidité, situation de tensions internationales) et de cinq scénarii historiques (krach boursier de 1987 ; krach obligataire de 1994 ; crise russe de 1998 ; crise d'octobre 2008 / crise des subprimes ; crise de novembre 2008 / intervention des banques centrales et baisse massive des taux. Ce dernier scénario est traité depuis mars 2012).

Concernant le portefeuille de placement de LCL, des chocs normatifs sont appliqués à la valorisation des différentes poches d'actifs selon leur typologie de marché. Un stress adverse, utilisant des chocs plus élevés et doté d'une limite en pourcentage des fonds propres, est également calculé.

#### 2.2.3.3. Les autres indicateurs

Les calculs de VaR et des stress scénarii sont complétés par une batterie d'indicateurs dont certains font l'objet de limites globales ou opérationnelles (sensibilités, devises et produits autorisés, échéances maximales, valeurs de marché maximales par classes d'actifs, taux d'emprise, etc.).

### 2.2.4. Exposition au risque

#### 2.2.4.1. Trésorerie euro et devises des opérations clientèles liées au métier de banque de proximité

L'activité de taux chez LCL repose sur la couverture des opérations (swaps de taux réalisés pour se couvrir des variations de spreads – ou écarts entre deux taux).

Les limites opérationnelles exprimées en sensibilité et en gap de taux ont été quasiment respectées tout au long de l'année : un léger dépassement rapidement corrigé a été constaté en janvier 2012. Les limites ont été relevées aux niveaux de 2010 lors de la stratégie des risques d'avril 2012 afin de faciliter la gestion des fixings liés aux ressources émanant de la CRH qui se concentrent sur des maturités spécifiques.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	MIN.	MAX.	MOY.	31/12/2011
<b>Sensibilité à 1 bp</b>	-0,1	-0,1	0,1	0,0	0,0

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	MIN.	MAX.	MOY.	31/12/2011
<b>GAP pas 1 an</b>	-811,0	-811,0	1 074,8	292,6	-82,9

Les fluctuations de la VaR de la trésorerie - qui est un indicateur - ne sont pas dues à un changement significatif de l'activité de la trésorerie mais aux variations combinées de la position découlant de l'activité commerciale du réseau, des taux interbancaires et des écarts entre le taux au jour le jour et principalement le taux à 3 mois (spreads).

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	MIN.	MAX.	MOY.	31/12/2011
<b>VaR historique (99 %, 1 jour)</b>	0,1	0,1	0,9	0,3	0,3

Le risque de change est géré selon les règles suivantes :

- les opérations de change avec la clientèle sont systématiquement adossées auprès de Crédit Agricole S.A. depuis le mois de mars 2008 ;
- les résultats en devises sont cédés contre euros mensuellement à Crédit Agricole S.A..

Les montants en risque sont relativement faibles car ils ne sont constitués que des marges sur les opérations commerciales.

#### 2.2.4.2. Portefeuille de placement LCL

Le portefeuille est intégralement en euros, il est par conséquent sans risque de change.

Avec les limites par poches d'actif, actualisées en 2012, et une limite en valeur de marché sur le total du portefeuille de placement, le set de limites permet de contenir le risque de prix de ce portefeuille.

Des dépassements légers et temporaires de la limite d'encours total du portefeuille ont été constatés au cours du second semestre 2012. Ils ont résulté de la hausse des valeurs liquidatives des instruments. Ils ont été régularisés par le rachat d'OPCVM (principalement monétaires).

A l'exception de l'accroissement de la part des actifs « taux et crédits » au cours du dernier trimestre et de la quasi extinction de la poche « alternatifs », la composition du portefeuille de placement a peu varié avec en moyenne 69 % d'actifs monétaires et 19 % d'actifs actions. Les résultats des calculs de stress du portefeuille de placement ont augmenté en fin d'année. La baisse du montant de VaR au 31 décembre 2012 provient du changement d'outil de calcul et de la diminution de la volatilité d'un indice action utilisé comme benchmark pour les produits structurés.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	MIN.	MAX.	MOY.	30/12/2011
<b>VaR paramétrique (99 %, 1 mois)</b>	13,3	13,3	23,6	19,9	17,3
<b>Stress normatif</b>	38,4	25,3	38,4	32,9	35,4

<i>(en % des FP)</i>	31/12/2012	MIN.	MAX.	MOY.	30/12/2011
<b>Stress adverses</b>	2,5%	1,5%	2,5%	1,9%	1,9%

#### 2.2.4.3. Gestion active du bilan

De 2007 à fin juin 2012, LCL a délégué à la Direction financière de Crédit Agricole S.A. la gestion active d'un ensemble diversifié d'activités de marché. La gestion de ce portefeuille a été assurée par la Direction financière de Crédit Agricole S.A.. Le dispositif de contrôle des risques et de contrôle permanent a été délégué aux Risques financiers et contrôle comptable de la Direction des risques du groupe. Les aspects prudentiels ont également été traités par Crédit Agricole S.A.. Le reporting à LCL a été assuré au travers du Comité actif/passif de LCL. L'activité de gestion active du bilan a été arrêtée en juin 2012.

## 2.3. Risque de gestion de bilan

Le Comité actif/passif définit et suit la politique de gestion de bilan. Celui-ci est présidé par le directeur général de LCL et comprend, outre des membres du Comité exécutif ou leurs délégués, des représentants de la Gestion financière et de la Direction des risques et du contrôle permanent de LCL et de Crédit Agricole S.A.. Il se réunit au moins trimestriellement pour prendre les décisions en matière de gestion de bilan (risque de liquidité et de financement, de taux d'intérêt global...).

### 2.3.1. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne le risque pour l'entreprise de ne pas respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

#### 2.3.1.1. Objectifs et politique

LCL, en tant qu'établissement de crédit, est assujéti au coefficient de liquidité standard défini par l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 et par l'instruction de la Commission bancaire N°2009-05 du 29 juin 2009, entrés en vigueur le 30 juin 2010. Ce coefficient est calculé mensuellement sur base sociale, le seuil réglementaire étant de 100 %.

La gestion du coefficient réglementaire de liquidité s'appuie sur un niveau cible interne de 105 %.

Par ailleurs, la gestion et le suivi du risque de liquidité de LCL respectent les normes et procédures élaborées par le groupe Crédit Agricole.

#### 2.3.1.2. Gestion du risque

La gouvernance de la liquidité est assurée par le Comité actif/passif.

Ce comité examine la situation réelle et prévisionnelle de la liquidité, ainsi que les différents indicateurs et jeux de limites définis pour l'ensemble des entités du groupe LCL.

La gestion opérationnelle du risque de liquidité est assurée par la Trésorerie dont les missions sont de :

- gérer les comptes bancaires et les réserves obligatoires ;
- veiller à la bonne adéquation, en montant et en durée, des emplois et des ressources ;
- assurer le respect des contraintes réglementaires de liquidité ;
- veiller au respect des normes Groupe en matière de liquidité ;
- envisager des scénarii de crise de liquidité et définir la continuité de l'activité.

Depuis le déclenchement de la crise sur les marchés monétaires, la Trésorerie a mis en place des reportings diffusés quotidiennement notamment au directeur financier, permettant de suivre les différentes composantes du risque de liquidité.

#### 2.3.1.3. Organisation du refinancement

Conformément aux règles du groupe Crédit Agricole, LCL ne recourt au marché pour son refinancement qu'avec l'accord de Crédit Agricole S.A..

LCL est autorisé à mobiliser ses prêts habitat auprès de la Caisse de refinancement de l'habitat (CRH) et participe aux programmes de refinancements collatéralisés du Groupe (Covered bonds et SFEF).

LCL est émetteur de titres de créances négociables (TCN) auprès des investisseurs à hauteur d'un plafond déclaré à la Banque de France et d'une limite interne Groupe.

LCL peut recourir aux appels d'offre de la Banque centrale européenne (BCE) en concertation avec Crédit Agricole S.A., qui est son prêteur en dernier ressort.

LCL peut également émettre des obligations simples.

#### 2.3.1.4. Méthodologie

Les indicateurs définis dans le cadre du système d'encadrement de la gestion de la liquidité du groupe Crédit Agricole sont de différentes natures :

- le niveau d'endettement court terme et la ventilation par maturité ;
- le taux de mobilisation des créances éligibles au refinancement auprès de la BCE et les réserves disponibles ;
- le niveau d'endettement long terme et la concentration des échéances ;
- le niveau du ratio crédit/collecte calculé suivant les normes du Groupe.

Le calcul des indicateurs est effectué à l'aide d'un outil de reporting commun à l'ensemble des entités du Groupe.

Il permet de mesurer les gaps de liquidité prévisionnels par bande de maturité, de suivre le niveau des réserves et de calculer la limite d'endettement court terme maximale.

Cet outil permet également d'effectuer différents scénarii de crise avec une évaluation de la position de trésorerie à 14 jours, un mois et un an.

LCL effectue tous les mois des simulations du futur ratio de liquidité à court terme, le Liquidity Coverage Ratio (LCR).

### 2.3.1.5. Exposition

Au cours de l'année 2012, le coefficient réglementaire de liquidité à 1 mois a été respecté en permanence, avec un coefficient moyen annuel de 121 %.

Au 31 décembre 2012, il s'élève à 118 % contre 110 % au 31 décembre 2011.

L'ensemble des limites Groupe, imposées à LCL dans le cadre du système d'encadrement de la liquidité, a été respecté à chaque fin de mois.

Le montant total des ressources à long terme levées en 2012 s'élève à 1,1 G€, dont 0,8 G€ garantis par des créances collatéralisées. Par ailleurs, LCL a placé 5,1 G€ auprès de Crédit Agricole S.A. à moyen et long terme.

## 2.3.2. Risque de taux d'intérêt global

### 2.3.2.1. Objectifs et politiques

La gestion du risque de taux d'intérêt global (RTIG) vise à protéger la valeur patrimoniale de LCL et de ses filiales ainsi qu'à optimiser et stabiliser la marge d'intérêt dans le temps.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan.

L'exposition de LCL provient essentiellement des décalages dans les conditions de fixation des taux de son activité clientèle.

### 2.3.2.2. Gestion du risque

L'exposition au risque de taux d'intérêt global de LCL est gérée dans le respect, d'une part, des limites définies dans le cadre de la stratégie des risques et validées par le Comité des risques du Groupe et, d'autre part, des normes et méta-modèles définis par le Groupe et validés par son comité des normes et méthodologies. Le Comité actif/passif de LCL décide des orientations de gestion et valide les modèles d'écoulement.

Le dispositif de délégation à Crédit Agricole S.A. de la gestion du risque de taux d'intérêt global, mis en place en 2007, a fait l'objet d'une évolution importante en 2012 :

- ré-internalisation de l'adossé de l'épargne dans le bilan de LCL ;
- restructuration des bases de couverture existantes afin de réduire le risque de base ;
- arrêt de la « gestion active » ;
- résiliation de la convention de gestion déléguée et travaux engagés pour la mise en place d'une prestation essentielle externalisée (PSEE) intra Groupe.

Suite à cette évolution, le système de limites opérationnelles a été revu et validé par le Comité actif/passif du 11 septembre 2012, sans impact sur la définition des limites globales.

Dans le cadre de la PSEE intra Groupe, la Gestion financière de Crédit Agricole S.A. assure la production de la mesure de l'exposition au risque de taux de LCL, la modélisation des conventions d'écoulement et l'exécution des opérations de couverture décidées par le Comité actif/passif.

### 2.3.2.3. Méthodologie

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de gaps de taux. Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement). Toutefois, il est nécessaire de modéliser le comportement futur de certains encours à travers un modèle d'écoulement lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne logement...).

Ces modèles sont aujourd'hui essentiellement fondés sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle, complétée éventuellement par une analyse à dires d'expert, avec un objectif de révision annuelle.



En ce qui concerne les options conclues avec la clientèle, notamment celles incluses dans les crédits capés, elles sont modélisées dans le gap taux fixe à hauteur de leur équivalent delta.

La mesure du risque de taux d'intérêt global est effectuée mensuellement pour LCL sur la base des données de l'arrêté précédent et une mesure prévisionnelle est produite. Cette mesure est confrontée aux limites définies sous la forme de montants maximaux d'exposition moyenne pour chaque futur intervalle de temps (annuel pour les 15 premières années) et d'un montant de perte potentielle maximale actualisée sur les 30 prochaines années pour un choc de taux instantané de 2 %.

Les gaps de LCL sont ventilés par nature de risque (taux fixe, inflation, équivalent delta) et par devise. Ils mesurent l'excédent (signe positif) ou le déficit (signe négatif) de ressources (taux fixe, inflation, équivalent delta) dans une devise donnée. Dans une même devise, les gaps par nature de risque sont sommés pour donner le gap synthétique dans la devise.

Les filiales de LCL assurent elles-mêmes la mesure et la couverture de leurs gaps dans le cadre des limites qui leur ont été allouées.

#### 2.3.2.4. Exposition

Pendant l'année 2012, les limites exprimées en sensibilité de la valeur actuelle nette ont été respectées à chaque fin de mois. Trois dépassements des limites exprimées en gap de taux ont eu lieu : en février sur les années 1 et 3, en juin sur l'année 1 en lien avec l'arrêt de la gestion active et en août sur l'année 1 à cause d'une couverture tardive des fixings des swaps issus de la réinternalisation de l'épargne. Tous ces dépassements ont été régularisés depuis.

#### Exposition du gap synthétique consolidé en Euro au 31/12/2012

( en millions de devises )	2013	2014 - 2018	2019 - 2023	>=2024
en €	-1572	-2173	-820	-114
en USD	1	0	0	0

Au 31 décembre 2012, la sensibilité du PNB de la première année à un mouvement de taux de la zone euro de 1 % est de 15,7 M€ (perte en cas de hausse des taux), contre 5,1 M€ au 31 décembre 2011 (perte en cas de baisse des taux).

Au 31 décembre 2012, la sensibilité de la valeur actuelle nette des trente prochaines années à un mouvement de taux de la zone euro de 2 % représente environ 8,05 % des fonds propres prudentiels contre 0,05 % au 31 décembre 2011 (impact défavorable en cas de hausse des taux).

Le RTIG est très peu sensible aux variations des devises (autres que l'euro).

En application de la norme IFRS 7, les données chiffrées sur les instruments dérivés de couverture sont précisées dans les notes annexes aux comptes consolidés (note 3.2 Risques de marché).

#### 2.3.3. Politique de couverture

En application de la norme IFRS 7, les données chiffrées sont précisées dans les notes annexes aux comptes consolidés (note 3.4).

La gestion du risque de taux global s'effectue, sous la responsabilité du Comité actif/passif et de trésorerie de LCL, selon deux périmètres distincts :

- une gestion du risque de taux à court terme assurée au quotidien par la Trésorerie ;
- une gestion du risque de taux à long terme.

L'épargne de LCL, qui était adossée à Crédit Agricole S.A. depuis 2007, a été ré-internalisée dans le bilan de LCL au second semestre 2012. L'épargne est donc ainsi incluse dans la position globale de LCL. Cette position globale est gérée à l'intérieur de limites octroyées par le Comité des Risques du Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., et couverte au moyen d'instruments dérivés de couverture (swaps vanille de macro-couverture en juste valeur comptabilisés dans les livres de LCL).

La Gestion financière de LCL est responsable de ce dispositif qui vise à maîtriser les risques financiers.

L'organisation et la méthodologie afférentes à la gestion du risque de taux sont déterminées par le Comité actif/passif et de trésorerie sur proposition de la Gestion financière de LCL.



Chaque produit est pris en compte dans l'analyse du risque de taux selon des règles d'échéancement conventionnelles qui traduisent son comportement économique.

Le risque de taux d'intérêt global est géré en macro-couverture : le portefeuille de swaps emprunteurs de taux fixe vient ainsi en couverture des actifs à taux fixe, tandis que le portefeuille de swaps prêteurs de taux fixe (respectivement de taux inflation) vient en couverture des passifs à taux fixe (respectivement à taux inflation).

Comme Crédit Agricole S.A., LCL a choisi de documenter ces dérivés de couverture dans le cadre de relations de couverture de juste valeur.

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêt. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Dès l'initiation de la couverture, LCL désigne formellement l'élément couvert, l'instrument de couverture, la nature du risque couvert et le type de la relation de couverture, ainsi que la méthodologie utilisée pour évaluer rétrospectivement l'efficacité de la couverture. Cette méthodologie consiste à vérifier trimestriellement que le ratio de couverture (encours moyen d'instruments de couverture / encours moyen d'instruments couverts) est inférieur à 100 % sur chaque plage de maturité.

Une situation de surcouverture a été constatée sur l'arrêté de mars 2012, rendant nécessaire le retournement de deux swaps. Une surcouverture temporaire, résorbée depuis, a été constatée sur l'arrêté de septembre et n'a pas donné lieu à retournement de swap.

## 2.4. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels commun à l'ensemble du groupe Crédit Agricole S.A. comprend les composantes suivantes :

- organisation de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité trimestriel des risques opérationnels) et pilotage opérationnel par la Direction des risques et contrôles permanents,
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies par processus, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant l'historisation, la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres économiques au titre des risques opérationnels, au niveau consolidé et filiales,
- production périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels.

### 2.4.1. Objectifs et politique

Les éléments constitutifs d'une politique générale au titre du risque opérationnel ont été intégrés dans la stratégie des risques de LCL. Ce document reprend pour les principaux domaines de pertes le profil de risque et les actions prioritaires adaptées aux évolutions du dispositif des risques opérationnels.

La limite fixée en interne depuis 2007 (ratio Coût RO / PNB < 1,30 %) a été confirmée dans le cadre de la stratégie des risques 2012, validée par le Comité des risques du groupe Crédit Agricole et présentée à l'organe délibérant de LCL.

Par ailleurs, le système de gestion des alertes du groupe Crédit Agricole a été décliné au sein de LCL dans une note de procédure spécifiant notamment le seuil à partir duquel un incident opérationnel déclenche une alerte au sein de LCL et vers Crédit Agricole S.A., ainsi que le seuil d'alerte du Conseil d'administration en cas d'incident ayant un impact financier supérieur à 0,5 % des fonds propres de base, conformément à l'article 38 du CRBF 97-02 modifié. Avec une approche conservatrice, le seuil retenu et validé par le Conseil d'administration, fixé initialement à 20 M€, a été porté à 21 M€ en avril 2012. En 2012, aucun incident n'a dépassé ce seuil.

### 2.4.2. Gestion du risque

Le dispositif de suivi des risques opérationnels de LCL est homologué en approche de mesure avancée Bâle II depuis décembre 2007. Il s'appuie sur les concepts déployés dans le cadre de la réforme Bâle II et du passage en méthode avancée (méthode A.M.A.).

### 2.4.2.1. Collecte des pertes opérationnelles :

Le dispositif de collecte des pertes opérationnelles repose principalement sur des données issues de la comptabilité pour en assurer l'exhaustivité. Des travaux initiés au premier semestre 2011 portant sur l'industrialisation et l'optimisation du processus de collecte ont été finalisés en juillet 2012.

### 2.4.2.2. Cartographie annuelle des risques opérationnels :

Dans le cadre de l'industrialisation et de l'homogénéisation des outils de gestion des risques opérationnels au sein du groupe Crédit Agricole, l'outil Groupe de cartographie des risques opérationnels « Europ@ » a été mis en production chez LCL début 2010.

La campagne de cartographie des risques opérationnels 2011, portant sur 411 processus, s'est achevée en avril 2012. Les résultats et plans d'actions ont été présentés lors du Comité des risques opérationnels de mai 2012. Une démarche de synthèse des résultats de la cartographie des risques opérationnels aux normes Bâle II a été formalisée afin de mieux mettre en évidence les risques opérationnels supportés par le réseau.

La campagne 2012 a été ouverte en mai 2012 ; l'arrêt de l'exercice est prévu en mars 2013.

### 2.4.3. Méthodologie

En décembre 2007, LCL a reçu l'autorisation de la Commission bancaire d'utiliser l'approche de mesure avancée du risque opérationnel au 1er janvier 2008, sous réserve de la régularisation des écarts de « l'annexe 2 » avant fin 2008. Un plan d'actions a été mis en place et tous les écarts ont été régularisés en 2008.

Chaque année, la Direction des risques du groupe Crédit Agricole détermine pour le compte de LCL, via un moteur de calcul, un montant de capital réglementaire en fonction des pertes constatées et des analyses de scénarii de pertes potentielles.

Dans le cadre de l'approche de mesure avancée (AMA), les outils de mesure du risque opérationnel sont :

- la collecte et l'analyse des pertes internes et des pertes externes,
- l'analyse de scénarii des risques potentiels.

Le modèle doit utiliser :

- des données internes (historique de 5 ans) et des données externes,
- des analyses de scénario avec une évaluation des risques faible probabilité / fort impact,
- une évaluation de l'environnement et du système de contrôle interne.

Des critères d'éligibilité sont à respecter pour l'application de cette méthode. Ils prennent en compte la qualité du système de gestion du risque et le suivi des données de pertes.

Le moteur de calcul des exigences en fonds propres AMA a été réécrit en 2011. La réécriture s'est faite à iso fonctionnalité sans impact sur le niveau de fonds propres.

### 2.4.4. Exposition

Au 31 décembre 2012, le coût net du risque opérationnel (pertes + dotations aux provisions – reprises – récupérations) s'élève à 30,78 M€ en date de détection de l'incident, soit 0,79 % du produit net bancaire LCL, à l'intérieur des limites fixées dans le cadre de la stratégie des risques.

### 2.4.5. Assurance et couverture des risques opérationnels

LCL délègue à Crédit Agricole S.A. sa gestion des assurances pour compte propre.

La couverture des risques opérationnels du Groupe Crédit Agricole par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Des polices Groupe sont souscrites par Crédit Agricole S.A. auprès des grands acteurs du marché de l'assurance ; elles permettent une politique cohérente de prise en compte des risques relatifs aux biens et aux personnes pour l'ensemble des entités. Dans certains cas, les entités souscrivent directement leurs contrats d'assurance, pour les risques qui leur sont propres par leur nature ou leur faible importance.

Ainsi, LCL est inclus dans les polices des assurances Groupe : Dommages aux biens d'exploitation (immobilier et informatique, Responsabilité civile exploitation, Pertes d'activité bancaire, Fraude et Tous risques valeurs,

Responsabilité civile professionnelle, Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux, Individuelle accidents mission. Par contre, LCL souscrit directement les polices Flotte, Responsabilité civile courtier et Transports de valeurs

La police Dommages, « éligible Bâle II », participe à la réduction de l'exigence de fonds propres liée au risque opérationnel, dans la limite des 20 % autorisée.

Pour maîtriser le dispositif, une identification des pertes liées au risque opérationnel a été réalisée afin de mettre en place une politique d'assurance s'appuyant sur un recensement complet des besoins de LCL.

## 2.5. Risques juridiques

Au 31 décembre 2012, il n'existe aucun fait exceptionnel ou nouveau litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de LCL. Les risques juridiques susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de LCL ont fait l'objet de provisions tenant compte des informations dont dispose la Direction générale.

Les principales procédures judiciaires en cours, qui ont été engagées à l'encontre de LCL, sont les suivantes :

### Groupe IFI DAPTA MALLINJOUR

Le CDR et le Crédit Lyonnais ont été assignés conjointement, le 30 mai 2005, devant le Tribunal de commerce de Thiers par le Commissaire à l'exécution du plan des sociétés du groupe IFI Dapta Mallinjoud. Il est reproché au CDR et au Crédit Lyonnais d'avoir commis diverses fautes à l'occasion du montage et du financement de l'opération d'acquisition du pôle meuble (ex CIA) du groupe Pinault par le groupe IFI. La Cour d'appel de Riom, par arrêt du 12 juillet 2006, a renvoyé l'affaire devant le Tribunal de commerce de Paris.

Par décision du 24 septembre 2007, le Tribunal de commerce de Paris a condamné :

- le CDR à 2,9 M€ pour perception induite d'intérêts,
- le Crédit Lyonnais à 5 M€ pour soutien abusif,
- le Crédit Lyonnais et le CDR à 50 000 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

Le Tribunal n'a pas ordonné l'exécution provisoire.

Le Commissaire à l'exécution du plan a fait appel de cette décision et la Cour de Paris s'est prononcée par un arrêt du 10 décembre 2010 aux termes duquel elle :

- rejette la demande d'indemnisation globale pour le prétendu préjudice subi par l'ensemble des 13 sociétés du Groupe,
- demande au Commissaire à l'exécution du plan d'indiquer, société par société, le montant du préjudice allégué,
- ordonne une expertise très large de la situation financière de chacune des sociétés du Groupe à l'époque des faits.

Les experts judiciaires ont déposé leur rapport en septembre 2012. Les plaidoiries devant la Cour d'appel devront avoir lieu mi-2013.

### STRAUSS/WOLF/FAUDEM

Des citoyens américains (et des membres de leurs familles), victimes d'attentats attribués au Hamas commis en Israël entre 2001 et 2004, ont assigné la National Westminster Bank et le Crédit Lyonnais devant un tribunal new-yorkais.

Ils soutiennent que ces banques seraient complices des terroristes car elles détenaient chacune un compte ouvert - en 1990 pour le Crédit Lyonnais - par une association charitable d'aide aux Palestiniens, compte par lequel des fonds auraient été virés à des entités palestiniennes accusées, selon les demandeurs, de financer le Hamas. Les demandeurs, qui n'ont pas chiffré leur préjudice, réclament l'indemnisation de leurs « blessures, angoisses et douleurs émotionnelles ».

En l'état du dossier et de la procédure, les demandeurs n'ont ni rapporté la preuve que l'association était effectivement liée aux terroristes, ni que le Crédit Lyonnais savait que son client pouvait être impliqué - si ceci était démontré - dans le financement du terrorisme. Le Tribunal a pourtant exigé cette démonstration de la part des demandeurs pour qu'ils puissent espérer obtenir gain de cause. LCL conteste donc vigoureusement les allégations des demandeurs. La phase

de la discovery est désormais terminée et une motion «for summary judgment» a été déposée par LCL et les demandeurs. Aux termes d'une décision en date du 28 février 2013, le juge du Summary judgment a renvoyé LCL et les demandeurs vers un procès au fond devant un jury populaire qui devrait s'ouvrir au plus tôt en juin prochain et plus probablement à l'automne suivant.

### Affaire EIC

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence). Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'Echange image chèque, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions sont constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81§1 du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L.420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et soulevé de nombreux vices de procédure en particulier pour non respect du contradictoire.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la commission EIC était anticoncurrentielle et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes (AOCT), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 M€. LCL a pour sa part été condamné à payer près de 21 M€ et Crédit Agricole S.A. près de 83 M€. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Celle-ci a rendu le 23 février 2012 un arrêt favorable aux banques, infirmant la décision de sanction de l'Autorité de la concurrence du 20/09/2010, qui s'est alors pourvue en cassation le 23 mars. L'arrêt de la Cour de cassation n'est pas encore rendu.

## 2.6. Risque de non conformité

Le risque de non-conformité recouvre « le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant » (règlement CRBF 97-02).

Ce risque est piloté au sein de LCL par la Direction de la conformité qui traite à la fois des risques relatifs aux pratiques commerciales et à la protection de la clientèle, à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ainsi qu'à la lutte contre la fraude interne et externe. La Direction de la conformité travaille en relation étroite avec la Direction des risques et contrôles permanents pour organiser la mise en œuvre des contrôles liés à ces aspects de risque.

En complément des procédures, outils et contrôles, LCL dispose depuis 2010 d'un réseau de correspondants Conformité appelés « Champions », afin de diffuser « l'esprit Conformité » au plus près des périmètres commerciaux couvrant les marchés des particuliers, professionnels et de la Banque privée. Il constitue l'un des vecteurs de mise en œuvre de la politique et des décisions issues du Comité de pilotage « Connaissance Clients », constitué au niveau de la Direction générale.

Le responsable de la Conformité, membre du Comité de direction générale, est responsable de la mise en place et de l'animation du dispositif de contrôle du risque de non-conformité, décrit par ailleurs dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil.

Les actions menées en matière de pratiques commerciales et de protection de la clientèle, de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et de lutte contre la fraude sont décrites dans le chapitre responsabilité sociétale de l'entreprise.

### 3. INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

#### 3.1. Rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération des mandataires sociaux de LCL s'inscrit dans le cadre du code de gouvernance AFEP/MEDEF publié en avril 2010 et du règlement 97-02 du CRBF modifié par l'arrêté du 13 décembre 2010. L'ensemble des données ci-après est établi en application de ces recommandations et règles ainsi que de la recommandation de l'AMF publiée le 11 octobre 2012.

##### 3.1.1. Conseil d'administration

Sur la base d'une enveloppe globale de 350 K€ fixée par l'Assemblée générale du 15 mai 2006 et qui reste valable jusqu'à nouvel ordre, les membres du Conseil d'administration ont perçu 188 K€ de jetons de présence au titre de l'exercice 2012.

##### Jetons de présence et autres rémunérations versés aux administrateurs (montants en euros)

Administrateurs	LCL		Crédit Agricole S.A.	
	2012 <sup>(1)</sup>	2011 <sup>(2)</sup>	2012	2011
Michel Benassis *	4 000	10 000		
Philippe Brassac (RP Sacam Développement)	8 000	12 000	48 400	52 800
Jack Bouin	8 000	10 000		
Christine Charbit	6 000	8 000		
Jean-Paul Chifflet	8 000	12 000		
Bernard Delpit (3)	6 000	na		
Noël Dupuy (4)	0	10 000	20 900	67 100
Daniel Epron (3)	6 000	na		
Jean-Pierre Gaillard (3)	6 000	na		
André Janot *	12 000	12 000		
Bruno de Laage	8 000	12 000		
Michel Mathieu	8 000	12 000		
Jean-Pierre Pargade* (4)	8 000	22 000		
Marc Pouzet * (4)	8 000	20 000	23 100	
Michel Rallet *	14 000	10 000		
José Santucci (3)	6 000	na		
Frédéric Thomas (3)	6 000	na		
Eric Vandamme	6 000	8 000		
<b>Indépendants</b>				
Bruno Cheuvreux*	16 000	22 000		
François Veverka*	28 000	32 000	77 200	79 500
<b>Salariés élus</b>				
Sylvie Lyonnard de La Girennerie	8 000	12 000		
Dominique Gillet	8 000	12 000		
<b>TOTAL</b>	<b>188 000</b>	<b>236 000</b>	<b>121 200</b>	<b>146 600</b>

(\*) Egalement membre du Comité d'audit

(1) moindre nombre de séances en 2012 par rapport à 2011

(2) hors administrateurs n'ayant plus de mandat en 2012.

(3) à partir de mai 2012

(4) jusqu'en mai 2012

### 3.1.2. Président, Directeur général et Directeur général délégué

#### Synthèse des rémunérations et des options / actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

<i>(En euros)</i>	Jean-Paul Chifflet <i>Président</i> <i>(depuis le 24/2/2011)</i>		Yves Nanquette <i>Directeur général</i> <i>(depuis le 1/1/2011)</i>		Laurent Paillassot <i>Directeur général délégué</i> <i>(depuis le 3/5/2011)</i>	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (1) <i>(Cf. infra : information détaillée)</i>	1 466 895	1 916 459	742 492	778 316	710 606	726 483
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(Cf. infra : information détaillée)</i>	0	0	0	0	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(Cf. infra : information détaillée)</i>	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 466 895</b>	<b>1 916 459</b>	<b>742 492</b>	<b>778 316</b>	<b>710 606</b>	<b>726 483</b>

(1) Les rémunérations présentées dans ce tableau, sont celles dues au titre de l'année indiquée. Les tableaux détaillés ci-après distinguent les rémunérations dues au titre d'une année et les rémunérations perçues au cours de l'année.

#### Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux (montants en euros)

Jean-Paul Chifflet <i>Président du conseil d'administration</i> <i>(depuis le 24/2/2010)</i>	2012		2011	
	Dû (1)	Versé (2)	Dû (1)	Versé (2)
Rémunération fixe (3)	900 000	900 000	900 000	900 000
Rémunération variable (4)	135 000	270 000	270 000	274 400
Rémunération variable indexée (4)	45 000	80 100	90 000	46 716
Rémunération différée et conditionnelle (5)	270 000	51 621	540 000	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	8 000	8 000	12 000	12 000
Avantages en nature (6)	108 895	108 895	104 459	104 459
<b>TOTAL</b>	<b>1 466 895</b>	<b>1 418 616</b>	<b>1 916 459</b>	<b>1 337 575</b>

(1) Rémunérations attribuées (par les sociétés contrôlantes et contrôlées de LCL) au dirigeant mandataire social au titre de l'année indiquée.

(2) Rémunérations versées (par les sociétés contrôlantes et contrôlées de LCL) au dirigeant mandataire social au cours de l'année indiquée.

(3) Rémunération fixe brute avant impôt.

(4) La rémunération variable non différée comprend une part versée dès son attribution en année N+1 et une part versée 6 mois plus tard indexée sur l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. sur ces 6 mois.

(5) La rémunération variable différée est attribuée sous forme d'actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition est progressive sur 3 ans sous condition de présence et liée à l'atteinte de 3 objectifs de performance. Le montant versé en 2012 correspond à la valeur des actions acquises en mars 2012 au titre de la première tranche de rémunération variable différée attribuée au titre de 2010.

(6) Les avantages en nature versés sont constitués par la mise à disposition d'un logement de fonction.

Le mandat de Président du Conseil d'administration de LCL n'est pas rémunéré, hormis les jetons de présence perçus, ses rémunérations fixes et variables correspondant à ses fonctions de Directeur général de Crédit Agricole S.A..

Yves Nanquette <i>Directeur Général</i> <i>(depuis le 1/1/2011)</i>	2012		2011	
	Dû (1)	Versé (2)	Dû (1)	Versé (2)
Rémunération fixe (3)	420 000	420 000	420 000	420 000
Rémunération variable (4)	146 900	165 300	165 300	-
Rémunération variable indexée (4)	29 380	29 423	33 060	-
Rémunération différée et conditionnelle (5)	117 520	0	132 240	-
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	28 692	28 692	27 716	27 716
<b>TOTAL</b>	<b>742 492</b>	<b>643 415</b>	<b>778 316</b>	<b>447 716</b>

Laurent Paillassot <i>Directeur Général Délégué</i> <i>(depuis le 3/5/2011)</i>	2012		2011	
	Dû (1)	Versé (2)	Dû (1)	Versé (2)
Rémunération fixe (3)	396 000	396 000	396 000	396 000
Rémunération variable (4)	149 190	161 523	161 523	155 500
Rémunération variable indexée (4)	29 838	28 751	32 305	15 861
Rémunération différée et conditionnelle (5)	119 352	11 677	129 218	-
Rémunération exceptionnelle	5 830	5 830	826	826
Jetons de présence	720	720	720	720
Avantages en nature	9 676	9 676	5 891	5 891
<b>TOTAL</b>	<b>710 606</b>	<b>614 177</b>	<b>726 483</b>	<b>574 798</b>

(1) Rémunérations attribuées (par les sociétés contrôlantes et contrôlées de LCL) au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(2) Intégralité des rémunérations versées (par les sociétés contrôlantes et contrôlées de LCL) au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice.

(3) Rémunération brute avant impôt

(4) La rémunération variable non différée comprend une part versée dès son attribution en année N+1 et une part versée 6 mois plus tard indexée sur l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. sur ces 6 mois.

(5) La rémunération variable différée est attribuée en actions de performance dont l'acquisition est progressive sur 3 ans et liée à l'atteinte de 3 objectifs de performance. Le montant versé en 2012 correspond à la valeur des actions acquises en mars 2012 au titre de la première tranche de rémunération variable différée attribuée au titre de 2010.

La rémunération variable résulte de critères de performance préalablement définis et fixés dans le cadre des règles de gouvernance du Groupe.

Durant l'année 2012 aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux ni levée par eux. Il n'y a pas eu non plus d'option levée par des salariés de LCL.

Aucune action de performance n'a été attribuée aux mandataires sociaux, ni en 2012 ni au cours des exercices précédents.

Les dirigeants mandataires sociaux ont bénéficié du plan d'attribution gratuite d'actions mis en place en 2011 (60 actions) au même titre que l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

**Synthèse du respect des recommandations AFEP / MEDEF d'octobre 2008**

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail (1)		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Paul Chifflet Président du conseil d'administration Début du mandat : 24/02/2010		X	X			X		X
Yves Nanquette Directeur Général Début de mandat : 1/01/2011	X		X			X		X
Laurent Paillassot Directeur Général Délégué Début de mandat : 3/05/2011	NA	NA	X			X		X

(1) S'agissant du non-cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP/MEDEF le président du conseil d'administration, le président directeur général et le directeur général. Le contrat de travail de M. Yves Nanquette a toutefois été suspendu par avenant ; il reprendra ses effets à l'issue de son mandat social aux conditions actualisées de rémunération et de poste qui prévalaient préalablement à son mandat.

### 3.2. Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux

**Liste des principaux mandats et fonctions exercés en 2012 par les mandataires sociaux**

DIRECTION GENERALE	
Yves NANQUETTE né en 1953 nommé Directeur général le 1er janvier 2011	Président : Crédit Agricole Creditor Insurance, Fondation LCL-Fondation d'Entreprise Administrateur : Amundi Group, Fia-Net Europe, Pacifica (RP de LCL), Predica (RP de LCL), Emporiki Bank, CA Cards & Payments, CA Paiement
Laurent PAILLASSOT né en 1965 nommé Directeur général délégué le 3 mai 2011	Président : Angle Neuf*, LCL actions euro Administrateur : BFC Antilles Guyane (RP de LCL), Crédit Agricole Immobilier, CA AGIS, CA Consumer Finance, Crédit Agricole Egypt Membre du conseil de surveillance : Crédit Agricole Titres, Interfimo (RP de LCL) Membre du conseil de gestion : Uni Editions (RP de LCL)
CONSEIL D'ADMINISTRATION au 31 décembre 2012	
Jean-Paul CHIFFLET né en 1949 nommé Président le 24 février 2010 échéance en 2013	Directeur général : Crédit Agricole SA Président : Crédit Agricole CIB, Amundi Group Président de la Fédération Bancaire Française Membre du conseil d'orientation de PARIS EUROPLACE
Michel BENASSIS né en 1948 nommé le 6 mai 2010 échéance en 2013	Président : Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée. Administrateur : Bforbank Membre du bureau de la Fédération Nationale du Crédit Agricole
Jack BOUIN né en 1954 coopté le 9 novembre 2010 renouvelé le 3 mai 2012 échéance en 2015	Directeur général : Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère Président du Conseil d'Administration de CA Paiement Administrateur : CA Cards and Payments, Pacifica, Foncaris, Crédit Agricole Solidarité Développement, Fianet, Fianet Europe, Sacam Participations, Handicap Emploi CA, SCICAM Membre du bureau de la Fédération Nationale du Crédit Agricole

\* mandats ou fonctions libérés en 2012.

RP : Représentant Permanent.



<p><b>Christine CHARBIT</b> née en 1965 nommée le 3 mai 2011 échéance en 2014</p>	<p>Responsable des engagements entreprises à la Direction des engagements et du recouvrement de LCL</p>
<p><b>Bruno CHEUVREUX</b> né en 1949 nommé le 6 mai 2009 renouvelé le 3 mai 2012 échéance en 2015</p>	<p>Notaire associé</p>
<p><b>Bernard DELPIT</b> né en 1964 nommé le 3 mai 2012 échéance en 2015</p>	<p>Directeur du pôle Finances de Crédit Agricole SA Administrateur : Crédit Agricole Assurances, Renault, Emporiki bank*</p>
<p><b>Daniel EPRON</b> né en 1956 nommé le 3 mai 2012 échéance en 2015</p>	<p>Président : Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, Sofinormandie Administrateur : CA Consumer Finance, CA Technologies, CA Services, Cariparma, SCI CAM Membre du bureau de la Fédération Nationale du Crédit Agricole Membre du comité de direction : GIE GECAM</p>
<p><b>Jean-Pierre GAILLARD</b> né en 1960 nommé le 3 mai 2012 échéance en 2015</p>	<p>Président : Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes Administrateur : Banca Popolare FriulAdria, Crédit Agricole Solidarité Développement, SACAM, Fireca, Crédit Agricole Titres, Gîtes de France Membre du bureau de la Fédération Nationale du Crédit Agricole</p>
<p><b>André JANOT</b> né en 1948 coopté le 6 mai 2010 renouvelé le 3 mai 2012 échéance en 2015</p>	<p>Président : Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France, SA Esprit Cantal Vice président : SA Banque Chalus Administrateur : Safer Auvergne (RP de CRCA Centre France) Membre du bureau de la Fédération Nationale du Crédit Agricole</p>
<p><b>Bruno de LAAGE DE MEUX</b> né en 1951 nommé le 24 février 2010 renouvelé le 3 mai 2012 échéance en 2015</p>	<p>Directeur général délégué : Crédit Agricole SA Président : CA Consumer Finance, Uni Editions Administrateur - Vice président : Banco Espirito Santo , Crédit Agricole Egypt SAE*, Ubaf* Administrateur : Bespar, Bforbank, Crédit Agricole Leasing &amp; Factoring, Cariparma*, Crédit Agricole Creditor Insurance, CA Cards &amp; Payments, CA Paiement, Emporiki Bank, Fia-Net Europe, Fireca, Membre du conseil de surveillance : Crédit du Maroc*, Fonds de Garantie des Dépôts Censeur : Crédit Agricole Assurances</p>
<p><b>Michel MATHIEU</b> né en 1958 nommé le 6 mai 2010 échéance en 2013</p>	<p>Directeur général délégué : Crédit Agricole SA Président : Lesica Administrateur : Amundi Group*, Banco Espirito Santo*, Bespar*, Cariparma, Crédit Agricole Assurances*, Crédit Agricole Creditor Insurance*, CACEIS, Pacifica* (RP CASA), Predica Membre du conseil de surveillance : CAPE*, SILCA (RP CASA), EURAZEO</p>
<p><b>Michel RALLET</b> né en 1952 nommé le 7 mai 2008 renouvelé le 3 mai 2011 échéance en 2014</p>	<p>Directeur général : Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lorraine Administrateur : Crédit Agricole Leasing &amp; Factoring, Handicap et Emploi CA, Critel SA, Square Habitat Lorraine</p>
<p><b>SACAM Développement (SAS)</b> cooptée le 30 juillet 2003 renouvelée le 7 mai 2008 et le 3 mai 2011 représentée par : <b>Philippe BRASSAC</b> depuis le 7 janvier 2010 échéance en 2014</p>	<p>Directeur général : Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, Sacam International Président : Sacam Développement, Sofipaca sa, Sofipaca gestion Vice président : Crédit Agricole SA, SAS Rue La Boétie Administrateur : SCI CAM, Sacam Participations, Crédit Agricole CIB, COOP FR Secrétaire général de la Fédération Nationale du Crédit Agricole</p>

\* mandats ou fonctions libérés en 2012.

RP : Représentant Permanent.

<p><b>José SANTUCCI</b> né en 1962 nommé le 3 mai 2012 échéance en 2015</p>	<p>Directeur général : Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Val de France Vice président : SAS Plein Champ Administrateur : Crédit Agricole Titres, Crédit Agricole Technologies, GIE Carcentre, GIE Synergie, GIE Synergie Services, Euro Securities Partners, CA Home Loan SFH, Fireca</p>
<p><b>Frédéric THOMAS</b> né en 1956 nommé le 3 mai 2012 échéance en 2015</p>	<p>Directeur général : Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine Président : Crédit Agricole Technologies, Crédit Agricole Services, Progica Administrateur : Crédit Agricole Leasing &amp; Factoring, Acticam, Uni Expansion Ouest, Normandie Capital Investissement Membre du conseil de gestion : Uni Editions Gérant : SEP Normandie Seine (RP CRCAM.NS)</p>
<p><b>Eric VANDAMME</b> né en 1966 nommé le 7 mai 2008 renouvelé le 3 mai 2011 échéance en 2014</p>	<p>Directeur Filiales et participations de Crédit Agricole SA Président : Delfinances, Evergreen Montrouge Administrateur : Amundi, BFT (RP de Delfinances)*, Caceis, Cacif (RP de Crédit Agricole SA), Crédit Agricole Cheuvreux, Crédit Agricole Immobilier (RP de Crédit Agricole SA), Crédit Agricole Immobilier Entreprise*, Nakama (RP de Delfinances), Sammas (RP de Delfinances), Censeur : Santeffi Membre du conseil de gérance : Meridian Infrastructure Managers*</p>
<p><b>François VEVERKA</b> né en 1952 coopté le 12 novembre 2008 renouvelé le 3 mai 2011 échéance en 2014</p>	<p>Président du conseil de surveillance : Octofinances SA Administrateur : Crédit Agricole SA, Crédit Agricole ClB, Amundi UK Ltd Censeur : Amundi Group Gérant de Banquefinance associés</p>
<p><b>Dominique GILLET</b> né en 1959 élu le 22 octobre 2010 par les salariés échéance en 2013</p>	<p>Responsable des engagements particuliers et professionnels à la Direction régionale Est de LCL.</p>
<p><b>Sylvie LYONNARD de la GIRENNERIE</b> née en 1957 élue le 22 octobre 2010 par les salariés échéance en 2013</p>	<p>Collaborateur équipe d'appui à la Direction régionale Limousin Dordogne de LCL.</p>

\* mandats ou fonctions libérés en 2012.

RP : Représentant Permanent.

### 3.3. Opérations réalisées sur les titres de la société

Sans objet

## 4. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

LCL, banque de réseau national axé principalement sur une clientèle urbaine de particuliers, professionnels et entreprises traduit par ses orientations sa volonté d'adaptation dans un contexte économique et réglementaire exigeant et sa recherche d'un développement équilibré basé sur la satisfaction de ses clients et le respect de son environnement.

L'ensemble de la RSE de LCL s'inscrit dans la démarche FReD du groupe Crédit Agricole et permet de structurer les actions lancées en 3 piliers (F, Re, D) :

- le F - FIDES incarne le volet économique, un ensemble de règles qui formalisent les responsabilités de l'entité à l'égard de ses clients :
  - Le plan triennal d'entreprise « Centricité clients » lancé en 2011 fixe les objectifs concrets de la démarche commerciale qui place le client et la qualité de la relation au cœur des priorités de LCL, dans le respect des obligations réglementaires.
  - Les actions prioritaires du plan FReD pour le respect du client sont en 2012 :
    - Traiter mieux les réclamations : création et déploiement d'un reporting relatif à l'utilisation des outils de gestion des réclamations
    - Poursuivre la mise en œuvre de nouveaux scénarios de détection de la fraude
    - Evaluer l'appropriation de la formation LCBFT – lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, au travers de l'évaluation régulière des connaissances des collaborateurs
    - Améliorer l'archivage des bulletins de souscription
    - Déployer et mettre en œuvre la réglementation FATCA – Foreign Account Tax Compliance Act
- le R – RESPECT traduit les engagements sociaux et l'implication dans la société
  - La gestion des ressources humaines met l'accent sur la formation, le développement professionnel des collaborateurs dans le cadre de parcours de carrière, le rôle du management de proximité dans l'accompagnement des équipes, l'égalité de traitement, le bien-être au travail et la sécurité des collaborateurs.  
En juillet 2012, LCL a décidé de fédérer ses actions de solidarité et de développer sa politique de mécénat en créant la Fondation LCL.
  - Les actions prioritaires du plan FReD concernant la gestion des salariés et la solidarité humanitaire sont en 2012 :
    - Faire progresser le taux d'emploi des personnes en situation de handicap de 10 %
    - Sécuriser les collaborateurs en déployant des contrôles d'accès électroniques en agence
    - Déployer le plan de prévention des risques psycho-sociaux
    - Améliorer la mixité dans les instances de direction générale de LCL
    - Adapter le modèle managérial aux orientations du plan « Centricité clients »
- le D - DEMETER correspond au volet environnement de la RSE
  - Des engagements en matière d'économies d'énergies et de ressources naturelles sont pris dans le cadre de différents projets et plus particulièrement : schéma directeur immobilier, rénovation agences, Grenelle papier, reporting énergie.
  - Les actions prioritaires du plan FReD concernant le respect de l'environnement sont en 2012 :
    - Mesurer et réduire la consommation de papier chez LCL
    - Rédiger et diffuser des fiches « LCL en clair » sur l'ISR
    - Développer les contrats Fournisseurs responsables
    - Bâtir un bilan énergétique des immeubles parisiens (Villejuif et Hôtel des Italiens)
    - Développer la dématérialisation des relevés de compte

FReD est une démarche de progrès conduite par la direction du développement durable de Crédit Agricole S.A et déclinée par LCL. Lorsqu'une action est réalisée, une nouvelle action doit être lancée.

Les 15 actions prioritaires marquant les axes principaux de préoccupations en matière de RSE font l'objet de plans de mise en œuvre s'appuyant sur des objectifs quantifiés, pilotés et suivis au sein d'une gouvernance LCL propre à la démarche FReD.

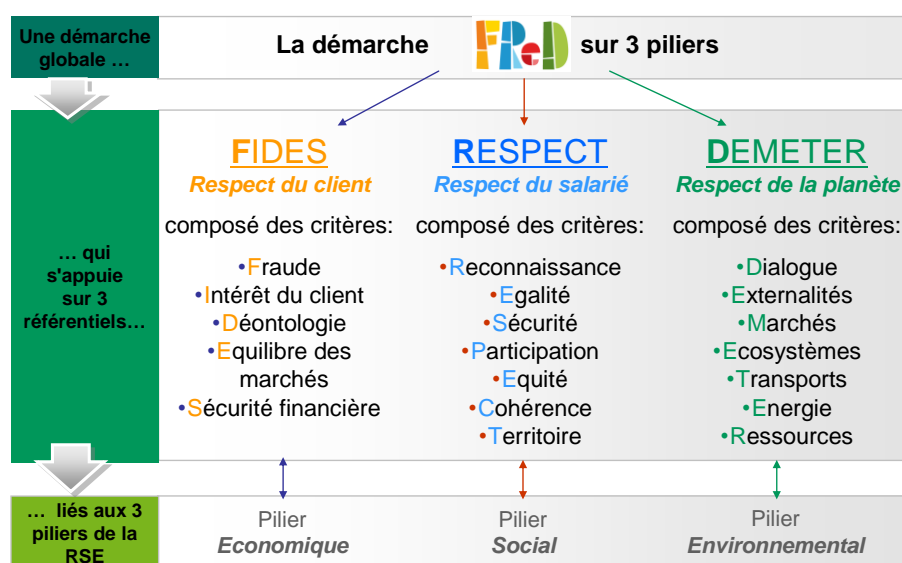
Les résultats de chaque campagne annuelle font l'objet d'une validation par le comité exécutif de LCL. Un audit annuel externe permet de certifier l'avancement et les progrès réalisés.

Un correspondant FReD coordonne au sein de LCL le comité de pilotage, dont les membres sont le directeur de la Conformité, le directeur des Ressources humaines et le directeur Technologies et Immobilier. Il anime les pilotes d'actions, managers des différentes entités de LCL et assure également le relais auprès du Groupe.

De plus, un indice de progrès est calculé pour LCL ainsi que pour l'ensemble des entités du Groupe et fait partie des critères qui conditionnent le déclenchement de la rémunération variable long terme des cadres dirigeants du Groupe. Ainsi, la performance RSE est intégrée au niveau stratégique.

En sus des actions prioritaires FReD, un grand nombre de collaborateurs est impliqué dans des projets informatiques et logistiques qui intègrent les valeurs RSE de LCL tant au niveau économique que social et environnemental. Le Secrétariat général en assure la synthèse en relation avec la direction développement durable du groupe Crédit Agricole S.A.

L'ensemble des informations relatives à la responsabilité sociétale de LCL sont présentées ci-après selon la structuration FReD.



Des informations plus détaillées peuvent être consultées sur le site institutionnel de LCL, en particulier dans les rubriques « Investir responsable » et « les engagements LCL ». Une table de concordance avec les rubriques du décret n°205-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale – art 225-105-1, est reprise en fin de chapitre.

## 4.1. Responsabilité économique - FIDES

Le respect des obligations de LCL est piloté par la Direction de la conformité, dont l'objectif est de renforcer la confiance des parties prenantes à l'égard de la banque en garantissant la loyauté des pratiques chez LCL et le respect de ses clients. Elle traduit les textes législatifs et réglementaires dans les procédures, définit la politique de prévention des risques de non-conformité, délivre des avis de conformité sur les processus de commercialisation des produits, s'assure de la formation à la conformité des collaborateurs et de la mise en place d'outils de reporting et de contrôle des opérations traitées.

En 2010, ont été créés les « Champions de la conformité », réseau de correspondants nommés au cœur du dispositif commercial Particuliers / Professionnels avec pour mission de véhiculer une approche pragmatique de la conformité et de relayer auprès de la Direction de la conformité toute question ou alerte remontant du réseau.

Par ailleurs pour plus d'efficacité et de lisibilité interne, l'organisation de la gestion de la fraude a été dissociée de celle de la lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Ainsi deux pôles ont été créés au sein de la Direction de la conformité pour renforcer l'expertise de chaque domaine et créer deux SVP distincts à la disposition des collaborateurs des réseaux.

### 4.1.1. Fraude

Le dispositif de lutte contre la fraude est placé sous la responsabilité du pôle Prévention de la fraude au sein de la Direction de la conformité. Celui-ci a pour objectif de lutter contre la fraude au sens large et de maîtriser ses conséquences, qu'il s'agisse des pertes financières ou potentielles, des risques réglementaires ou des risques de réputation.

Le dispositif mis en place assure une meilleure maîtrise du risque de fraude, au sein de LCL et de ses filiales:

- dans toutes ses composantes, qu'il s'agisse de fraude externe ou de fraude interne,
- sur toutes les activités déployées au sein de LCL,
- sur toutes les implantations géographiques,
- sur toutes les techniques déployées.

#### Prévention

LCL a amélioré la prévention au travers d'animations et de formations spécifiques. Ainsi, fin 2011, un mémento sur la fraude documentaire pour les dossiers de crédit a été diffusé aux réseaux Retail. Un module de formation e-learning généraliste doit compléter en 2013 le dispositif de sensibilisation sur la fraude en banque Retail.

Le marché Entreprises se réfère à une note de procédure publiée en 2011 pour diffuser les modalités de prévention et de traitement de la fraude. Une entité de la Banque des entreprises veille et réagit pour informer le réseau Entreprises sur les nouvelles typologies et techniques de fraudes constatées. La Banque des flux engage également des actions fortes en matière de lutte contre la fraude externe sur les cartes bancaires, en particulier grâce à une politique de surveillance par typologie de paiements.

#### Détection

LCL a poursuivi le développement de différents outils d'alerte. LCL a ainsi déployé en agence fin 2011 pour son marché Retail des outils d'alerte concernant les mouvements atypiques et les faux documents.

Pour les entreprises, plusieurs scénarii d'alerte sont mis en œuvre pour permettre de détecter des flux atypiques, potentiellement à risque. Un comité a été créé pour étudier les alertes majeures. Ce dispositif va également dans le sens d'une meilleure connaissance du client.

#### Action FReD :

En 2012, LCL a poursuivi la mise en œuvre de nouveaux scénarios de détection de la fraude.

Pour la monétique, les collaborateurs du réseau Entreprise sont avertis dès qu'un cas de fraude est détecté et il leur est demandé alors d'en informer leurs clients pour les sensibiliser au type de risque détecté.

#### Sécurisation

Les actions régulières menées pour renforcer la sécurité des transactions à distance ont permis d'enregistrer une baisse des fraudes à ce niveau. Les sites internet à destination des clients diffusent des messages de sécurité et un avis est communiqué dès qu'un risque d'intrusion est détecté afin que les clients restent vigilants. Les sites de gestion des comptes en ligne de LCL disposent par ailleurs d'un haut niveau de sécurité pour garantir la confidentialité des informations.

Pour la sécurisation électronique des opérations, certaines opérations peuvent être confirmées par l'envoi d'un code à usage unique à destination du numéro de téléphone connu dans le système d'information de LCL. Ce dispositif est sûr et souple.

Par ailleurs, LCL propose au client particulier majeur, titulaire d'un compte de dépôt, de bénéficier du plus haut niveau de sécurité en se munissant d'un certificat gratuitement pour renforcer la vérification de l'identité de la personne qui consulte ou confirme des opérations sur le site de gestion des comptes.

Enfin, LCL veille pour les flux à mettre en place les nouvelles technologies de certificats et de dématérialisation pour sécuriser les transferts et paiements des clients et répondre à leur besoin de fiabilité en ce domaine.

En ce qui concerne la fraude interne, des requêtes de détection sont analysées, conjointement entre la Conformité, l'Inspection générale et les Risques et contrôles permanents, pour identifier les dysfonctionnements éventuels.

## 4.1.2. Intérêt du client

### Gestion de la relation client

Depuis 2008, LCL prend des engagements vis-à-vis de ses clients, affichés dans le contrat de reconnaissance, pour répondre aux exigences de ses clients actuels et futurs. Leur exigence est d'être connus, en disposant d'un interlocuteur qui les connaît et comprend leurs besoins, et d'être aussi reconnus, en voyant leur fidélité remerciée et récompensée.

Le contrat de reconnaissance, qui évolue en fonction des attentes des clients, traduit les engagements de LCL destinés à améliorer la qualité perçue par les clients. Ils comportent le droit à l'erreur, le droit de changer d'avis et le droit à l'imprévu.

Cette démarche est en totale cohérence avec le plan d'entreprise LCL, « Centricité clients », lancé en 2011, projet de transformation touchant tous les collaborateurs en plaçant le client au cœur des préoccupations de chacun. Le plan est décliné sur l'ensemble des marchés de la clientèle : Particuliers, Professionnels, Banque privée, Entreprises.

La Direction de la stratégie et de la transformation coordonne notamment les projets destinés à améliorer la qualité de service en s'appuyant plus particulièrement sur l'écoute des clients au travers du processus appelé « Voix du client ».

Les principales évolutions développées en 2012 visent à apporter aux clients :

- plus de transparence, par exemple par la mise à disposition pour les clients de fiches « LCL en clair » couvrant l'essentiel des produits et services de la banque,
- plus de facilité, en particulier grâce à une meilleure accessibilité par téléphone des clients à leur agence.

Les expressions des clients issues des bilans d'efficacité, et plus largement des réclamations et des remontées des conseillers, sont fournies aux différentes directions afin de les aider à améliorer les process et les procédures. Une enquête de satisfaction a été également menée en ce sens en 2012 auprès des clients Entreprises.

LCL s'attache également à répondre aux attentes de ses clients aux différents moments de la vie. Pour les accompagner dans les moments sensibles, LCL a créé des unités spécialisées (middle office) en renfort du réseau. Des SVP spécifiques ont été mis au service des clients pour leurs démarches complexes. Ce dispositif concerne par exemple les successions, la monétique, les prêts immobiliers. En 2012, un middle office a été créé pour la gestion des majeurs protégés et ainsi permis de simplifier les procédures afin de mieux répondre aux clients et aux responsables légaux.

En 2011, suite au rapport Pauget-Constans de juillet 2010 relatif à la tarification des services bancaires réalisé à la demande du Ministre de l'économie et des finances, LCL a mis en place son offre « LCL initial » pour la clientèle fragile. Elle comprend un service de gestion de compte au quotidien (carte de paiement, LCL interactif sans option et 2 virements permanents), en donnant accès à des produits et services complémentaires à tarifs préférentiels et en plafonnant les frais sur incidents de fonctionnement. En intégrant également l'option d'alerte SMS LCL Avertis, LCL marque la volonté d'informer en amont le client sur le solde de son compte afin de limiter les incidents de fonctionnement.

Par ailleurs, LCL respecte ses obligations en matière de droit au compte, et offre gratuitement le service bancaire de base aux clients éligibles par la loi.

### Traitement des réclamations clients

Le traitement des réclamations LCL de la clientèle des particuliers et professionnels est organisé autour de trois niveaux distincts et successifs : l'agence, le service relations clientèle (SRC) et le médiateur LCL. Le client est informé de ce dispositif dans un langage clair et compréhensible via les relevés de compte, sur le site internet LCL, au sein des guides tarifaires et des dispositions générales de banque, documentation remise au client entre autres au moment de l'entrée en relation.

Le premier niveau est l'agence, où le conseiller prend en charge, enregistre la réclamation et collecte les informations pour y répondre.

Le second niveau est le service relations clientèle (SRC) : si le client est insatisfait de la réponse apportée par son agence, il peut saisir par courrier ou par mail le SRC. La réponse aux réclamations complexes ou adressées à la Direction générale est également assurée par ce service qui intervient en concertation avec les agences et les différentes directions concernées.

Le troisième niveau est le médiateur auprès de LCL, la procédure de médiation étant instituée dans la banque depuis 1996. Le médiateur peut être saisi en dernier recours, si un désaccord persiste, et apporte alors une réponse en toute indépendance et équité.

Un outil de satisfaction client et d'amélioration de la relation (OSCAR) permet de recenser l'ensemble des insatisfactions des clients Particuliers et Professionnels, sur les différents canaux de distribution (internet, téléphone...) et d'y répondre. Il permet en outre d'effectuer le suivi de chaque réclamation, d'en analyser les motifs et d'en mesurer la volumétrie.

#### Action FReD :

Toute réponse à une réclamation est enregistrée dans le système OSCAR et alimente également une base de données client permettant d'effectuer les requêtes nécessaires sur les caractéristiques des réclamations. La procédure opérationnelle est accessible sur le poste de travail des collaborateurs, qui ont été formés à ces nouveaux principes.

Pour les entreprises, les recherches et réclamations sont suivies au niveau de la direction Entreprise du client, en collaboration avec le back office en DSBA. Le marché Entreprises s'inscrit dans les axes d'amélioration portés par le processus « Voix du Client ».

### Qualité de service

LCL est structuré par processus client depuis 2005. Les pilotes nommés par la Direction générale ont pour mission de suivre et d'optimiser la qualité des prestations de bout en bout du processus.

LCL structure sa démarche qualité en back office dans plusieurs domaines selon la norme ISO. Sont ainsi certifiés ISO 9001 : la gestion des successions, des moyens de paiement entreprises, des crédits documentaires ainsi que l'ensemble des plateformes téléphoniques dédiées à la clientèle retail.

En 2012, l'unité de back office de Valence dédiée à la gestion des assurances IARD a fêté son 10<sup>ème</sup> anniversaire de certification ISO 9001. L'enquête de satisfaction menée auprès des conseillers particuliers a révélé un taux de 100 % de « satisfaits » et « tout à fait satisfaits ».

### 4.1.3. Déontologie

Le parcours de formation FIDES a été revu et les nouveaux modules de formation ont été déclinés début 2012 chez LCL.

Ce parcours de formation aborde 14 enjeux :

- préserver la réputation du Groupe
- initier et gérer les relations avec les tiers
- remplir son devoir de conseil
- gérer les réclamations des clients
- maîtriser les risques liés aux nouveaux produits et nouvelles activités
- traiter les données à caractère personnel
- contribuer à la sécurité financière
- prévenir la fraude
- lutter contre la corruption
- traiter une information privilégiée
- réagir en situation de conflit d'intérêts
- prévenir et encadrer les conflits d'intérêts relatifs aux instruments financiers (MIF)
- s'assurer du respect des règles de la concurrence
- participer à la remontée des dysfonctionnements

### **Respect du secret professionnel**

Le respect du secret professionnel fait l'objet avec d'autres thèmes se rapportant à la déontologie, d'une note de procédure « Règles déontologiques de base », qui rappelle les obligations de tous les membres du personnel en la matière et renvoie au règlement intérieur de LCL.

### **Application du processus Nouvelle Activité Nouveau Produit (NAP)**

Le Comité de mise en marché unifié (CMMU) chez LCL recouvre les missions réglementaires du Comité nouvelle activité nouveau produit (NAP), telles que définies dans le Règlement 97-02 modifié et la norme émise par le groupe Crédit Agricole S.A.. Le dispositif de contrôle de conformité des nouvelles activités et nouveaux produits de LCL s'appuie donc sur les instances de la mise en marché.

Le CMMU regroupe l'ensemble des directions et métiers de LCL dans le but de renforcer le contrôle de la conformité de nouveaux produits ou de nouvelles activités au sein de LCL et de s'assurer de la maîtrise des risques spécifiques liés à leur déploiement (fiabilité, sanctions légales et réglementaires, pertes financières, atteinte à l'image de marque) qui découleraient de tout manquement aux lois, réglementations, codes de conduites et meilleures pratiques en vigueur.

### **Prévention des conflits d'intérêts**

Un inventaire des situations susceptibles de provoquer un conflit d'intérêts est annexé à la procédure de gestion des conflits d'intérêts, y compris les éventuels conflits d'intérêts entre entités du groupe Crédit Agricole S.A.. Aucun conflit d'intérêts avéré n'a été détecté en 2012.

### **Adaptation des rémunérations variables**

La rémunération variable intègre une part collective et une part individuelle comportant des critères qualitatifs de conformité pour les commerciaux.

### **Protection des données personnelles**

Enfin, un pôle de compétence est dédié à la protection des données à caractère personnel, rattaché à la Direction de la conformité. Sa principale mission est de veiller à la bonne application de la Loi Informatique et Libertés au sein de LCL tant au niveau des traitements informatiques, que dans la collecte des données à caractère personnel ou dans la résolution des dysfonctionnements détectés au travers de plaintes de clients auprès de la CNIL.

## **4.1.4. Equilibre des marchés**

La directive MIF est déclinée auprès de l'ensemble des clients de LCL sur l'ensemble des marchés.

Les processus de vente ont pour vocation d'assurer que les caractéristiques des produits complexes sont comprises par le client :

- les conseillers Particuliers / Professionnels disposent d'un outil de classification et d'un outil vente-conseil leur permettant de proposer des solutions pertinentes à leur client suivant sa situation et ses besoins ;
- les clients Entreprises sont, quant à eux, classés selon les 3 catégories réglementaires et leur situation est revue annuellement au vu des éléments financiers communiqués.

#### **Action FReD :**

La numérisation des bulletins de souscription de certains fonds est désormais assurée pour faciliter les contrôles et vérifier le respect des conditions de l'application de la directive MIF sur ces produits.

Pour la prévention de délits d'initiés et des abus de marché, une formation aux abus de marché est diffusée aux conseillers et des outils de détection ont été développés.

## **4.1.5. Sécurité financière**

### **Connaissance du client**

Les actions engagées en matière de connaissance du client, élément fondamental dans l'exercice du métier de la banque, se sont poursuivies durant l'exercice. Les efforts ont porté sur les processus de traitement et de contrôle de l'identification des clients, ainsi que sur la connaissance de leur situation pour mieux exercer le devoir de conseil.



La démarche CTC « Connais ton client » s'est poursuivie en 2012. La collecte et la numérisation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile sont désormais les éléments retenus pour mesurer la conformité des entrées en relation. Les données sur la situation financière et familiale sont demandées à l'ouverture du premier compte.

La conformité des dossiers des anciens clients à ces deux nouvelles règles progresse régulièrement.

L'outil de pilotage des relations commerciales permet aux conseillers professionnels d'appréhender l'ensemble des relations du client avec la banque tant à titre de particulier que de professionnel.

Pour les entreprises, la mise à jour des données entreprises est réalisée régulièrement et l'action de rafraîchissement des documents juridiques dite « millésime » permet d'atteindre un taux de conformité de plus de 85 %.

#### Action FReD :

Concernant ses clients ressortissants des Etats-Unis d'Amérique, LCL adaptera son dispositif aux exigences du Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA).

### Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCBFT)

Le dispositif piloté par le pôle Pilotage et prévention du blanchiment englobe la maîtrise et la gestion des risques liés au blanchiment, aux embargos, au financement du terrorisme et aux mesures de gel des avoirs.

Ce pôle veille à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme par une approche globale des risques directs et indirects sous les aspects :

- systémiques : cartographie des risques, déclinaison en procédures LCL des normes Groupe notamment dans le cadre du programme renforcé de la conformité FIDES,
- préventifs : contribution aux programmes et actions de formation et de communication, meilleure connaissance des clients et de leurs activités,
- opérationnels : contrôle des flux soumis à embargos et gel des avoirs, examen de dossiers, enquête de « due diligence » lors d'entrée en relation ou d'opérations complexes.

Le pôle dispose également de bases de données clients et Groupe, ainsi que de divers outils de filtrage des transactions et de profilage des comptes qui lui permettent en particulier de détecter les opérations complexes ou atypiques et d'analyser les différents dossiers qui lui sont remontés.

Les différentes documentations et formations internes élaborées sont destinées à assurer la conformité de LCL aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux directives internationales et à anticiper leurs modifications dans un contexte réglementaire fortement évolutif.

#### Action FReD :

L'évaluation des connaissances des collaborateurs à la suite de leur formation LCBFT est suivie régulièrement dans les différentes instances de contrôle de LCL.

## 4.2. Responsabilité sociale – RESPECT

LCL manifeste la volonté de conduire une politique de gestion des ressources humaines et une politique sociale soucieuse :

- de valoriser le capital humain de l'entreprise au travers du développement des personnes et de l'exercice d'un management responsable,
- de promouvoir l'équité de traitement et le respect des différences,
- de favoriser la qualité de vie au travail.

Les informations chiffrées des tableaux sont les données définitives du bilan social publié par LCL en mars 2013. Elles couvrent les effectifs LCL travaillant en CDD et CDI sur le territoire français, y compris les DOM-TOM. Les effectifs des filiales et de la succursale de Monaco n'y sont pas intégrés.

## 4.2.1. Informations sociales sur l'emploi

### 4.2.1.1. Effectif total

#### Nombre d'Effectif Temps Plein (ETP) payés en fin de période

	2012			2011		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Effectif	11 913	8 130	20 043	11 892	8 161	20 053

### 4.2.1.2. Recrutements

(Nombre d'ETP)	2012			2011		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
<b>CDI</b>	<b>544</b>	<b>442</b>	<b>986</b>	<b>651</b>	<b>562</b>	<b>1213</b>
- Cadres	115	140	255	117	206	323
- Techniciens	429	302	731	534	356	890
<b>CDD</b>	<b>263</b>	<b>137</b>	<b>400</b>	<b>362</b>	<b>195</b>	<b>557</b>
- Cadres	6	5	11	7	3	10
- Techniciens	257	132	389	355	192	547
<b>Total</b>	<b>807</b>	<b>579</b>	<b>1 386</b>	<b>1013</b>	<b>757</b>	<b>1 770</b>

Le nombre de recrutements, en fléchissement par rapport à 2011, est resté toutefois important en 2012. Ils ont concerné principalement les métiers commerciaux, sur les trois marchés de clientèle de LCL (Particuliers/Professionnels, Banque privée et Entreprises).

Par ailleurs, LCL a continué à agir en faveur de l'emploi des jeunes et de leur professionnalisation avec l'accueil de plus de 600 contrats d'alternance de bac+2 à bac+5.

Les collaborateurs recrutés sont inscrits à la formation « Intégration des nouveaux arrivants », qui permet de présenter l'ensemble des activités de l'entreprise et de créer une dynamique positive parmi les nouvelles recrues. Ces formations ont été formalisées dans un accord « parcours et développement de carrière ».

Une attention toute particulière est portée à la professionnalisation des nouveaux embauchés appelés à prendre un poste au contact de la clientèle. Ainsi, aucun collaborateur recruté au sein du réseau commercial ne prend son poste sans avoir au préalable réalisé un « parcours pré-prise de poste », à savoir une formation de plusieurs semaines sur le métier qu'il va exercer.

## 4.2.2. Reconnaissance

### 4.2.2.1. Management responsable

La fonction managériale est essentielle pour assurer la cohésion et la mise en mouvement d'une entreprise comme LCL, présente sur l'ensemble du territoire et déconcentrée en multiples unités de travail. Aussi, les managers sont largement intégrés au dispositif de communication interne et jouent un rôle essentiel de démultiplication, auprès des équipes, des informations stratégiques concernant l'entreprise.

Les managers sont constitués en 2 cercles managériaux (350 cadres de mobilisation - 900 cadres d'action), sur lesquels s'appuie la communication interne de l'entreprise.

#### Action FReD :

En 2012, la deuxième étape du plan d'entreprise Centricité clients 2013 a été élaborée sur un mode participatif en associant étroitement 250 « managers relais » qui ont été impliqués dans les différents chantiers de réflexions menés au cours du second semestre.

Un des chantiers menés dans ce cadre avait pour objectif de définir de manière concrète et pragmatique les comportements managériaux à privilégier. L'appropriation de cette culture managériale s'accompagnera d'actions de formation au cours des prochaines années.

Le rôle des managers en matière de gestion des ressources humaines est un élément clé au sein de LCL : les managers sont des acteurs à part entière du développement des talents de leurs équipes et de leur professionnalisation. Désormais, la fonction RH est partagée très largement avec les managers pour une meilleure efficacité de la gestion des carrières, au plus près des besoins et attentes des collaborateurs ; les professionnels RH se recentrant sur les

missions à plus forte valeur ajoutée et degré d'expertise. Cette évolution s'est accompagnée de la mise à disposition des managers d'outils permettant le partage d'informations RH.

Les importantes mutations technologiques impactant les structures ont largement modifié le rôle des managers, nécessitant une forte montée en compétences aussi bien dans l'animation collective des équipes que dans l'accompagnement individuel des collaborateurs.

Aussi, une démarche d'animation des unités et d'accompagnement managérial a été déployée progressivement dans l'ensemble des unités de back-office depuis 2 ans pour aider ces managers à mieux structurer l'approche managériale dans le fonctionnement au quotidien, en s'appuyant sur des outils utilisés de manière homogène comme le point collectif quotidien. Cette démarche managériale a été étendue en 2012 à certaines unités de fonction support comme le centre de services partagés paie et les unités des Engagements et Recouvrement.

#### 4.2.2.2. Gestion individualisée

Les gestionnaires des ressources humaines (environ 50 personnes) reçoivent régulièrement les collaborateurs avec une fréquence plus soutenue pour les jeunes embauchés et les collaborateurs à fort potentiel. Chaque collaborateur a accès à un gestionnaire ressources humaines (GRH) dès son embauche.

Les processus RH de LCL définissent un certain nombre de rendez-vous entre les managers et les gestionnaires RH, afin notamment d'identifier les « potentiels » et faciliter les carrières prometteuses. Ainsi, chaque année, un comité de carrière est réalisé pour chaque entité, et le dossier de chaque collaborateur est vu en bilatéral entre la ligne métier RH et le manager, permettant alors de définir les souhaits ou les attentes en termes de mobilité fonctionnelle et / ou géographique ainsi que les collaborateurs à potentiel qu'il convient de suivre de façon plus rapprochée.

Une fois identifiés, ces collaborateurs sont gérés par un GRH spécifiquement dédié à la gestion des potentiels au niveau de la DRH centrale, qui les aide notamment dans la définition de leur parcours professionnel.

LCL favorise la mobilité de ses collaborateurs, et leur permet de changer régulièrement de poste au travers d'une mobilité fonctionnelle ou géographique, permettant ainsi au plus grand nombre de disposer d'une expérience élargie, gage d'une employabilité sur le long terme, et encourage la poursuite de carrières évolutives au sein de l'entreprise en découvrant de nouveaux métiers. A titre d'exemple, en 2012, plus de 4 000 changements de poste ont été enregistrés sur l'année.

Néanmoins, tout en maintenant cet élément important de la culture d'entreprise et son souci constant d'employabilité de ses collaborateurs, LCL doit tenir compte des légitimes attentes de sa clientèle qui souhaite disposer d'interlocuteurs plus stables. Un des axes de la politique RH sur les prochaines années est donc de permettre un allongement significatif de la durée des postes sur les fonctions commerciales.

LCL, par la diversité de ses métiers et par la taille de son dispositif commercial et central, maintient un courant régulier de mouvements avec l'ensemble du groupe Crédit Agricole (plus d'une centaine de mouvements enregistrés sur l'année 2012), que ce soit vers les diverses entités de Crédit Agricole S.A. ou vers les Caisses régionales du Crédit Agricole.

#### 4.2.2.3. Formation

##### Formation dispensée en 2012

	Femmes			Hommes		
	Cadres	Techniciens	Total	Cadres	Techniciens	Total
Nombre de stagiaires (en Nombre de salariés ayant au moins participé à une action de formation)	3 424	10 006	13 430	3 928	4 897	8 825
Nombre d'heures (sur le temps de travail)	103 068	245 524	348 592	126 816	141 953	268 769
<b>Nombre d'heure / stagiaire</b>	<b>30</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>32</b>	<b>29</b>	<b>30</b>

En 2012, la formation a de nouveau constitué un objectif-clé de la politique des ressources humaines de LCL. L'investissement financier est proche de 6 % de la masse salariale.

Outre l'enseignement professionnel, près de 90 % des heures de formation ont concerné les parcours « prise de poste » (avec les aspects réglementaires associés) et les actions de professionnalisation.

Dans le cadre de la poursuite en 2012 de la mise en œuvre du plan « Centricité clients 2013 » dans toutes ses dimensions, la formation a constitué un acteur majeur dans l'accompagnement des équipes ainsi que dans l'ancrage et

la pérennisation des compétences. La notion de service client a été présente dans tous les projets des réseaux, mais aussi dans ceux des fonctions supports.

L'objectif essentiel poursuivi demeure l'acquisition et l'approfondissement des compétences nécessaires à l'exercice de leur métier pour tous les collaborateurs, dans le cadre de la politique de parcours pré et prise de poste. C'est tout naturellement à l'intérieur des parcours prise de poste que se sont ancrés les grands axes du plan d'entreprise (Parcours client, Approche commerciale, Relation client et Ecoute client) mis en place en 2011. Ces thématiques ont été développées dans les modules du parcours e-learning pour les collaborateurs en contrats de courte durée (CDD, auxiliaires de vacances, alternants...).

La professionnalisation des collaborateurs dans le cadre du déploiement des projets de « Centricité clients » s'est opérée au travers de modules de formation permettant l'appropriation des techniques de l'accueil physique et téléphonique, des process de la gestion de l'insatisfaction client, de l'utilisation des outils informatiques et commerciaux relatifs à l'offre de produits et services de LCL.

En matière de formation managériale, l'accent a été porté sur l'appropriation par les managers des changements comportementaux portés par le plan Centricité clients 2013 en matière d'approche client (approche relationnelle, accompagnement des besoins des clients, recherche de la satisfaction client).

### 4.2.3. Egalité

#### 4.2.3.1. Egalité professionnelle hommes / femmes

Depuis de nombreuses années, LCL est engagé de façon volontariste pour une promotion de l'égalité professionnelle, tant entre les hommes et les femmes, qu'entre les différentes classes d'âge.

L'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 14 décembre 2007 décrit les grands axes de la politique mise en œuvre chez LCL. En 2012, un plan d'action triennal portant sur les années 2012-2014 a été adopté, afin de poursuivre et renforcer les actions engagées pour favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en s'appuyant sur 4 domaines d'action (l'embauche, la formation, la promotion professionnelle et la rémunération effective). Il fixe de nouveaux objectifs chiffrés de progression concernant notamment la part des femmes dans les recrutements de cadres, parmi les candidats aux formations diplômantes ITB et CESB, ainsi que la proportion de femmes au sein de la catégorie cadres et le taux de promotion des femmes.

Ce plan triennal est décliné en objectifs annuels dans le cadre du rapport de situation comparée des hommes et des femmes et donne lieu au suivi d'indicateurs.

La promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes passe notamment par l'accès, pour les femmes, aux postes à responsabilités. En 2012, LCL s'est ainsi attaché à faire progresser la proportion de cadres dans la population féminine ainsi que la part des femmes dans l'encadrement, plus particulièrement aux niveaux les plus élevés. A fin décembre 2012, LCL comptait 30,1 % de femmes cadres, 45,8 % de femmes parmi les cadres et 30,4 % de femmes parmi les cadres des niveaux les plus élevés.

La promotion de l'égalité professionnelle s'appuie aussi sur une politique salariale d'entreprise clairement affichée, et diffusée à l'ensemble des managers, afin qu'ils aient connaissance et appliquent les directives de l'entreprise. Elle affirme clairement le principe de reconnaître de façon égalitaire, à performance comparable, la contribution des personnes à temps partiel par rapport au reste de la population, des femmes par rapport aux hommes ainsi que des seniors par rapport au reste de la population. Un suivi a priori est réalisé avant validation des mesures salariales individuelles, permettant, le cas échéant, d'amender certaines situations qui ne seraient pas totalement conformes à la politique générale. Des rapports sont remis en cours et fin d'année aux partenaires sociaux, afin de leur permettre de suivre l'application de cette politique d'égalité professionnelle.

Sur la population globale LCL, les femmes ont représenté 66,3 % du total des promotions en 2012. Passage cadre inclus, les femmes représentent 53 % des promotions de cadres.

#### Action FReD :

Signe fort de la volonté de la direction générale d'assurer la présence féminine aux plus hauts niveaux de la direction de LCL, trois femmes font partie du comité exécutif composé de 11 personnes au total. Le cercle 1 regroupant les membres du comité de direction générale compte quant à lui 21 % de femmes, le cercle 2 regroupant les directeurs compte 19 % de femmes.

#### 4.2.3.2. Intégration des personnes en situation de handicap - IPH

LCL est très mobilisé pour favoriser l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le dispositif IPH est piloté de manière structurée :

- coordination d'ensemble et animation des responsables intégration handicap (RIH) assurée par la responsable du recrutement à la DRH,
- présence de 9 responsables intégration handicap (RIH) répartis dans les régions et au siège opérationnel, interlocuteurs et relais auprès des managers et des GRH.

Le troisième accord de Groupe (2011-2013) en faveur de l'emploi des personnes handicapées prévoit le recrutement de 140 travailleurs handicapés sur trois ans, dont au moins 50 en CDI.

Pour LCL, l'objectif est de 70 recrutements dont 25 CDI sur les trois années de l'accord.

L'ensemble des postes est accessible aux personnes en situation de handicap et LCL est membre fondateur avec d'autres banques de la place financière de l'association Handiformabanques qui vise à chercher des candidats, les sélectionner, les former via un contrat de professionnalisation dans l'objectif d'un CDI.

LCL s'est également associé au Crédit Agricole d'Ile de France afin de rechercher des candidats handicapés, motivés pour découvrir les métiers de la banque. En association, ces 2 entreprises ont créé une formation bancaire diplômante en alternance (diplôme universitaire équivalent à Bac +1 dispensé par l'Université Paris Descartes) pour appréhender le métier de conseiller d'accueil.

De nombreux accords de partenariats avec des associations ou des réseaux de recrutement spécialisés ont été noués et ont permis le recrutement de plus de 30 personnes par an durant les 3 dernières années. Les équipes de recruteurs RH participent régulièrement à des forums de recrutement dans plusieurs villes de France et participent également au forum de recrutement virtuel 'Handi2day'.

#### Action FReD :

Cette politique proactive de recrutement se traduit à fin décembre 2012 par 52 recrutements dont 20 CDI.

À côté des actions visant au recrutement, LCL mène également une politique active de maintien dans l'emploi de ses collaborateurs touchés dans leur intégrité physique suite à un accident ou une maladie. Des solutions d'aménagement du poste de travail, des horaires, voire la mise en place de solutions de télétravail à domicile sont déployées au cas par cas, avec l'aide de l'équipe Diversité Handicap de CASA, afin de permettre le plus possible le maintien dans un environnement professionnel. En 2011, 58 personnes ont bénéficié d'actions de maintien dans l'emploi. Le bilan 2012 sera connu ultérieurement.

Au 31 décembre 2011, le taux d'emploi de personnes en situation de handicap s'élevait à 4,04 %. Les estimations pour 2012 laissent augurer une nette augmentation de ce taux pour atteindre plus de 4,5 % à fin décembre 2012.

En 2011 et en 2012, le recours au secteur protégé (Entreprises Adaptées – EA, et Etablissements et Services d'Aide par le Travail – ESAT) progresse régulièrement. Une sensibilisation des acheteurs et des managers est régulièrement réalisée pour les inciter à avoir recours plus largement à ce secteur.

De nombreuses actions de sensibilisation ont été menées dans l'ensemble des régions à l'occasion de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, notamment au travers d'une démultiplication assurée par les managers d'informations sur le handicap, l'accord groupe et les actions entreprises par LCL. Diverses manifestations ont été organisées, comme des ateliers de sensibilisation sur le handicap dans 16 villes de France, des jeux par équipes, une représentation théâtrale.

En matière de formation, une mise à jour d'un module de e-learning à destination des managers (lutte contre les préjugés, accueil ...) a été réalisée.

#### 4.2.3.3. Diversité des parcours et emploi des jeunes

LCL étant un acteur bancaire présent sur l'ensemble du territoire français, plus spécialement dans les zones urbaines, les collaborateurs recrutés le sont en premier lieu sur le bassin d'emploi local. De ce fait, les campagnes de recrutement sont réalisées toute l'année par les équipes RH locales.

LCL travaille depuis plusieurs années avec Pôle Emploi pour recruter des profils diversifiés répondant à ses besoins.

De plus, un partenariat a été mis en place avec l'association « Nos Quartiers ont des Talents » dont le défi quotidien est d'offrir aux jeunes diplômés (Bac + 5) issus des quartiers sensibles, un tremplin vers l'emploi. L'association met en relation les entreprises partenaires et les jeunes diplômés. Pour les entreprises, la CVthèque mise à disposition par

l'association constitue un canal de sourcing de nouveaux talents ; pour les jeunes candidats, souvent pénalisés à l'embauche en raison de leur lieu de résidence et de leur manque de réseau, l'association permet un accès privilégié aux recruteurs potentiels et plusieurs cadres de LCL ont choisi de devenir parrains d'un jeune diplômé.

LCL participe enfin chaque année à plusieurs opérations de recrutement en faveur des seniors, pour tenter de diversifier une politique de recrutement de profils très recherchés sur le marché (Bac + 2 à Bac + 5) et entretient des contacts avec Pôle Emploi afin de pouvoir recruter des personnes en 2ème partie de carrière ou disposant d'expériences hors du secteur bancaire.

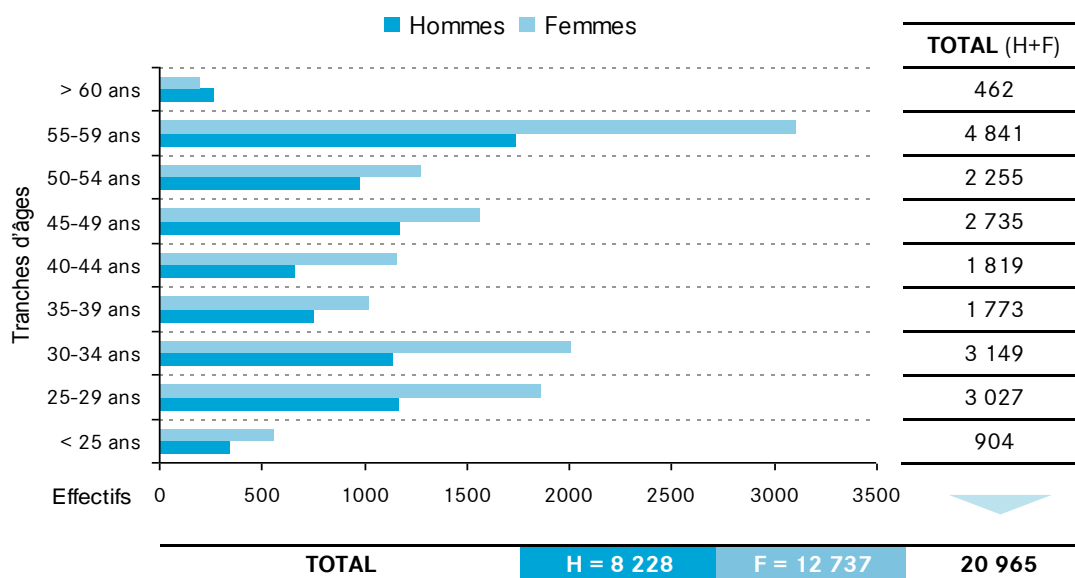
LCL étant très impliqué dans la formation des jeunes, le nombre d'alternants (600 en 2012) et de stagiaires présents en permanence au sein de l'entreprise est important et permet ainsi à de nombreux étudiants de bénéficier d'une période de professionnalisation rémunérée tout en poursuivant leurs études. Ces stages et périodes d'alternance sont des vecteurs de recrutement privilégiés en interne (19 % des recrutements sont issus de l'alternance) et viennent compléter les recrutements de personnes plus expérimentées.

#### 4.2.3.4. Lutte contre les discriminations

Pour marquer sa volonté de participer à la lutte contre les discriminations de toute nature, LCL a signé la Charte de la diversité qui a pour but de favoriser le pluralisme et la diversité au sein des entreprises. La signature de la Charte implique plusieurs engagements forts, notamment le déploiement d'actions de sensibilisation et de formation à la Diversité, le respect et la promotion de la non-discrimination, ou encore la volonté de représenter, au sein des effectifs, la diversité de la société française.

#### 4.2.3.5. Egalité des âges

##### Pyramide des âges



##### Sorties définitives de l'effectif payé de LCL par motif

(Nombre de personnes)	2012			2011		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Démissions	146	153	299	170	204	374
Licenciements	35	35	70	27	34	61
Préretraites	0	0	0	32	25	57
Retraites	46	46	92	36	35	71
Autres motifs	370	270	640	357	228	585
<b>Total</b>	<b>597</b>	<b>504</b>	<b>1 101</b>	<b>622</b>	<b>526</b>	<b>1 148</b>

LCL s'inscrit dans une démarche à la fois volontariste et concertée avec les organisations syndicales en matière de maintien dans l'emploi des seniors. En effet, compte tenu de l'allongement de la vie professionnelle, LCL a souhaité offrir à chaque salarié de nouvelles opportunités de développement professionnel et de poursuite d'une activité professionnelle motivante dans le cadre de sa démarche de maintien dans l'emploi des collaborateurs seniors. Les mesures proposées dans le plan d'action en faveur de l'emploi des seniors pour la période 2010-2012 concernent à fin 2011, plus de 10 000 collaborateurs de LCL âgés de plus de 45 ans.

Les dispositions du plan d'action axé sur un objectif de maintien dans l'emploi des collaborateurs seniors, et tout particulièrement de ceux âgés de 55 ans et plus, mettent l'accent sur les parcours de carrière. LCL, ayant pris la mesure de l'ampleur du changement culturel à opérer au sein de l'entreprise compte tenu de la longue pratique du départ anticipé pour cette population, a prévu des actions de sensibilisation notamment des managers et des GRH pour faciliter le changement culturel.

Compte tenu de la pyramide des âges de LCL, un entretien de deuxième partie de carrière avec leur GRH a été proposé, en fonction de leur tranche d'âge, aux collaborateurs de plus de 45 ans. Conformément au plan d'action, cet entretien, destiné notamment à recenser les compétences actuelles du salarié ainsi que son potentiel de développement, doit permettre de maintenir ou relancer une dynamique de carrière.

Afin d'atteindre l'objectif général de maintien dans l'emploi des seniors qu'il s'est fixé, LCL prévoit la mise place de mesures et d'indicateurs de suivi dans le cadre de différents domaines d'action :

- l'anticipation de l'évolution des carrières professionnelles,
- le développement des compétences et des qualifications et accès à la formation,
- la transmission des savoirs et des compétences et le développement du tutorat.

Au-delà de la mise en place d'un dispositif spécifique pour la réalisation des entretiens de deuxième partie de carrière, les formations à destination aussi bien des gestionnaires des ressources humaines que des managers, la réduction des écarts au niveau de l'attribution de promotions, l'augmentation du taux de formation des seniors ou encore la transmission des savoirs sont autant de mesures qui doivent permettre à LCL d'atteindre les objectifs fixés au niveau national.

#### 4.2.4. Sécurité

##### 4.2.4.1. Organisation du temps de travail

Les contrats de travail sont régis soit en régime jour, soit en régime heure. 85 % des collaborateurs travaillent en régime jour. L'organisation du temps de travail s'inscrit dans le cadre de l'application de l'accord d'entreprise relatif aux 35 heures du 13 septembre 2000 et se traduit par plusieurs modalités d'application en fonction des impératifs d'organisation propres aux unités :

- dans les directions fonctionnelles, la RTT s'exerce principalement sous la forme d'attribution de journées entières ou de demi-journées supplémentaires de repos contrepartie d'une durée hebdomadaire de 39 heures,
- dans les agences du réseau commercial, des formes particulières de réduction du temps travail en deçà de 39 heures hebdomadaires plus adaptées aux impératifs de fonctionnement des agences et à leur rythme d'ouverture ont été mises en place.

##### Effectif payé à temps partiel \*

	au 31 décembre 2012	au 31 décembre 2011
Nombre de collaborateurs à temps partiel	3 649	3 587
% effectif (global)	17%	17%
- à moins de 80%	3%	3%
- à plus de 80 %	14%	14%

\* données incluant les effectifs à temps partiel dans le cadre du dispositif de la loi Robien/Aubry.

Le temps partiel fait partie intégrante de la gestion du travail au sein de LCL. Les salariés peuvent bénéficier de plusieurs formules d'aménagement du temps de travail selon les dispositions prévues par l'accord du 08/1/2002 (de 50 à 90 % du temps plein) et ainsi aménager leurs horaires pour concilier vie professionnelle et vie personnelle. Environ 20 % des collaborateurs sont à temps partiel, dont 87 % de femmes. Le temps partiel est largement demandé quand les enfants sont en bas âge ; la reprise du travail à temps complet peut se faire à tout moment.



#### 4.2.4.2. Hygiène et santé

##### Absentéisme

<i>(Nombre de jours)</i>	2012	2011
Maladie	242 322	236 721
Maternité	154 191	153 411
Accidents du travail	11 479	12 600
Autres	30 309	29 855
<b>Total</b>	<b>438 301</b>	<b>432 587</b>

LCL dispose, au sein de ses équipes, de professionnels de la sécurité, de la santé et de l'accompagnement des personnes fragiles.

Ainsi, LCL compte :

- un service de sécurité,
- 2 services de santé au travail (SST) autonomes (Paris / Ile de France et Lyon),
- un centre médical au siège de Villejuif où interviennent des médecins généralistes et des spécialistes dans les principales disciplines médicales, qui effectuent au total de l'ordre de 100 vacations par mois,
- un service social du travail qui couvre l'ensemble du territoire.

Des opérations de sensibilisation sur des thèmes liés à la santé des salariés sont régulièrement menées, notamment sur le site de Villejuif : par exemple en 2012 sensibilisation sur les troubles musculo-squelettiques, sur la problématique du sommeil, information et dépistage du cholestérol.

Comme chaque année, une campagne de vaccination contre la grippe a été menée par les SST autonomes sur les sites de Villejuif, Paris Monsigny et Lyon.

Près d'un salarié sur quatre a recours aux services du réseau d'assistantes sociales tous les ans pour des conseils concernant sa vie personnelle, mais en lien avec sa vie professionnelle.

##### Action FReD :

LCL a engagé en 2012 un plan d'action pour la prévention des risques psycho-sociaux (RPS) au sein de l'entreprise, autour de 3 axes : sensibilisation, formation et prévention. Ce plan d'action figure dans les mesures retenues au titre du volet Respect de la démarche FRED.

- Une sensibilisation des managers (niveau Directeur de groupe d'agences ou équivalent dans les autres métiers) a été effectuée en 2012 dans la plupart des régions, sous forme d'une conférence d'environ 2 heures animée par un cabinet spécialisé. Cette conférence a abordé les définitions, le contexte et les enjeux des RPS ; les facteurs de risque et les facteurs de protection ; un focus sur le stress, les stratégies et les bonnes pratiques en matière de prévention.
- Une formation aux RPS dans les formations managériales, sous forme d'un module de formation en e-learning, complète la conférence de sensibilisation. Deux stages sur la prévention et la gestion du stress (l'un destiné aux managers, l'autre à l'ensemble des collaborateurs) ont été inscrits début 2012 au catalogue des offres de formation LCL et sont accessibles dans le cadre du plan de formation, après validation de la demande par le manager et le GRH.
- En matière de prévention, un dispositif original de veille et d'alerte constitué de 11 comités de veille RPS régionaux a été mis en place en mars 2012. Ces comités sont composés des acteurs sociaux de l'entreprise (ligne-métier RH, médecins du travail, assistants sociaux), de représentants des managers et, à ce jour, de représentants de deux organisations syndicales. Les réunions trimestrielles sont animées par le responsable des Ressources humaines. Ces comités ont pour objet de contribuer, collégalement, à prévenir les risques et à lutter contre les situations de stress et ont pour mission de :
  - o suivre les évolutions d'indicateurs trimestriels chiffrés qui peuvent constituer des signaux d'alerte (absentéisme, turn-over, réclamations et incivilités de la part de la clientèle...)
  - o partager des informations sur des situations observées de mal-être au travail, de manière à pouvoir réagir rapidement et mettre en place des actions
  - o proposer des plans d'action pour réduire les facteurs de risques identifiés et développer les facteurs de protection face au stress.



#### 4.2.4.3. Sécurité et sûreté

##### Evolution du nombre d'accidents ayant entraîné un arrêt de travail

	2012	2011
Nombre d'accidents du travail	161	183
Nombre d'accidents de trajet	219	229
<b>Total</b>	<b>380</b>	<b>412</b>

Dans le réseau commercial, un accompagnement spécifique est mis en place pour les personnes victimes d'agressions pour répondre au phénomène des incivilités et des violences émanant de la clientèle, à l'instar de ce qui existe déjà depuis de nombreuses années en matière de hold up.

Le dispositif mis en place chez LCL depuis 2007 a été amélioré et pérennisé par un accord syndical signé en 2011. Il comporte un volet prévention (information et formation des salariés à la prévention et la gestion d'actes d'incivilités) et un volet d'accompagnement et de soutien des salariés victimes d'incivilités. Un dispositif de déclaration des incivilités par les salariés et de suivi statistique permet de prendre les mesures adaptées et de suivre l'évolution du phénomène : près de 800 déclarations d'incivilités ont été comptabilisées à fin septembre 2012.

Enfin, le personnel handicapé bénéficie de l'aménagement de postes de travail, de dispositifs particuliers dans le domaine de la sécurité : signaux lumineux pour les malentendants, signaux sonores pour les non-voyants et dotation de chaises d'évacuation pour accélérer la sortie des immeubles en cas d'alerte incendie pour les salariés à mobilité réduite.

Dans le cadre de la sécurisation du réseau, LCL poursuit son plan d'automatisation de ses agences bancaires, permettant ainsi aux collaborateurs travaillant à l'accueil de ne plus manipuler d'espèces. Cette sécurisation des agences permet de diminuer de façon très importante les tentatives d'agressions sur le Personnel. Près de 200 agences supplémentaires ont été automatisées durant l'année 2012, portant le taux d'agences automatisées fin 2012 à près de 90 % du parc total.

##### Action FReD :

Pour renforcer encore plus la sécurité, LCL depuis 2012 dote ses agences de nouveaux systèmes d'accès électroniques.

LCL dispose d'une offre complète de formations à la sécurité des personnes et des biens, en direction aussi bien des salariés permanents que des personnes amenées à travailler temporairement en agence (alternants, CDD, stagiaires ...), en fonction du moment de la relation de travail (recrutement pour un métier en agence, prise de poste, rappel après quelques années en poste). Ces formations sont dispensées, selon le cas, soit en présentiel, notamment au sein de l'agence-école du centre national de formation LCL, soit en e-learning à l'agence du salarié. Plus de 1 500 personnes ont ainsi bénéficié d'une formation à la sécurité en 2012.

#### 4.2.5. Participation

##### 4.2.5.1. Dialogue social

Au cours de l'année 2012 ont été signés les accords suivants :

- avenant n°6 à l'accord de participation des salariés aux résultats de l'entreprise du 23 janvier 2012,
- avenant n°12 au Plan Epargne Entreprise du 23 janvier 2012,
- avenant à l'accord instituant un régime obligatoire de frais de soins de santé du 23 janvier 2012,
- accord relatif au vote électronique du 14 novembre 2012,
- accord relatif aux établissements distincts en vue du renouvellement des comités d'établissement en 2013 du 17 décembre 2012.

L'action syndicale et les instances de représentation du personnel font partie intégrante de la vie de l'entreprise. A ce titre, le temps passé par un collaborateur à l'exercice d'un mandat électif ou désignatif constitue une activité participant du fonctionnement de l'entreprise.

Pour faciliter le dialogue social, un accord a été signé en 2007 avec les principales organisations syndicales, explicitant les rôles et devoirs des représentants syndicaux et de la Direction. Un avenant à cet accord a été signé en mars 2010,

marquant encore une étape pour construire et faire vivre un dialogue social de qualité avec des acteurs impliqués et formés. Ainsi, par exemple a été réaffirmé le principe que les élus doivent continuer à avoir accès aux actions de formation prévues dans le plan de formation, au même titre que tous les salariés.

Cet accord définit des moyens de fonctionnement accordés aux différentes IRP et aux organisations syndicales largement supérieurs à la stricte application des dispositions légales.

Afin de reconnaître le parcours syndical comme une étape dans le parcours professionnel, LCL a conclu un accord avec « Sciences Po » pour accueillir, annuellement, une promotion de salariés titulaires de mandats qui pourront ainsi suivre une formation spécifique et obtenir une certification. La formation dispensée (culture économique, financière et sociale, techniques de communication...) permet de favoriser le lien entre les compétences acquises dans l'exercice de fonctions syndicales et le métier du collaborateur titulaire de mandat. A fin 2012, ce sont une quarantaine d'élus qui se sont vu certifiés par « Sciences Po ».

Les organisations syndicales présentes dans l'entreprise disposent d'un espace syndical réservé au sein de l'intranet LCL.

#### 4.2.5.2. Démarche participative

Dans le cadre du plan d'action en faveur de l'emploi des seniors 2010-2012, LCL a développé une démarche participative de partage de bonnes pratiques au sein des métiers pour lesquels l'apport de l'expérience et la transmission de savoirs pratiques est un atout majeur. Ainsi, la démarche « LCL Partage », lancée tout d'abord sur le métier des conseillers professionnels, a rencontré un vif succès tant auprès des jeunes conseillers que de leurs aînés. Elle a permis, lors de réunions régulières de conseillers professionnels issus de différentes agences, de soumettre des problèmes rencontrés à la sagacité et à l'expérience des uns et des autres.

Le succès de cette démarche et de la méthode de groupes d'échanges de pratiques a conduit en 2012 à élargir cette initiative à un métier plus orienté vers le management, à savoir le métier de Directeur d'Agence, en ciblant dans un premier temps les directeurs de petites agences.

LCL dispose d'un intranet, revu en 2012, qui permet à tout moment aux collaborateurs d'accéder à tout type d'information concernant le fonctionnement et la vie de l'entreprise (gouvernance, procédures, informations pratiques) ainsi qu'aux sites intranet spécialisés des métiers de la banque. Un « Hebdo de l'intranet » permet de diffuser des informations brèves à l'ensemble des collaborateurs sur les événements de la semaine.

Dans le cadre de la préparation de l'étape 2 du plan Centricité clients, des chantiers de réflexion ont été conduits, associant, dans une démarche participative et des travaux de co-construction, de nombreux collaborateurs des différents métiers de l'entreprise. Par ailleurs, une opération visant à recueillir, par équipes, l'expression des collaborateurs en contact direct avec la clientèle a été menée durant l'été 2012, en s'appuyant sur un support de quelques questions liées au fonctionnement des outils et des procédures au sein de l'entreprise et aux éléments à améliorer pour augmenter la satisfaction de la clientèle. Plus de 2000 questionnaires ont été remplis.

Des réflexions sont en cours afin de rendre permanente cette démarche de recueil de la voix du conseiller, source d'amélioration continue des process pour accroître le niveau de satisfaction de la clientèle.

### 4.2.6. Equité

#### 4.2.6.1. Rémunérations

##### Rémunération individuelle

##### Salaire mensuel moyen brut fiscal à fin 2012 (reconstitué temps plein)

(En euros)	Femmes	Hommes	Total
<b>Total</b>	<b>2 945</b>	<b>3 604</b>	<b>3 204</b>

L'augmentation 2012 sur les rémunérations fixes s'élève à + 1,7 %, totalement distribuée en mesures salariales individuelles pérennes. 46 % des collaborateurs LCL en ont bénéficié.

**Rémunération collective**

<i>(En euros)</i>	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen perçu par bénéficiaire	Montant moyen perçu par bénéficiaire présent toute l'année
Participation	23 395 376 €	24 319	962 €	1 051 €
Intéressement	80 490 705 €	24 319	3 310 €	3 616 €
Abondement	4 833 565 €	22 262	264 €	264 €

Tous les salariés de LCL qui comptent au moins trois mois, consécutifs ou non, d'appartenance juridique chez LCL bénéficient de la participation et de l'intéressement.

Le montant global de rémunération variable collective (RVC) pour l'exercice 2011 versé en 2012, s'établit à 103,9 millions d'euros, correspondant à 13,45 % de la masse salariale.

La politique de rémunération de LCL comporte 3 composantes :

- les rémunérations fixes et donc la politique de rémunération et d'augmentation individuelle, qui doit être la garante de l'égalité professionnelle entre tous,
- les rémunérations variables individuelles. Elles représentent une part sensible dans la rémunération globale des collaborateurs LCL, essentiellement du fait de leur vocation commerciale et valorise l'implication individuelle dans la réussite et l'atteinte des objectifs. L'ensemble des collaborateurs LCL est concerné par un type de rémunération variable individuelle, sachant que différents systèmes co-existent afin de refléter la diversité des métiers et des attentes. La rémunération variable individuelle représente en moyenne environ 10 % de la rémunération fixe ;
- la rémunération variable collective. LCL a signé un accord de Participation / Intéressement en 2010, couvrant les exercices 2010 à 2012. Cet accord prévoit que le montant global de la rémunération variable collective, sous réserve de l'atteinte d'un niveau minimum de bénéfices est de 10 % du résultat net avant impôt. Par ailleurs, les montants distribués sont basés pour moitié sur le temps de présence des collaborateurs, et pour moitié sur la rémunération globale. Cette disposition favorise ainsi fortement les plus bas salaires, qui ont ainsi pu, sur cette période, recevoir plus de 2 mois de rémunération fixe.

Le montant de la rémunération variable collective a, ces dernières années, dépassé 10 % de la rémunération fixe, en lien avec les résultats de LCL.

**4.2.6.2. Avantages sociaux**

Depuis le 1er mars 2011, LCL a mis en place une nouvelle couverture complémentaire santé obligatoire pour ses collaborateurs. A cette occasion, LCL a augmenté de 50 % le montant de sa participation financière au titre de la complémentaire santé. Sont affiliés à titre obligatoire :

- l'ensemble des salariés de LCL (y compris ceux relevant de la succursale de Monaco), dont le contrat de travail est en cours ou suspendu avec indemnisation
- l'ensemble des enfants du salarié ou de son conjoint.

Par ailleurs, les salariés bénéficient d'un régime de prévoyance obligatoire et d'un régime de retraite supplémentaire facultatif.

LCL est une entreprise qui a une forte tradition sociale, notamment envers les familles :

- LCL met à disposition des collaborateurs travaillant sur le site de Villejuif une crèche d'entreprise de 60 berceaux. Par ailleurs, il verse une allocation de garde d'enfant modulable selon l'âge des enfants, jusqu'à 13 ans.
- LCL offre également une prime d'achat de livres et frais d'équipement scolaire, progressive en fonction du niveau de scolarité, contribuant ainsi aux frais engagés pour les enfants à l'occasion des rentrées scolaires.
- LCL aide également les familles dont un enfant est handicapé, au travers d'une allocation spécifique.

Ces avantages sociaux se traduisent également par l'attribution de Titres Restaurant à tous les collaborateurs ne disposant pas d'un restaurant d'entreprise.

Sur le nouveau site du siège central de Villejuif, LCL a mis à la disposition du comité d'entreprise des locaux pour les activités culturelles ainsi qu'une salle de sport.

Le montant global alloué par LCL à sa politique sociale est équivalent au coût de la rémunération variable individuelle, à savoir environ 10 % de la masse salariale fixe.

### 4.2.7. Cohérence

LCL est composé du siège central à Villejuif regroupant essentiellement les fonctions support et de sites répartis géographiquement sur 10 régions LCL.

#### Répartition de l'effectif total par zone géographique

LIBELLE CE	Femme	Homme	Total
SIEGE ET ANNEXES	1 863	1 605	3 468
EST	722	519	1 241
RHONE ALPES AUVERGNE	1 117	868	1 985
MEDITERRANEE	949	773	1 722
MIDI	622	471	1 093
SUD OUEST	622	553	1 175
OUEST	1 056	682	1 738
NORD OUEST	853	567	1 420
IDF NORD	1 061	555	1 616
IDF SUD	1 642	767	2 408
IDF OUEST	1 407	770	2 176
<b>Total</b>	<b>11 913</b>	<b>8 130</b>	<b>20 043</b>

LCL, employeur actif implanté sur tout le territoire national, participe à la vie des régions en soutenant différents projets externes porteurs de son image d'entreprise responsable. Ainsi au regard de ses valeurs RSE et avec l'aide de ses collaborateurs locaux, LCL initie ou participe à différentes actions dans le domaine de la culture, du sport ou de la solidarité sur l'ensemble de la France.

#### 4.2.7.1. Image

LCL participe financièrement à différentes initiatives publiques en cohérence avec ses valeurs orientées sur la reconnaissance des talents et le soutien aux personnes en difficulté.

#### Lancement de la Fondation LCL

LCL, grande banque de proximité, souhaite mettre en cohérence et développer ses actions de mécénat afin d'accroître la lisibilité et la visibilité de son engagement sociétal et humanitaire auprès du public, de ses clients, et de ses propres salariés. A cet effet, le Conseil d'administration, dans sa séance du 9 février 2012, a approuvé la création de la Fondation LCL, fondation d'entreprise.

La priorité est donnée à deux domaines d'intervention : la solidarité, d'une part envers les jeunes et les femmes en situation difficile au plan familial, affectif, scolaire, social ; d'autre part, la santé au travers de la recherche médicale. La Fondation dans un premier temps pérennisera les actions de mécénat existantes et s'attachera à y associer davantage les collaborateurs et leurs engagements.

#### Participation à des forums et des formations

LCL participe, nationalement et régionalement, aux forums des écoles et aux forums étudiants pour présenter l'entreprise, éventuellement en vue de recrutements.

Les collaborateurs dispensent des cours dispensés notamment dans les organismes de formation bancaires (CFPB). Ils présentent les métiers de la banque aux collégiens et accueillent certains d'entre eux pour leur stage de découverte de l'entreprise.

#### Expositions "LCL en ville"

Les expositions d'œuvres « LCL en ville » ont pour vocation de créer des rendez-vous artistiques dans les agences historiques, bâtiments prestigieux situés le plus souvent en centre ville dans toute la France. L'opportunité est donnée à des artistes régionaux ou non de présenter leurs créations. Ces expositions qui font connaître des artistes et découvrir l'architecture ancienne des agences en région, connaissent un grand succès tant auprès des clients que des collaborateurs.

Ainsi « Famous », une exposition de photos noir et blanc de célébrités prises sur le vif, a été présentée fin 2012 à Perpignan, puis à Bordeaux avant de se poursuivre sur d'autres villes en 2013.

### **Trophées des femmes dans les régions**

En partenariat avec quatre quotidiens régionaux du groupe EBRA (Est Bourgogne Rhône Alpes), LCL a lancé en octobre 2012 la 6ème édition du « Trophée LCL des femmes qui font bouger la région ».

L'opération a pour but de promouvoir les femmes qui contribuent au développement et au rayonnement de leur région par leur dynamisme et leurs compétences. La gagnante, issue du monde de l'entreprise, de l'industrie, du sport ou de la recherche, reçoit le Trophée LCL et un chèque de 10 000 euros est versé à une association à but non lucratif choisie par la lauréate.

### **Le partenariat sportif : cyclisme et judo**

LCL a conclu de longue date des partenariats dans ces deux disciplines sportives rassemblant un large public.

- Le cyclisme : LCL et le Maillot Jaune

LCL a engagé voici 31 ans son partenariat avec le Tour de France, source de sympathie du public envers la marque LCL. Il est depuis 1987 le partenaire officiel du Maillot Jaune. Les agences LCL placées sur le parcours et leurs clients sont invités à suivre les étapes du Tour.

LCL est également partenaire d'autres courses cyclistes organisées par Amaury Sports Organisation, telles que Paris-Nice, le Critérium International, Paris-Roubaix, le Tour de Picardie et le Critérium du Dauphiné.

Sur le Tour de Picardie, LCL parraine le « dossard vert » qui récompense le coureur ayant l'attitude la plus « éco-citoyenne ».

- Le judo : des valeurs pour les jeunes

Depuis 1987, LCL est le premier partenaire de la Fédération Française de Judo et disciplines associées. Un partenariat qui se décline sous plusieurs formes où l'objectif est d'apporter le soutien et la contribution de LCL à différents niveaux pour promouvoir les valeurs de ce sport auprès des jeunes :

- une présence forte et affichée auprès des équipes de France masculines et féminines dans les compétitions internationales,
- un soutien et une présence aux "mercredis de l'équipe de France" ; il s'agit d'entraînements collectifs réunissant entre 600 à 1 000 jeunes judokas d'une même région, encadrés par 6 à 8 athlètes membres de l'équipe de France,
- le parrainage de la coupe de France des cadets et cadettes (Trophée LCL) à laquelle participent 55 000 jeunes judokas,
- un programme de relations publiques important lors de manifestations telles que le Tournoi de Paris Ile de France, qui se tient chaque année en février au Palais Omnisport de Paris Bercy. Classé Grand Slam, le tournoi rassemble chaque année les meilleurs athlètes mondiaux. Quelques 500 invités LCL viennent chaque année encourager et supporter tous ces combattants,
- mise en place de conventions commerciales au niveau local et régional, pour une augmentation du nombre d'ouvertures de comptes de clubs et de licenciés, mais aussi pour mettre en application les contrats nationaux.

#### **4.2.7.2. Implications directes des collaborateurs en région**

LCL encourage les projets de solidarité initiés et menés par ses collaborateurs, dont quelques exemples sont cités ci-après.

La Direction du réseau Ile de France Ouest a ainsi sponsorisé la Nuit du Jazz Entreprises pour reverser des fonds aux « Orphelins d'Auteuil ».

La Direction du réseau Sud Ouest s'implique très fortement, avec Pacifica et CA Grands Crus, dans l'organisation d'un concert en juillet du festival Jazz & Wine. Cette manifestation, inscrite également dans le cadre des actions IPH, avait notamment pour objectif de recueillir des fonds pour le don de moelle osseuse.

L'organisation de manifestations sportives locales voit régulièrement la participation active des collaborateurs de LCL (ex : marathon de Nantes, Marathon de Marseille, 10km de Nice, sponsoring des Foulées LCL de Bayeux). Les collaborateurs de la DR Méditerranée ont également participé à la 11ème édition de la course de "Aix s'élance"

organisé par le lycée militaire. Les bénéficiaires de cette course ont notamment été reversés à l'association Samben chargée de prodiguer des soins médicaux au Sénégal.

Le comité régional des banques du Rhône (dont fait partie LCL) a décidé de se mobiliser massivement pour soutenir la cause du mal logement par un soutien financier aux actions d'Habitat et Humanisme. Une opération médiatisée a été organisée du 13 novembre au 15 décembre 2012 et a mobilisé environ 500 agences LCL et 81 pôles de la Banque privée.

Il a été proposé aux clients d'apporter leurs vieilles clés. Ces clés récupérées, symbole de l'accès au logement, ont servi à réaliser des œuvres d'art destinées à être vendues au profit d'Habitat et Humanisme, qui financera un projet de résidence pour femmes en difficulté au centre de Lyon.

Cette année aussi, en partenariat avec Handisport, ce sont 120 collaborateurs de LCL qui ont été sensibilisés via le sport à certains handicaps liés à la motricité.

#### 4.2.8. Territoire

LCL associe l'ensemble des clients de son réseau national et ses collaborateurs au financement de son mécénat pour l'aide à l'enfance et à la recherche médicale. Son offre permet aux clients de souscrire à des fonds solidaires. LCL vise également à développer son soutien à l'économie locale.

##### 4.2.8.1. Education, santé, culture

###### **France Parrainages (ex. CFPE - Centre Français de Protection de l'Enfance depuis 2012)**

Dans le cadre du programme Avantages, LCL offre la possibilité à ses clients de transformer les points gagnés en dons utilisés, soit en soutien de parrainage sur la France, soit en soutien de parrainage à destination de l'étranger. Les dons effectués en 2012 se répartissent à 40 % sur les actions en France et 60 % sur les actions à l'étranger.

LCL pour sa part effectue un don à chaque enregistrement dans ses bases d'un enfant du client et pour toute ouverture de livret A à un jeune enfant. Le montant versé sera consacré par France Parrainages à des actions de parrainage de proximité.

Ce partenariat est désormais repris par la Fondation LCL et a été renouvelé pour les 3 années à venir.

###### **Partenariat santé avec le Mécénat Chirurgie Cardiaque enfants du monde (MCC)**

Créée en 1996 par le professeur Francine Leca et Patrice Roynette, l'association se mobilise en faveur des enfants défavorisés atteints de malformations du cœur afin qu'ils puissent être opérés en France lorsque ceci est impossible dans leur pays.

En moyenne, 170 enfants sont accueillis chaque année dans 8 villes et 11 hôpitaux en France. Fin 2012, grâce à la générosité des partenaires et de l'ensemble des donateurs, l'association a pu sauver près de 2 000 enfants. MCC développe également le parrainage des enfants opérés une fois rentrés chez eux. MCC mène chaque année 4 missions dans les pays d'origine des enfants afin d'entretenir des relations solides avec les médecins référents. En 2012, LCL a mis à la disposition de MCC une salle pendant un mois pour l'organisation des sessions de formation en France des médecins étrangers référents de l'association.

Depuis 2003, LCL soutient activement l'association dans le cadre du Tour de France. Le soutien de LCL prend aussi la forme d'objets publicitaires aux couleurs de l'association, offerts par LCL. Ils sont vendus sur le site [www.etapeducoeur.com](http://www.etapeducoeur.com) et sur les stands Mécénat Chirurgie Cardiaque installés à différents moments du Tour de France, tels que le Grand Village de l'avant-Tour et l'arrivée sur les Champs-Élysées. L'intégralité du produit de la vente revient à l'association. Ainsi, pendant toute la durée du Tour de France, LCL s'engage à mettre à disposition 10 000 oursours "Petit cœur", la mascotte de MCC, revêtus pour la circonstance du maillot jaune.

LCL s'associe également à l'Etape du Cœur, un événement cycliste organisé par MCC afin de sensibiliser le grand public à ses actions et de collecter des fonds. Le 21 juillet 2012, l'Etape du Cœur a eu lieu sur le parcours du contre-la-montre du Tour de France : chaque année, c'est toute une équipe de personnalités qui vient apporter son soutien et son énergie à Mécénat Chirurgie Cardiaque lors du Tour de France. LCL s'est associé à cet événement en finançant les affiches.

Différentes options sont offertes aux clients en faveur du Mécénat Chirurgie Cardiaque :

- « Sytèm'cœur ». Ce service gratuit, résiliable à tout moment, permet à chaque utilisateur de carte bancaire LCL, d'effectuer un don mensuel au profit de Mécénat Chirurgie Cardiaque, par versement d'un montant de son achat arrondi à l'euro ou aux 5 euros supérieurs.
- la personnalisation de la Carte Bancaire aux couleurs de Mécénat Chirurgie Cardiaque : les clients qui le souhaitent peuvent personnaliser le visuel de leur carte bancaire aux couleurs de MCC, pour une commission unique intégralement reversée par LCL à MCC.
- depuis novembre 2012, au travers du programme de fidélité Avantage, les clients ont la possibilité de faire un don à MCC.

Le Personnel de LCL s'associe également à ce mécénat : pour la troisième année consécutive, le challenge commercial 2012 de la Banque des entreprises et de la gestion de fortune (BEGF) a reconduit le partenariat avec Mécénat Chirurgie Cardiaque enfants du monde en collaboration avec Crédit Agricole Leasing et factoring (CALEF). A cette occasion, chaque collaborateur participant au challenge a la possibilité de convertir une partie de ses gains personnels ou collectifs en dons pour MCC, que la BEGF complète en abondant chaque don à 100 %. Pour l'activité de leasing et de factoring de CALEF, un versement est effectué à chaque démarrage de contrat. Ainsi depuis 2010, les versements ont permis de sauver 7 enfants.

Une vente de Noël au profit de MCC est réalisée sur le site de Villejuif.

### **Soutien à la recherche médicale : partenariat avec la Fédération pour la Recherche sur le Cerveau (FRC)**

LCL participe chaque année à la campagne nationale de collecte de fonds, le neurodon. L'objectif de cette collecte est de recueillir des fonds nécessaires pour financer les contrats de recherche fondamentale et de recherche clinique, visant à mieux connaître le cerveau et les pathologies liées aux dysfonctionnements et à la dégénérescence du système nerveux central.

En 2012, LCL et la FRC se sont associés à nouveau pour organiser l'opération « Tous à rollers avec le neurodon ». Dix grandes randonnées urbaines à rollers ont ainsi eu lieu à Lyon, Paris, Lille, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, et aussi à Pornichet, à Toulon, Besançon et Martigues. Ces randonnées, subventionnées par LCL, ont pour objectif d'accroître la notoriété de l'action de la FRC, la sympathie et la visibilité sur le terrain, puisque les participants roulent dans leur ville en portant un T-shirt co-marqué LCL – neurodon. Plus de 4 000 personnes ont participé à ces courses. Le site Internet LCL.com et la page Facebook de LCL relayent l'information. Cette communication externe se double d'une information à l'ensemble du personnel via l'Intranet.

### **Offre de fonds solidaires à la clientèle de LCL**

LCL propose à ses clients trois fonds de partage :

- Partagis : un FCP de partage dont une partie est reversée à l'association "Action contre la faim",
- Eurco solidarité : une partie des revenus de la SICAV est donnée au CCFD, Comité catholique contre la faim et pour le développement, qui peut ainsi financer des initiatives de développement économique en faveur de populations.
- Le FCP Habitat et Humanisme verse à Habitat et Humanisme, le quart des intérêts produits par les parts détenues par les clients. Par ailleurs, LCL, en tant que gestionnaire du FCP, reverse à Habitat et Humanisme 80 % des droits d'entrée et 50 % des frais de gestion annuels.

LCL soutient également la commercialisation de la SICAV Danone Communities, créée par IDEAM, filiale ISR de Amundi, par une communication spécifique auprès de ses commerciaux et de ses clients Banque privée. Son objectif principal est d'accompagner financièrement des projets de la Grameen Danone Foods initiés conjointement par Danone et par le prix Nobel de la paix Mohamed Yunus, qui invité par la Banque privée a animé une soirée conférence sur le thème "le social business et ses enjeux" dans les locaux de l'Hôtel des Italiens à Paris, où de nombreux clients étaient présents.

Une autre conférence sur le thème de l'épargne solidaire a été organisée à Lyon en présence de Franck Riboud, PDG de Danone, et Emmanuel Marchant, Directeur général délégué de Danone Communities.



#### 4.2.8.2. Initiatives citoyennes

##### Ouverture des immeubles historiques de LCL pour la journée du patrimoine

Pour la première fois en 2012, LCL a ouvert son immeuble « Hôtel des Italiens » au public. La construction de son ancien siège central avait été lancée par les fondateurs de la Banque en 1876. Environ 3 000 personnes ont été accueillies par les collaborateurs.

Le siège social de Lyon, premier immeuble de la Banque datant de 1863, a également participé à ces journées portes ouvertes.

##### Participation à l'activité économique locale

LCL ayant achevé l'installation d'environ 3 000 collaborateurs sur son nouveau siège central à Villejuif, réfléchit à développer son action sociétale sur son nouveau territoire d'activité en participant à divers instances locales (Chambre de commerce et industrie ...) et en rencontrant des acteurs locaux orientés sur la solidarité.

LCL a signé le 3 décembre 2008 un partenariat avec France Active, association dont la mission principale est l'aide à la création de micro-entreprises. La mission de l'association est double : conseiller les créateurs d'entreprise dans l'approche financière de leur projet et faciliter leur accès au crédit en contre-garantisant les prêts bancaires d'accompagnement grâce à sa filiale France Active Garantie (FAG). LCL a pour rôle d'accueillir les porteurs de projet et de les orienter vers les fonds territoriaux du réseau France Active. Ces derniers, forts de leur savoir-faire, instruisent et expertisent les demandes de financement puis valident la contre-garantie FAG. En 2012, LCL a poursuivi l'accompagnement des créateurs et ont été ainsi engagés 389 prêts complémentaires aux prêts NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise) pour un montant de 18,8 M€.

La Banque des entreprises est un acteur majeur du Prix Image Entreprises qui récompense depuis 25 ans en Pays de Loire, et plus récemment en Méditerranée, des entreprises locales qui ont su conjuguer sur l'année croissance, rayonnement et ambition. Cette initiative permet des rencontres entre chefs d'entreprises et donne l'occasion de nouer des contacts pour les directions Entreprise en région.

Diverses actions sont menées en local par les directions régionales. Ainsi, lors de la semaine du Handicap, la Direction de réseau du Midi a monté une vaste opération, sur tout son territoire, de présentation d'œuvres réalisées par des personnes handicapées. Ces expositions au cœur des agences ont attiré un public nombreux, tant au niveau des collaborateurs que des clients. Elles ont permis de faire connaître des artistes locaux et de vendre quelques unes de leurs œuvres.

Dans le cadre de la coopération entre entités du Groupe et le développement du territoire, LCL met en place des actions concertées avec certaines Caisses régionales du Crédit Agricole. Ainsi, par exemple, la Direction du réseau Méditerranée travaille en concertation avec la Caisse régionale de Corse dans le cadre d'une représentation auprès du CFPB et de l'Université de Corte. Cela a permis de mettre en œuvre une licence professionnelle Banque, permettant aux insulaires de bénéficier d'une formation professionnelle spécifique, avec un accompagnement au travers de périodes d'alternance et de pouvoir envisager une carrière en restant en Corse.

### 4.3. Respect de l'environnement – DEMETER

LCL manifeste la volonté du Groupe de conduire une politique globale dans toutes les dimensions de la responsabilité vis-à-vis de la planète :

- en s'attachant à avoir une attitude responsable vis-à-vis de ses principales parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs, afin d'optimiser les impacts indirects de ses activités sur la société et la planète
- en offrant à ses clients une gamme d'investissements socialement responsables (ISR) ainsi que des produits d'épargne et de crédit pour le financement de projets de développement durable
- en participant à la préservation des ressources par la mise en œuvre de différents projets de réduction des consommations en énergie et papier.



### 4.3.1. Dialogue avec les parties prenantes

LCL s'emploie à développer des relations responsables avec ses salariés, clients et fournisseurs afin de répondre à leurs attentes d'écoute et aux enjeux sociétaux et environnementaux.

LCL s'emploie à mettre en œuvre les engagements signés par Crédit Agricole S.A pour le Groupe, en appliquant les principes du Pacte mondial des Nations Unies, en participant aux actions liées au partenariat avec l'ONG WWF, en respectant ses obligations réglementaires et légales françaises se rattachant aux stipulations des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Une évaluation des risques liés aux changements climatiques est suivie dans le cadre du plan de continuité des activités. Le principal risque identifié est lié aux crues. Aussi, différents scénarios ont été mis en place pour les zones sensibles en région et l'hypothèse d'une crue centennale à Paris. Concomitamment fin 2011, LCL a mis en place un dispositif pour être réactif aux besoins d'aide financière d'urgence de ses clients sinistrés lors d'intempéries majeures et faciliter les déclarations de sinistres auprès de la filiale assurance PACIFICA du Groupe. Celui-ci a été activé 3 fois depuis son lancement. Au vu de l'évaluation de ces risques, LCL n'a pas à ce jour enregistré dans ses comptes des provisions ou des garanties pour risque en matière d'environnement.

#### Dialogue vis-à-vis des salariés

L'ensemble des salariés est sensibilisé au développement durable et au respect de l'environnement à travers les différentes communications internes sur la démarche de progrès du Groupe (FReD) et sur les orientations RSE de LCL, via l'Hebdo de l'Intranet ou les journaux internes, en particulier la revue trimestrielle " les Clés de LCL".

Par l'adoption de nouvelles pratiques au sein de l'entreprise, les collaborateurs modifient leur comportement au quotidien. Ils ont un rôle actif dans la réalisation des différents projets de réduction des consommations de ressources naturelles lancées au sein de LCL.

#### Dialogue vis-à-vis des clients

Les engagements de LCL envers ses clients sont affichés dans le Contrat de reconnaissance, communiqué en agence et en ligne sur ses sites internet.

Les projets liés au plan triennal, lancé en 2011, sont axés sur l'accueil et l'écoute des besoins et avis de la clientèle, et prévoient d'accroître le taux de collaborateurs LCL en contact avec les clients, tout en limitant les échanges papier.

Avec le bilan efficacité, LCL recueille la parole du client concernant sa volonté de recommander LCL et ses suggestions d'améliorations. Une équipe de conseillers en ligne spécifiquement formée et dédiée à la satisfaction client a sollicité sur les 2 dernières années plus de 2 millions de clients sur tous les marchés de LCL. Les clients sont largement sollicités pour échanger avec LCL par internet ou téléphone. Le bilan efficacité peut être réalisé aussi par mail, sur les sites commerciaux ou via les applications mobiles.

Le programme de rappels pro-actifs par téléphone des clients promoteurs ou détracteurs permet de mieux comprendre les attentes des clients. L'accent est mis également sur l'accueil physique du client en agence pour prendre en compte son besoin rapidement. Un programme « Bienvenue » a été déployé pour développer la convivialité et la réactivité de l'accueil en agence et un système de gestion des appels téléphoniques permet de répondre rapidement et efficacement au client.

LCL adapte ses agences pour les personnes présentant un handicap moteur ou une vision altérée. Le programme « Intégration des clients LCL présentant un handicap » prévoit ainsi d'adapter les DAB-GAB aux normes internationales en matière d'hauteur d'accès et les automates sont peu à peu équipés de prise casque pour les mal voyants.

En appui du réseau, les équipes des middle office appellent en direct les clients pour plus de réactivité et un meilleur accompagnement lors des démarches complexes. Ils apportent également des réponses rapides et fiables aux tiers en relation avec les dossiers (notaires, tuteurs ...).

Une navigation simple et intuitive avec une présentation par besoin est proposée depuis début 2012 sur le site internet de gestion des comptes Particuliers et Professionnels de LCL. Elle a permis de simplifier les accès en rendant visibles et en personnalisant les fonctionnalités et d'offrir l'option d'échanger par e-mail via la messagerie LCL. Les clients sont

invités à choisir l'option gratuite de consultation en ligne de leurs relevés de compte et avis ainsi qu'à traiter leurs opérations via les sites de gestion des comptes.

### **Dialogue vis-à-vis des fournisseurs**

Depuis 2012, la Direction des achats a voulu renforcer ses actions en matière de RSE. A cet effet, un responsable RSE Achats a été nommé afin de développer et promouvoir cet aspect dans les achats LCL.

La politique RSE Achats a concentré ses actions en 2012 dans le développement du recours au secteur protégé, en collaboration :

- avec la Direction des ressources humaines de LCL, au travers de réunions périodiques,
- avec le pôle Mission Handicap de Crédit Agricole S.A. et la Direction des achats groupe Crédit Agricole S.A., au sein d'un groupe de travail au niveau Groupe.

Ainsi en 2012, suite à un appel d'offre, 10 % de la prestation de vidéo-codage des chèques a été confiée au secteur protégé. D'autre part, un reporting des appels d'offres avec le secteur protégé a été mis en place, et est publié trimestriellement dans le tableau de bord de la Direction des achats et des règlements.

Plusieurs actions de sensibilisation envers les acheteurs ont été menées durant l'année, et d'autres envers les différentes directions sont en cours. Des informations régulières sur l'actualité du développement durable sont également diffusées aux acheteurs. Ainsi, une sensibilisation aux déchets et à l'impact des emballages a été faite auprès des acheteurs dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, en connexion avec le site de l'ADEME.

#### **Action FReD :**

Au niveau des contrats, les engagements responsables des fournisseurs sont désormais complétés d'une attestation sur l'honneur relative au non travail des enfants. Cette attestation a ainsi été incluse dans 100% des contrats signés en 2012. Figure également depuis 2012, dans les dossiers d'appel d'offre une clause recommandant l'utilisation des matériaux recyclés / recyclables.

Au niveau des appels d'offre, des critères de choix liés au développement durable sont intégrés, qui demandent au fournisseur de préciser notamment :

- s'il bénéficie de certification ou s'il a entrepris une telle démarche,
- s'il utilise des produits labellisés, gérés en fin de vie,
- si les produits répondent à la réglementation, ont une origine de fabrication connue.

## **4.3.2. Externalités**

### **4.3.2.1. Prévention des nuisances sur l'environnement**

LCL, en tant que banque, limite les impacts classiques d'une société du secteur tertiaire sur l'environnement. Il suit et gère de façon active ses consommations courantes et tend à s'équiper des dispositifs contribuant à épargner les ressources de la planète.

Ainsi, en particulier au niveau de son nouveau siège central de Villejuif, LCL s'emploie à installer différents systèmes pour économiser l'eau, réguler la température et protéger la qualité de l'air, tels que :

- des détecteurs de présence pour l'allumage et l'extinction régulière des bureaux,
- des systèmes de régulation du chauffage selon les heures et jours d'ouverture,
- des systèmes de récupération d'eau et de végétalisation autonome (sopranature) des bâtiments et terrasses.

Les travaux de rénovation et les acquisitions de locaux respectent les normes et la réglementation en vigueur en particulier en matière d'urbanisme et d'assainissement des sols.

L'eau est consommée pour l'utilisation sanitaire et le fonctionnement des climatisations. En 2012, LCL a effectué pour la première fois un reporting de ses consommations d'eau sur les immeubles centraux afin de mieux les mesurer et d'en suivre leur évolution.

#### 4.3.2.2. Prévention des impacts indirects sur l'environnement

LCL s'attache à produire et à consommer de manière « responsable » en encourageant une gestion des impacts indirects de son activité respectueuse des personnes et de la planète.

Les conditions générales d'achats et les contrats cadres précisent les obligations et les engagements des fournisseurs et de ses sous-traitants : normes et règles impératives dans le domaine de l'environnement, de la sécurité, du travail et en particulier, les règles édictées par l'OIT relatives au travail forcé et au travail des enfants.

Le développement du chiffre d'affaires réalisé avec le secteur protégé est un axe prioritaire pour LCL qui fait appel régulièrement à différents EA / ESAT pour des travaux d'impression, des opérations publicitaires, des prestations de traiteur.

Dans le cadre du vidage des immeubles libérés au centre de Paris en 2012, 557 tonnes de matériels divers ont été sortis et triés pour recyclage ou revente. Huit personnes en réinsertion employées par l'ARES ont été intégrées dans les équipes travaillant à cette opération.

Pour préserver l'environnement, la Direction des achats privilégie les imprimeurs ayant au moins un des trois labels : PEFC, FSC, Imprim'Vert. Par ailleurs, s'agissant des fournitures de bureau, un incentive "produit green" est indiqué dans le descriptif des produits pour inciter les collaborateurs à commander les articles éco-responsables du catalogue.

Certains contrats font également mention d'obligations eco-responsables, requises par LCL lors de l'appel d'offres. Ainsi :

- les contrats de déménagements font référence à des emballages recyclables,
- les contrats de travaux intègrent le traitement des déchets et des gravats,
- les contrats de nettoyage insistent sur le respect des règles d'hygiène et de sécurité ainsi que sur l'utilisation de produits verts.

Ce principe a été appliqué lors des travaux d'automatisation des agences, soit pour 1 564 agences à fin 2012.

Pour la première fois, LCL a réalisé le bilan de ses émissions de gaz à effet de serre. Basé sur les données de 2011, il répond aux obligations de déclaration de l'article 75 de la loi Grenelle 2 et a été transmis auprès de la préfecture du siège social situé à Lyon. Il est consultable sur le site institutionnel de LCL.

LCL a pris différentes mesures pour organiser le recyclage de son matériel obsolète et la récupération des déchets.

##### ○ Recyclage des billets

- Le recyclage des billets en interne a été généralisé à l'ensemble des agences automatisées de LCL, dont les flux permettent cette pratique, soit plus de 700 agences à fin 2012, et se poursuivra au fur et à mesure du plan d'automatisation des agences. Offrant à l'agence une plus grande autonomie en diminuant le nombre d'approvisionnements externes, il réduit de ce fait les transports de fonds.

##### ○ Recyclage des postes de travail

- Les anciens postes informatiques sont recyclés en collaboration avec un partenaire humanitaire qui les restaure ou les démonte pour trier les déchets. Les éléments désassemblés sont soit recyclés, soit orientés vers des filières de dépollution agréées en vue d'un traitement adapté.

##### ○ Recyclage des DAB-GAB (automates distributeurs de billets)

- La plate-forme gère les stocks d'automates neufs et d'occasion ainsi que les process d'installation, désinstallation, préparation, remise en état ou destruction des machines.
- Les automates LCL obsolètes sont pré stockés sur les emplacements réservés à LCL, puis détruits selon la réglementation en vigueur relative à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements.

##### ○ Récupération des déchets

- La récupération des déchets consommables est contractualisée et structurée selon les centres de responsabilité. La mise en place de corbeilles de tri sélectif est organisée nationalement avec engagement de valorisation. Cette action permet de récupérer en papier recyclable plus de la moitié des déchets collectés sur l'ensemble des sites fonctionnels parisiens de LCL.

Les contrats de multitechnique imposent de récupérer et faire traiter tous les déchets polluants (tubes, fluo, piles...). Des actions sont également menées pour réduire l'utilisation d'emballages au sein de LCL. Ainsi, la mise sous film des impressions informatiques pour envoi aux différentes entités de LCL a été supprimée, seul l'emballage carton est conservé.

### 4.3.3. Marchés

#### 4.3.3.1. Placements ISR

LCL a rassemblé l'ensemble de sa gamme ISR sous la bannière « Investir autrement ». Cette offre permet à ses clients d'investir dans une sélection de fonds respectant des valeurs d'ordre éthique, social mais aussi environnemental qui concilie finance et développement durable.

L'offre proposée est constituée de fonds Amundi et de fonds externes qui couvrent l'ensemble des classes d'actifs du monétaire aux actions internationales thématiques. Cette gamme fait l'objet de communications régulières auprès de la clientèle Banque privée ; elle est également accessible sur les sites Internet de LCL.

Les fonds ISR se déclinent autour de 4 orientations d'investissement :

- Fonds de développement durable, composés de titres sélectionnés selon des critères extra-financiers ESG : LCL Actions Développement Durable Euro, Amundi Crédit Euro ISR, Amundi Funds Equity Global Clean Planet, Amundi Actions Euro ISR,
- Fonds éthique, participant à la croissance de sociétés à composante éthique humaniste : OPCVM Hymnos,
- Fonds de partage, dont une partie des intérêts des fonds est reversée à des associations de solidarité : Eurco Solidarité, Partagis, Habitat & Humanisme,
- Fonds thématiques à vocation solidaire (financement de projets d'économie solidaire) : SICAV Danone Communities.

Sont également présentées aux clients de LCL des offres de private equity gérées par Omnes Capital (précédemment Crédit Agricole Private Equity). Fin 2009, cette société a signé les « Principles of Responsible Investment », s'engageant ainsi à formaliser ses actions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Cette démarche RSE implique la société de gestion en tant qu'entreprise (bilan carbone, bilan social, etc) tout autant que dans ses processus d'investissement (section ESG dans les notes d'investissement, clause ESG dans les pactes d'actionnaires, reporting ESG adressé aux participations majoritaires).

Pour les placements immobiliers et fonciers, LCL propose une offre gérée par Amundi Immobilier, société de gestion d'actifs immobiliers filiale du Groupe. Amundi Immobilier a mis en place une démarche ISR appliquée à l'immobilier qui a été vérifiée par un audit externe en novembre 2012. Une note ISR est ainsi attribuée aux SCPI qu'elle gère. LCL propose également des offres de groupements fonciers forestiers (GFF) contribuant à la préservation et au développement du patrimoine français forestier. Les forêts détenues par ces GFF sont gérées conformément à un plan de gestion agréé.

#### Action FReD :

Afin d'offrir une meilleure lisibilité pour les clients, LCL a inscrit dans son programme de fiches en clair, l'offre de fonds ISR.

#### 4.3.3.2. Epargne - Crédits

LCL participe au développement d'une économie préservant l'environnement.

En lien avec le livret Développement durable, LCL a enrichi la gamme « Solution Conso » pour répondre aux besoins de financements des projets d'équipement dédiés aux économies d'énergie.

LCL commercialise également l'ECO PTZ pour le financement des travaux destinés à améliorer la performance énergétique du logement.

Dans le nouveau plan de développement stratégique à moyen terme de la banque des institutionnels, le secteur de l'économie sociale et solidaire a été défini comme axe prioritaire.

Par ailleurs, un compte sur livret OSBL (personnes morales à objet sans but lucratif) a été lancé en 2012.

#### 4.3.3.3. Investissement de LCL dans CAPENERGIE

Au début de l'année 2007, LCL a décidé d'investir des fonds propres dans le premier fonds institutionnel dédié aux énergies renouvelables, CAPENERGIE, créé par Omnes Capital, favorisant ainsi le développement de sociétés principalement non cotées spécialisées dans les marchés des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en France et dans le reste de l'Europe.

Les investissements sont répartis entre les différents secteurs des énergies renouvelables suivants : éolien, biomasse, solaire thermique et photovoltaïque, géothermie, hydraulique, biogaz, pile à combustible, cogénération, biocarburant, efficacité énergétique.

Le fonds intervient en fonction des opportunités, auprès d'entreprises, à tous les stades de leur vie, y compris au moment de leur constitution.

En 2012, LCL a respecté ses engagements d'investissements et continue ainsi à soutenir des projets porteurs de progrès et d'innovation contribuant au respect de l'environnement.

#### 4.3.4. Ecosystèmes

L'année 2012 a été marquée par la fin de la mise en œuvre du schéma directeur immobilier parisien.

3 000 collaborateurs, issus d'une douzaine de sites parisiens, sont désormais regroupés à Villejuif sur 5 bâtiments de dernière génération. L'immeuble de l'Hôtel des Italiens, ancien siège central de LCL au centre de Paris, a été rénové en 2011 avec le souci d'optimiser les consommations d'énergie tout en préservant les aménagements historiques ; la façade du bâtiment a ainsi été complètement ravalée et mise en valeur. Les équipements informatiques centraux ont par ailleurs été regroupés en 2011 sur le nouveau site du groupe Crédit Agricole, composé de 2 bâtiments répondant aux règles HQE ; la consommation électrique y est optimisée, grâce à des systèmes de climatisation économiques.

LCL poursuit le respect de la planète en mettant en œuvre des solutions de fonctionnement interne réduisant les consommations de ressources, telles que :

- le renouvellement du parc informatique avec suppression des écrans cathodiques et recyclage des matériels obsolètes,
- la suppression d'un maximum d'imprimantes individuelles,
- le chauffage de l'eau des sanitaires sur les 5 immeubles de Villejuif réalisé à partir de panneaux photovoltaïques,
- la récupération d'eau de pluie pour les sanitaires installée sur le dernier immeuble de Villejuif,
- la mise en place d'une navette sur Villejuif pour faciliter l'accès à la ligne de métro n° 14 pour mieux relier les gares de banlieue.

#### 4.3.5. Transports

##### 4.3.5.1. Véhicules professionnels

La politique de rationalisation de l'utilisation des véhicules conduit à une réduction régulière du parc de voitures LCL. Depuis 2007, LCL a intégré, dans ses critères de sélection des véhicules de service, le label « environnement durable ». LCL s'efforce notamment d'acheter des véhicules de service (plus de 300 véhicules achetés en 2012) disposant du label environnemental BLUE LION (émissions CO<sup>2</sup> inférieures à 130g/km, fabrication dans une usine certifiée ISO14001, valorisation en fin de vie du véhicule).

##### 4.3.5.2. Optimisation des moyens de transport

###### Développement de la vidéoconférence

L'ensemble des sites support de LCL ont été équipés de dispositifs de vidéoconférence (siège des directions régionales, site de Villejuif). Ainsi, l'organisation des événements internes a pu être modifiée et de nombreuses rencontres de direction impliquant un grand nombre de collaborateurs se font désormais in situ sans déplacements de masse vers un lieu de conférence national unique, tout en conservant l'aspect vivant et participatif de la communication nécessaire pour animer et dynamiser les équipes. Ces installations doivent aider les entités de LCL à répondre à la demande de la direction de réduire leurs déplacements professionnels (hors déplacements commerciaux).

###### Optimisation des circuits

L'optimisation des circuits, vers et entre les sites de LCL, est également recherchée par la réduction des tournées, en regroupant et limitant les transports administratifs, les livraisons et les transports de fonds.

En 2011, plus de 200 dessertes de livraison de fonds par mois ont été supprimées lors de l'automatisation et de l'optimisation des agences. La suppression d'états papiers reçus par les agences ou leur bascule sur le poste de travail s'est, elle, traduite par une diminution du tonnage d'état papier transporté.

### **Plate-forme logistique**

Une plate-forme logistique automates et coffres a par ailleurs été mise en place sur un site situé en banlieue parisienne. Son objectif est une gestion par lot. Ainsi, elle livre les agences automatisées de LCL en une seule livraison (lot agence de plusieurs automates en un seul camion) ce qui diminue les transports routiers. Pour les commandes, LCL optimise les livraisons d'automates venant des usines des constructeurs en Europe par camions complets d'automates ce qui contribue à limiter les transports routiers internationaux.

### **4.3.6. Energie**

LCL a souscrit un abonnement à l'outil Panorama d'EDF. Cet outil permet d'analyser le détail des consommations électriques des sites alimentés par EDF et de renégocier les contrats d'abonnements et les tarifications.

Depuis quelques années, un reporting énergétique est effectué à la demande de la Direction du développement durable de Crédit Agricole S.A.. Il couvre à ce jour les consommations en électricité et en gaz d'environ 90 % des 2 000 agences du réseau et les immeubles centraux. Ainsi, il est possible de détecter les anomalies, puis de procéder à des audits d'installations pour remédier à terme aux surconsommations liées aux installations défectueuses.

#### **Action FReD :**

En complément, un bilan énergétique complet des immeubles de Villejuif a été réalisé en 2012.

### **Réseau**

Lors des rénovations et installations de production énergétique, la mise en oeuvre de moyen de production thermique de type thermodynamique est favorisée car elle permet de réduire d'environ 1/3 la consommation électrique.

Les enseignes comportent un équipement permettant des économies d'énergie (horloge inter crépusculaire, tube T5 à ballast électronique d'une consommation inférieure de 30 à 40 % pour une luminosité égale).

Depuis 2009, la pose de PLV lumineuses en agence a été généralisée. Ces PLV sous alimentation basse tension réduisent la consommation électrique en utilisant des tubes de longue durabilité facilement recyclables et évitent l'impression d'affiches papier.

De manière générale, la rationalisation des différentes sources lumineuses est prévue dans les nouveaux projets de rénovation avec la suppression des luminaires dont les ballasts ne sont pas électroniques.

### **Immeubles centraux**

Le nouveau siège central de LCL à Villejuif regroupe désormais 5 immeubles dont 4 répondent aux critères HQE/THPE.

### **Energies renouvelables**

La Direction de l'immobilier et de la logistique s'informe et teste si besoin les nouvelles possibilités d'économies d'énergie. Ainsi de nouveaux concepts d'éclairage sont étudiés et mis en place. Un mât signalétique avec panneau solaire a, par exemple, été installé pour certaines agences. De plus, 4 immeubles construits sur Villejuif sont équipés de panneaux solaires.

### **4.3.7. Ressources**

Pour LCL, compte tenu de ses activités bancaires et assurance fortement réglementées, le papier est la principale ressource consommée. Aussi, LCL met chaque année l'accent sur les projets de réduction de consommation de papier.

LCL est également associé au programme « Grenelle papier » mené par la Direction des achats Groupe de Crédit Agricole S.A. en vue de réduire les consommations papier d'environ 25 % sur 4 ans et d'augmenter au maximum la part de papier responsable utilisée. Dans ce cadre, LCL a réalisé pour la première fois un reporting complet de ses consommations papier exprimées en tonnage et réparties selon la labellisation des papiers utilisés.

LCL a identifié 4 grandes natures d'impressions :

- bureautique : ramettes de papier utilisées en agence pour les documents remis directement au client ou chargées dans les imprimantes des fonctions centrales de LCL,
- éditique : relevés et avis clients ou éditions internes émises par la production informatique,
- commerciale : impressions commandées pour les besoins de communication commerciale avec les clients
- institutionnelle : journaux internes et rapports de LCL.

#### Action FReD :

Une attention particulière a été portée sur les consommations de ramettes de papier dans le réseau qui s'est traduite par une baisse estimée à plus de 6 % sur 2012, grâce en partie au démarrage fin 2012 de l'impression recto-verso en agence et le développement des contrats en ligne.

Dans les fonctions support, la mise en place dans les immeubles centraux d'imprimantes multi-fonctions, avec en standard d'impression le recto-verso noir et blanc, réduit également la consommation individuelle de papier A4 de LCL.

Au niveau éditique, LCL poursuit ses actions en faveur de la dématérialisation des relevés et avis et de leur et à défaut leur édition en recto-verso. Des études sont menées par ailleurs pour supprimer les avis inutiles au regard de la communication clients et de la réglementation.

#### Action FReD :

Afin d'accroître régulièrement le nombre de clients ayant opté pour la dématérialisation de leurs relevés, LCL planifie régulièrement de actions de sensibilisation des clients pour choisir l'option du relevé en ligne.

En interne, la politique de mise en consultation des informations et l'utilisation de work flow sur le poste de travail des collaborateurs permettent de réduire chaque année le volume des états et des échanges papier entre service.

La consommation de chèques par les clients LCL continue de diminuer d'environ 5 % par an.

Au niveau de la communication à destination des clients, l'attention régulière est portée sur la réduction du nombre et de la taille des documents commerciaux d'information et de marketing. Pour les entreprises, la documentation commerciale est désormais consultable en ligne par les clients.

L'organisation des journaux internes a été revue et a conduit à réduire la fréquence de parution et le nombre de pages papier distribuées aux collaborateurs. Le rapport annuel, mis à disposition sur le site institutionnel de LCL, n'est plus édité sous format papier.

Par ailleurs la numérisation des documents clients consultables par différents services réduit la circulation papier et les volumes utilisés en supprimant les diverses impressions et copies. Le plan de numérisation des dossiers client, déployé en agence, terminé depuis 2009 est achevé. Plus de 5 millions de dossiers conservés en agence ont ainsi été envoyés pour conservation à des archivistes. Le flux des nouveaux documents est dorénavant numérisé et intégré dans un classeur électronique consultable sur le poste de travail. Le projet de numérisation des dossiers clients entreprise a démarré en 2011 et prévoit également la suppression de la conservation des dossiers papiers et la diminution des états au sein des centres d'affaires.

Le « back office sans papier » est désormais une réalité chez LCL. La circulation de papier est fortement réduite grâce à la numérisation des documents en entrée des back offices et à la dématérialisation des échanges papier avec les réseaux.

Le projet AZOTE vise à dématérialiser les documents des fonctions support du siège pour réaliser progressivement un fonctionnement sans papier sur le nouveau siège central de Villejuif. Désormais les factures fournisseurs, les documents internes RH et DIL circulent pour validation par work flow entre les unités LCL. Plus généralement, les échanges internes et externes via les messageries ou les sites internet se généralisent au sein des fonctions support de LCL. Ainsi, pour les achats, la plupart des appels d'offres et consultations sont opérés via des systèmes de messagerie évitant ainsi l'envoi de documents papiers. De même plus de 80 % des commandes sont saisies par les collaborateurs directement sur des serveurs électroniques.

La réduction de consommation de papier s'accompagne d'une politique de papier responsable. Les relevés de compte et avis à la clientèle sont désormais produits sur du papier PEFC. La Direction des achats veille à la qualité responsable des impressions commandées et des imprimeurs qui les réalisent.



## 4.4. Table de concordance

### Rapport LCL Responsabilité sociétale de l'entreprise / Décret n°202-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale – art 225-105-1

1) Informations sociales	
a) Emploi	
• L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, âge, zone géographique	4.2.1.1/ 4.2.3.5/4.2.7
• Les embauches et les licenciements	4.2.1.2/4.2.3.5
• Les rémunérations et leur évolution	4.2.6
b) Organisation du travail	4.2.2
• L'organisation du temps de travail	4.2.4.1
• L'absentéisme	4.2.4.2
c) Relations sociales	
• L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	4.2.5.2
• Le bilan des accords collectifs	4.2.5.1
d) Santé et sécurité	
• Les conditions de santé et de sécurité au travail	4.2.4.2 /4.2.4.3
• Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail	4.2.5.1
• Les accidents du travail notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	4.2.4.2/ 4.2.4.3
e) Formation	
• Les politiques mises en œuvre en matière de formation	4.2.2.3
• Le nombre total d'heures de formation	4.2.2.3
f) Egalité de traitement	
• Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	4.2.3.1
• Les mesures prises en faveur de l'égalité de l'emploi et de l'insertion des handicapés	4.2.3.2
• La politique de lutte contre les discriminations	4.2.3.3 4.2.3.4
g) Promotion et respect des stipulations des conventions de l'Organisation internationale du travail relatives :	4.3.1
• Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	
• A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
• A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	
• A l'abolition effective du travail des enfants	
2) Informations environnementales	
a) Politique générale en matière environnementale	
• L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	4.3
• Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	4.3.1
• Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et de pollutions	4.3.2.2
• Le montant des provision et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	4.3.1



b)	Pollution et gestion des déchets	
	• Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	4.3.2.1
	• Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	4.3.2
	• La prise en compte des nuisances sonores et de toute forme de pollution propre à l'activité	NA*
c)	Utilisation durable des ressources	
	• La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	4.3.2.1
	• La consommation des matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	4.3.7
	• La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	4.3.5 / 4.3.6
	• L'utilisation des sols	4.3.2.1
d)	Changement climatique	
	• Les rejets de gaz à effets de serre	4.3.2
	• L'adaptation aux conséquences du changement climatique	4.3.1
e)	Protection de la biodiversité	
	• Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	NA
3)	Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	
a)	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	
	• En matière d'emploi et de développement régional	4.2.7.1
	• Sur les populations riveraines et locales	4.2.7.2
b)	Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	
	• Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organismes	4.3.1
	• Les actions de partenariat ou de mécénat	4.2.8
c)	Sous-traitance et fournisseurs	
	• La prise en compte dans la politique d'achats des enjeux sociaux et environnementaux	4.3.2
	• L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	4.3.1
d)	Loyauté des pratiques	
	• Les actions engagées pour prévenir la corruption	4.1.1 / 4.1.3 4.1.4 / 4.1.5
	• Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	4.1.2 / 4.1.5
e)	Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	**

\* LCL en tant que banque n'a pas une activité affectant gravement l'environnement mais respecte la législation en vigueur, en particulier pour la gestion de son parc immobilier (4.3.2.1).

\*\* LCL a une activité uniquement sur le territoire français dans le respect de la législation protectrice des droits de l'homme. LCL met en place une politique envers ses fournisseurs pour inclure dans les contrats certaines clauses de l'OIT. Aucune action complémentaire n'a été menée cette année.

## 4.5. Rapport des commissaires aux comptes sur la responsabilité sociale de l'entreprise

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de la société LCL (la « Société »), nous vous présentons notre attestation de présence sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ainsi que notre rapport d'assurance modérée sur les procédures d'établissement de ces informations.

### Responsabilité de la direction

Il appartient au Conseil d'administration de la Société d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la Société et disponibles auprès de la Délégation à la Responsabilité sociale et environnementale de la Société.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 (l'« Attestation de présence ») ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les procédures d'établissement des Informations ne présentent pas d'anomalies significatives au regard des Référentiels (le « Rapport d'assurance modérée »).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociale.

## I - Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, avec les limites précisées au paragraphe 4.2 « Responsabilité sociale – Respect » ;
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

## II - Rapport d'assurance modérée

### Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les procédures d'établissement des Informations ne comportent pas d'anomalies significatives au regard des Référentiels.

Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- nous avons apprécié le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur neutralité, leur caractère compréhensible et leur fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié la mise en place de processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à ces processus ;
- au niveau du siège et de l'entité sélectionnée en fonction de son activité, de sa contribution aux indicateurs consolidés, de son implantation et d'une analyse de risque :

- a) nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental afin de vérifier la bonne compréhension et la correcte application des procédures ;
  - b) nous avons examiné, sur la base de sondages, le fonctionnement des processus de collecte. Pour ce faire, nous avons mené des tests de détails, par sondages, sur quelques indicateurs les plus importants au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du groupe ainsi que de ses engagements sociétaux ;
- au niveau du siège, nous avons mis en œuvre des tests de cohérence, sur la base de sondages, afin de vérifier la correcte centralisation et consolidation des données chiffrées ;
  - au niveau de l'entité sélectionnée, nous avons mis en œuvre des tests de détail, sur la base de sondages, afin de vérifier les calculs effectués et de rapprocher les données des pièces justificatives ; l'entité était la Société LCL.

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause les procédures d'établissement des Informations au regard des Référentiels de la Société.

Neuilly-sur-Seine, le 27 mars 2013

L'un des Commissaires aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Pierre Clavié  
Associé



Sylvain Lambert  
Associé du Département Développement Durable

# COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2012

arrêtés par le Conseil d'administration  
en date du 6 février 2013  
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 24 avril 2013

## COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2012

<b>CADRE GÉNÉRAL</b> .....	<b>80</b>
1. PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE.....	80
2. ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE .....	81
3. PARTIES LIEES.....	82
<b>COMPTE DE RESULTAT</b> .....	<b>83</b>
<b>RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b> .....	<b>83</b>
<b>BILAN ACTIF</b> .....	<b>84</b>
<b>BILAN PASSIF</b> .....	<b>84</b>
<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</b> .....	<b>85</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE</b> .....	<b>85</b>
<b>NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES</b> .....	<b>87</b>
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES .....	87
1.1. Normes applicables et comparabilité.....	87
1.2. Format de présentation des états financiers .....	88
1.3. Principes et méthodes comptables.....	89
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31).....	104
2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DE L'EXERCICE 2012 .....	108
2.1. Evénements significatifs de la période.....	108
2.2. Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice 2012 .....	108
2.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence .....	108
2.4. Opérations de titrisation et fonds dédiés .....	108
2.5. Participations non consolidées .....	108
2.6. Ecart d'acquisition .....	109
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE .....	109
3.1. Risque de crédit .....	109
3.2. Risque de marché.....	114
3.3. Risque de liquidité et de financement .....	118
3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change .....	120
3.5. Risques opérationnels.....	120
3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires .....	121
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....	121
4.1. Produits et charges d'intérêts .....	121
4.2. Commissions nettes.....	122
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat .....	122
4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente .....	123
4.5. Produits et charges nets des autres activités .....	123
4.6. Charges générales d'exploitation .....	123
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	124
4.8. Coût du risque.....	124
4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs .....	124
4.10. Impôts .....	125
4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....	126
5. INFORMATION SECTORIELLE.....	127

6. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2012 .....	127
6.1. Caisse, banques centrales .....	127
6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat .....	128
6.3. Instruments dérivés de couverture .....	129
6.4. Actifs financiers disponibles à la vente .....	129
6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle .....	130
6.6. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue .....	130
6.7. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers .....	131
6.8. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance .....	131
6.9. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle .....	133
6.10. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance .....	133
6.11. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées .....	133
6.12. Actifs et passifs d'impôts courants et différés .....	135
6.13. Comptes de régularisation actif, passif et divers .....	135
6.14. Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés .....	136
6.15. Immeubles de placement .....	136
6.16. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) .....	136
6.17. Provisions techniques des contrats d'assurance .....	137
6.18. Provisions .....	137
6.19. Capitaux propres .....	138
6.20. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle .....	140
7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS .....	141
7.1. Détail des charges de personnel .....	141
7.2. Effectifs fin de période .....	142
7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies .....	142
7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies .....	142
7.5. Autres avantages sociaux .....	143
7.6. Paiements à base d'actions .....	144
7.7. Rémunérations des dirigeants .....	144
8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....	145
9. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS .....	146
10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS .....	146
10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût .....	146
10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur .....	147
11. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	148
12. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2012 .....	148

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS..... 149

## CADRE GÉNÉRAL

### 1. Présentation juridique de l'entité

#### *Dénomination et siège social*

Dénomination sociale : Crédit Lyonnais  
Siège social : 18 rue de la République - 69002 Lyon  
Siège central et administratif : 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex  
Nom commercial : LCL - Le Crédit Lyonnais

#### *Forme Juridique*

Le Crédit Lyonnais, fondé en 1863, sous la forme de société à responsabilité limitée, a été transformé en société anonyme le 25 avril 1872. Nationalisé le 1er janvier 1946, en exécution de la loi du 2 décembre 1945, il a été privatisé le 15 juillet 1999.

#### *Date de constitution et durée*

Sa durée, fixée primitivement à 50 ans à partir de sa constitution, a été prorogée successivement jusqu'au 31 décembre de l'an 2024.

#### *Objet social*

Aux termes de l'article 3 des statuts, l'objet social du Crédit Lyonnais est le suivant :

« L'objet du Crédit Lyonnais consiste à effectuer, à titre de profession habituelle, toutes opérations de banque et toutes opérations connexes mentionnées dans la législation en vigueur et notamment le Code monétaire et financier, en France et à l'étranger, avec toute personne, physique ou morale, de droit public ou privé, française ou étrangère, dans les conditions définies par la réglementation applicable aux banques.

L'objet du Crédit Lyonnais consiste également à prendre et à détenir des participations dans les entreprises, françaises ou étrangères, existantes ou en création, dans les conditions définies par la réglementation applicable aux banques.

L'objet du Crédit Lyonnais consiste enfin à exercer à titre habituel toute activité non bancaire dans le respect de la réglementation applicable aux banques, notamment l'activité de courtage, et en particulier le courtage d'assurances.

Pour la réalisation de son objet, le Crédit Lyonnais peut, aussi bien en France qu'à l'étranger, créer toute filiale et établir toute succursale ou agence et d'une manière générale, effectuer, tant pour son compte que pour le compte de tiers, seul ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, ou agricoles, qu'elles soient mobilières ou immobilières, dans les limites fixées par la législation et la réglementation applicables aux banques. »

#### *Registre du commerce et des sociétés et code APE*

RCS Lyon : 954 509 741  
Siret : 954 509 741 000 11  
APE/NAF : 651 C

Conformément aux dispositions de l'article L.233-3 du code de commerce, le capital social du Crédit Lyonnais étant détenu à hauteur de 95,10 % par Crédit Agricole SA, la Société est contrôlée par Crédit Agricole S.A..



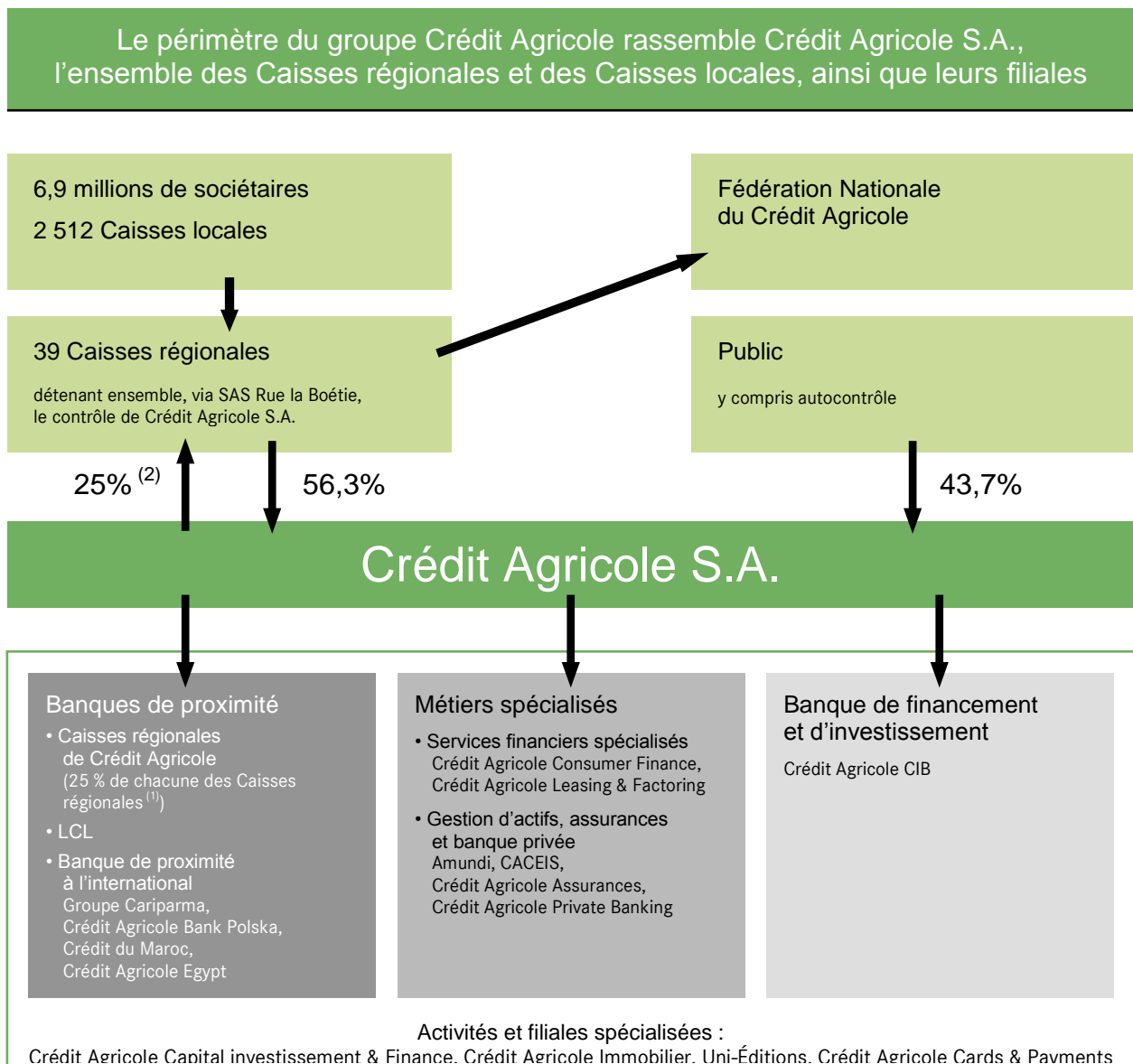
## 2. Organigramme simplifié du Crédit Agricole

LCL est le réseau national « Banque et Assurance de proximité en France » dans le groupe Crédit Agricole.

### Un groupe bancaire d'essence mutualiste

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Au 31 décembre 2012 (1)



(1) Hors Emporiki et CA Chevreux en cours de cession.

(2) A l'exception de la Caisse régionale de la Corse.

### 3. Parties liées

LCL, dans son rôle de distributeur, s'adresse à chacune des filiales spécifiques du groupe Crédit Agricole pour obtenir les produits les plus à même de satisfaire sa clientèle (Amundi pour les produits de gestion d'actifs, Pacifica pour les assurances dommages, Prédica pour les assurances vie...) et s'adresse à CA-CIB pour adosser les opérations de marché de sa clientèle.

Les opérations de trésorerie sont centralisées auprès de Crédit Agricole S.A..

Parmi les partenariats intra-groupe Crédit Agricole, les plus significatifs en termes de contribution au PNB du LCL ont été réalisés au 31 décembre 2012 avec :

- Amundi pour 86 M€ en décembre 2012 contre 107 M€ en décembre 2011 (soit -20%),
- Prédica pour 225 M€ en décembre 2012 contre 237 M€ en décembre 2011 (soit -5%),
- Crédit Agricole Consumer Finance (fusion de Sofinco et Finaref) pour 203 M€ en décembre 2012 contre 206 M€ en décembre 2011 (soit -1,5%),
- Pacifica pour 132 M€ en décembre 2012 contre 126 M€ en décembre 2011 (soit +5%),
- Crédit Agricole Creditor Insurance pour 90 M€ en décembre 2012 contre 77M€ en décembre 2011 (soit +17%).

**COMPTE DE RESULTAT**

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Intérêts et produits assimilés	4.1	6 955	7 881
Intérêts et charges assimilées	4.1	(4 684)	(5 894)
Commissions (produits)	4.2	1 771	1 993
Commissions (charges)	4.2	(286)	(294)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	22	34
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4 - 6.4	29	60
Produits des autres activités	4.5	63	66
Charges des autres activités	4.5	(66)	(104)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>3 804</b>	<b>3 742</b>
Charges générales d'exploitation	4.6 - 7.1 - 7.4 - 7.6	(2 395)	(2 360)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(164)	(171)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 245</b>	<b>1 211</b>
Coût du risque	4.8	(318)	(287)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>927</b>	<b>924</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	1	1
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.6	3	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>931</b>	<b>925</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	(318)	(293)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>RESULTAT NET</b>		<b>613</b>	<b>632</b>
Intérêts minoritaires		17	53
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>		<b>596</b>	<b>579</b>
Résultat de base par action annualisé (en euros)	6.19	1,67	1,63
Résultat dilué par action annualisé (en euros)	6.19	1,67	1,63

**RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>596</b>	<b>579</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		26	(28)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		(34)	17
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence</b>		<b>(8)</b>	<b>(11)</b>
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence			
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe</b>	4.11	<b>(8)</b>	<b>(11)</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe</b>		<b>588</b>	<b>568</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires (1)</b>		<b>17</b>	<b>53</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>605</b>	<b>621</b>

Les montants sont présentés net d'impôts

(1) Dissolution de l'entité CL Preferred Capital au premier semestre 2012

**BILAN ACTIF**

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
CAISSE, BANQUES CENTRALES	<i>6.1</i>	1 484	1 907
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	<i>6.2 - 6.8</i>	570	98
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	<i>3.2 - 3.4</i>	8 053	4 933
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	<i>6.4 - 6.6 - 6.8</i>	1 910	1 921
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	<i>3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.8</i>	16 637	17 599
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	<i>3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.8</i>	90 739	88 272
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		1 309	1 967
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE	<i>6.7-6.8-6.10</i>		
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	<i>6.12</i>	688	652
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	<i>6.13</i>	3 574	4 028
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES	<i>6.14</i>		
PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE	<i>6.17</i>		
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	<i>2.3</i>		
IMMEUBLES DE PLACEMENT	<i>6.15</i>		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<i>6.16</i>	1 288	1 288
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<i>6.16</i>	133	132
ECARTS D'ACQUISITION	<i>2.6</i>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>126 385</b>	<b>122 797</b>

**BILAN PASSIF**

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
BANQUES CENTRALES	<i>6.1</i>	2	45
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	<i>6.2</i>	540	78
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	<i>3.2 - 3.4</i>	9 077	6 807
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	<i>3.3 - 6.9</i>	15 198	18 066
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	<i>3.1-3.3-6.9</i>	78 943	75 204
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	<i>3.2-3.3-6.11</i>	13 670	13 082
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		-	1
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	<i>6.12</i>	342	259
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	<i>6.13</i>	2 363	2 010
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES	<i>6.14</i>		
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE	<i>6.17</i>		
PROVISIONS	<i>6.18</i>	943	1 020
DETTES SUBORDONNEES	<i>3.2-3.3-6.11</i>	503	676
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>121 581</b>	<b>117 248</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>4 804</b>	<b>5 549</b>
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		4 802	4 760
CAPITAL ET RESERVES LIEES		1 878	1 878
RESERVES CONSOLIDEES		2 241	2 208
GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		87	95
RESULTAT DE L'EXERCICE		596	579
INTERETS MINORITAIRES		2	789
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>126 385</b>	<b>122 797</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

<i>(en millions d'Euros)</i>	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires (2)	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2011</b>	<b>1 848</b>	<b>2 737</b>	<b>-</b>	<b>4 585</b>	<b>106</b>	<b>-</b>	<b>4 691</b>	<b>806</b>	<b>5 497</b>
Augmentation de capital				-			-		-
Variation des titres auto détenus				-			-		-
Dividendes versés en 2011		(506)		(506)			(506)	(70)	(576)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				-			-		-
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				-			-		-
Mouvements liés aux paiement en actions				-			-		-
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>-</b>	<b>(506)</b>	<b>-</b>	<b>(506)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(506)</b>	<b>(70)</b>	<b>(576)</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>7</b>		<b>7</b>	<b>(11)</b>		<b>(4)</b>		<b>(4)</b>
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				-			-		-
Résultat au 31/12/2011				-		579	579	53	632
Autres variations				-			-		-
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2011</b>	<b>1 848</b>	<b>2 238</b>	<b>-</b>	<b>4 086</b>	<b>95</b>	<b>579</b>	<b>4 760</b>	<b>789</b>	<b>5 549</b>
Affectation du résultat 2011		579		579		(579)			-
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2012</b>	<b>1 848</b>	<b>2 817</b>	<b>-</b>	<b>4 665</b>	<b>95</b>	<b>-</b>	<b>4 760</b>	<b>789</b>	<b>5 549</b>
Augmentation de capital				-			-		-
Variation des titres auto détenus				-			-		-
Dividendes versés en 2012		(549)		(549)			(549)	(53)	(602)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				-			-		-
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				-			-	(751)	(751)
Mouvements liés aux paiement en actions		2		2			2		2
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>-</b>	<b>(547)</b>	<b>-</b>	<b>(547)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(547)</b>	<b>(804)</b>	<b>(1 351)</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>				<b>-</b>	<b>(8)</b>		<b>(8)</b>		<b>(8)</b>
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				-			-		-
Résultat du 31/12/2012				-		596	596	17	613
Autres variations		1		1			1		1
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2012</b>	<b>1 848</b>	<b>2 271</b>	<b>-</b>	<b>4 119</b>	<b>87</b>	<b>596</b>	<b>4 802</b>	<b>2</b>	<b>4 804</b>

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) la variation est imputable à la dissolution de l'entité CL Preferred Capital au premier semestre 2012

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

**Les activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe LCL y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placement détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

**Les activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille "actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans cette rubrique.

**Les activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>931</b>	<b>925</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	164	171
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	(3)	
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	214	128
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	(1)	(1)
Résultat net des activités de financement	83	43
Autres mouvements	(18)	(5)
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>439</b>	<b>336</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (1)	(2 859)	(849)
Flux liés aux opérations avec la clientèle (2)	911	1 554
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (3)	14	(4 531)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers (4)	835	(1 487)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	(265)	(221)
<b>Diminution (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(1 364)</b>	<b>(5 534)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		
<b>TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>6</b>	<b>(4 273)</b>
<b>Flux liés aux participations</b>	(2)	(19)
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	(164)	(136)
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>(166)</b>	<b>(155)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (5)</b>	(1 352)	(559)
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>	185	1 266
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)</b>	<b>(1 167)</b>	<b>707</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>(1 327)</b>	<b>(3 721)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>2 359</b>	<b>6 080</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	1 861	1 701
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**	498	4 379
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>1 032</b>	<b>2 359</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	1 482	1 861
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**	(450)	498
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>(1 327)</b>	<b>(3 721)</b>

\* Composé du solde net du poste "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1

\*\* Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs sains" et "Comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.9

(1) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se composent essentiellement de prêts et emprunts interbancaires avec CASA (-2,8Mds€ d'opérations à terme)

(2) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se composent essentiellement des autres concours clientèle (-2 316M€), des comptes créditeurs à terme (2 909M€) et enfin des comptes épargne à régime spécial (228M€),

(3) En 2012, ce solde représente essentiellement les mouvements sur les OPCVM (99M€) et les actions (-86M€)

(4) En 2012, ce solde se compose principalement des dépôts de garantie sur opération de marché (774M€)

(5) LCL a exercé le 26 avril 2012 l'option de remboursement anticipé des actions de préférence et procédé à la dissolution de CL Preferred (750M€).

Le premier semestre a aussi fait l'objet du paiement des dividendes aux actionnaires (549M€) et aux minoritaires (53M€)

## NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

### 1. Principes et méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés

#### 1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2012 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du groupe LCL au 31 décembre 2011.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2012. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IFRS 7, informations complémentaires à donner sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n° 1205/2011) 13 décembre 2012 (UE n° 1256/2012 article 2 point 3)	1er janvier 2012

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de l'exercice.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le groupe LCL, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n° 475/2012)	1er juillet 2012
Amendement de la norme IAS 19, relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n° 475/2012)	1er janvier 2013

Norme IFRS 10 relative aux états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014
Norme IFRS 11 relative aux partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014
Norme IFRS 12 relative aux informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014
Révision de la norme IAS 27 relative aux états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014
Révision de la norme IAS 28 relative aux participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014
Amendement de la norme IFRS 1, relatif à l'hyperinflation grave et à la suppression des dates d'application fermes pour les premiers adoptants	11 décembre 2012 (UE n° 1255/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2013
Amendement de la norme IAS 12, relatif aux Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n° 1255/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2013
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2013
Interprétation d'IFRIC 20, relative aux frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n° 1255/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2013
Amendement de la norme IFRS 7, relatif aux informations à fournir au titre de la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/2012 article 2 point 1)	1 <sup>er</sup> janvier 2013
Amendement de la norme IAS 32, relatif à la présentation de la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/2012 article 2 point 2)	1 <sup>er</sup> janvier 2014

Le groupe LCL n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

En particulier :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux, la distinction recyclable/non recyclable.
- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode est déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version actuelle d'IAS 19).
- L'amendement de la norme IAS 12 prévoit une nouvelle méthode d'évaluation des impôts différés Actif et Passif issus des différences temporaires relatives à certains actifs réévalués. Cette approche ne concerne pas le Groupe qui n'a pas opté pour la méthode de réévaluation des immobilisations corporelles non amortissables selon IAS 16, ni des immeubles de placement selon IAS 40.
- L'amendement IFRS 1 ne s'applique qu'aux premiers adoptants.

Les études d'impact concernant la mise en œuvre des normes pour IFRS 10, IFRS 12 et IFRS 13 sont en cours.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le groupe LCL au 31 décembre 2012.

## 1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe LCL utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.



### 1.3. Principes et méthodes comptables

#### 1.3.1. Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

Sont décrites ci-dessous les informations sur les estimations et jugements réalisés par le groupe LCL, conformément aux exigences de la norme IAS 1.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les plans de stock-options,
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- les actifs d'impôts différés,
- la valorisation des entités mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

#### 1.3.2. Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

## ✓ Titres à l'actif

### • Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances,
- actifs financiers disponibles à la vente.

#### ○ Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte:

- soit d'une réelle intention de transaction (affectation par nature) : ce sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Notamment, les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à cette catégorie et sont évalués en mark-to-market.

Depuis 2004, compte tenu du recentrage du groupe LCL sur l'activité de banque de proximité, ce portefeuille n'est plus utilisé.

- soit d'une option prise par le groupe LCL, conformément à celle offerte par la norme IAS 39. Cette option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le groupe LCL utilise cette option pour des instruments hybrides souscrits dans le cadre de restructurations de créances.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

#### ○ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe LCL a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe LCL a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des surcotes et décotes.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Au 31/12/2012, le groupe LCL ne détient pas de titres classés dans la catégorie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

- Titres du portefeuille « Prêts et créances »

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe LCL utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le groupe LCL prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc.

Au-delà de ces critères, le groupe LCL constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
  - pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des instruments de dettes, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient. En revanche, pour les instruments de capitaux propres, toute variation ultérieure à la hausse par rapport à la valeur dépréciée est constatée en capitaux propres recyclables. Les pertes constatées en résultat lors de la dépréciation des instruments de capitaux propres ne sont reprises en résultat qu'au moment de leur décomptabilisation.
- Date d'enregistrement des titres

Le groupe LCL enregistre les titres à la date de négociation sauf pour les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances » enregistrés à la date de règlement livraison, conformément aux principes retenus par le groupe Crédit Agricole.

#### ✓ Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Le groupe LCL n'a pas eu jusqu'à la fin de l'exercice 2012 à opérer de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

#### ✓ Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis. Les éléments d'actifs prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire qui enregistre une créance en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension. Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

#### ✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective ou sectorielle : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées classées en encours sains est inscrite dans la marge d'intérêts.

- Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Le groupe LCL constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les créances restructurées sont des créances, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque et fait l'objet d'une réintégration sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêts pour les créances restructurées inscrites en encours sains.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

- Créances dépréciées sur base collective ou sectorielle

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du groupe LCL démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, LCL a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, LCL détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat. Le montant des frais de recouvrement inclus dans celui des pertes attendues provisionnées est restreint aux seuls frais externes.

- Autres dépréciations sur base collective

LCL a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations destinées à couvrir le risque spécifique lié aux opérations de financement d'acquisitions, notamment de LBO et de financements structurés d'acquisition (FSA). Ces dépréciations sont liées à la volonté de LCL de se prémunir d'une sensibilité plus importante de ce type de financement à la dégradation de la conjoncture économique. Elles ont été constituées sur la base des modèles statistiques Bâle II et calculées par différences de pertes attendues après application d'un scénario de stress du portefeuille, reflet du jugement expérimenté de la Direction des risques de LCL. A cet effet, aux montants des pertes attendues a été appliqué un coefficient correcteur spécifique, tenant compte de l'impact des conditions défavorables de financement de ces opérations sur le niveau de risque.

Dans le même esprit, LCL a constaté à l'actif de son bilan des dépréciations destinées à couvrir le risque spécifique de financement du marché artisans, commerçants et TPE. La perte attendue stressée à maturité repose sur des hypothèses de dégradation de la probabilité de défaut et de la LGD.

### ✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides. Le groupe LCL n'utilise pas l'option de juste valeur sur ses passifs financiers ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
  - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises représentées par un titre sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

- Rachat d'actions propres

LCL n'a pas opéré de rachat d'actions propres sur les exercices 2011 et 2012.

### ✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle ».

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18.

### ✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Le groupe LCL utilise toutefois une méthode simplifiée pour les tests d'efficacité de la couverture, dès lors que les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'élément de couverture permettent de présumer de l'efficacité de couverture.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe LCL privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, ces relations de couverture sont documentées sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.



L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat, ne laissant apparaître en net que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Seule la couverture de juste valeur a été appliquée par le groupe LCL.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le groupe LCL applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur doivent être ventilés selon une hiérarchie fondée sur 3 niveaux. L'affectation s'effectue au cas par cas, pour l'intégralité de l'instrument et peut être modifiée en cours de vie d'un produit.

Des informations chiffrées sur la ventilation des instruments financiers à la juste valeur sont présentées par modèle de valorisation dans la note 10.2. Par ailleurs, à titre informatif, la juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût est communiquée dans la note 10.1.

- Justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.



Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe LCL retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables,
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée. La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

#### Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le groupe LCL ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le groupe LCL compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Les garanties financières données et les engagements de financement**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte. Celle-ci est encourue en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires, et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

### 1.3.3. Provisions (IAS 37 et 19)

Le groupe LCL identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe LCL a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction,
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.18.

### 1.3.4. Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- ceux à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- ceux à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus après la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- ceux postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

### ✓ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

Les principes de détermination et de versement de la rémunération différée appliqués par le groupe LCL respectent les dispositions réglementaires encadrant les rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques du Groupe (l'arrêté ministériel publié le 3 novembre 2009 et les Normes professionnelles de mise en œuvre pratique émises par la FBF). Ils prévoient une rémunération variable différée sur plusieurs années et payable en espèces indexées sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. ou en actions Crédit Agricole S.A. La charge est constatée linéairement en frais de personnel sur la période d'acquisition des droits pour tenir compte des conditions de présence et / ou de performance. Pour les rémunérations réglées en trésorerie, la dette correspondante est révisée jusqu'à son règlement pour tenir compte de l'éventuelle non-réalisation de ces conditions et de la variation de valeur du titre Crédit Agricole S.A. Pour les rémunérations réglées en actions Crédit Agricole S.A., la charge correspondante est révisée si les conditions d'acquisitions ne sont pas réalisées.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le groupe LCL pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

### ✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le groupe LCL détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des « unités de crédit projetées ». Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation fixées par le groupe Crédit Agricole et ajustées en fonction de la durée résiduelle des engagements. Les taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires et de charges sociales sont établis par LCL. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont déterminés par référence à un taux de marché fondé sur des obligations d'entités de première catégorie, dans la monnaie dans laquelle seront versées les prestations et fonction de la tranche de durée des engagements. Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est estimé par LCL sur la base du portefeuille venant en représentation des engagements (actifs gérés par des assureurs externes).

Le groupe LCL n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir une partie de ses engagements, le groupe LCL a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'organismes extérieurs. Au titre de la fraction non couverte de ces engagements, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe LCL, présents à la clôture de l'exercice.

Une provision destinée à couvrir les plans de préretraite a été également constituée. Elle couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe LCL qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité. Le montant provisionné tient compte notamment du coût lié à l'allongement de la durée de portage en préretraite (induit par le recul successif de l'âge de départ en retraite) et les aléas de nouvelles réformes.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces différentes provisions figurent au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ».

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe LCL n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### 1.3.5. Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07 novembre 2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er janvier 2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2 concernent principalement des plans dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions du Crédit Agricole S.A. proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximale de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Une description des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 « Paiements à base d'actions ».

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A. ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « Réserves consolidées part du Groupe ».

### 1.3.6. Participation et intéressement des salariés

Les sociétés du groupe LCL dont les salariés bénéficient d'un système de participation, comme d'un système d'intéressement, en provisionnent le montant dans l'exercice au cours duquel les droits des salariés sont nés. Les charges d'intéressement et de participation sont enregistrées dans les « Frais de personnel ».

### 1.3.7. Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe LCL.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- a) un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - i) la comptabilisation initiale du goodwill,
  - ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction ;
- b) un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;
- c) un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux et des règles d'imposition qui s'appliquent à la clôture de l'exercice conformément aux dispositions fiscales en vigueur à cette date.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % calculée sur le montant brut des plus-values de cession, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf si l'impôt est généré :

- par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- ou par un regroupement d'entreprises.



Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et,
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - a) soit sur la même entité imposable,
  - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

### 1.3.8. Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe LCL applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles (parc immobilier essentiellement).

Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle éventuelle.

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes éventuelles de valeur.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de type « haussmannien » et des autres immeubles respectivement, 30 ans pour le second œuvre, 20 ans pour les installations techniques et 10 ans pour les agencements.

D'une manière générale, les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées maximales suivantes :

- matériels : 3 à 4 ans
- mobiliers et autres : 5 à 10 ans

Parmi les immobilisations incorporelles figurent notamment les logiciels, acquis ou développés par le groupe LCL pour son usage propre, qui sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 10 ans pour les développements d'infrastructure, 3 et 5 ans pour les logiciels relatifs aux métiers.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés.

### 1.3.9. Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe LCL. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- ceux au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- ceux à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

### 1.3.10. Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont analysées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
  - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
  - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
  - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

### 1.3.11. Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Concernant les activités de crédit-bail, le groupe LCL est uniquement locataire.

Les contrats de location-financement, souscrits auprès de crédit-bailleurs, font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation du bien comme s'il avait été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière. Le bien acheté est enregistré à l'actif de son bilan et amorti.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le groupe LCL en tant que preneur comptabilise les charges de paiement.

## 1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

### 1.4.1. Périmètre de consolidation

Sont incluses dans le périmètre de consolidation retenu pour la préparation des comptes consolidés du groupe LCL toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, le groupe dispose d'un pouvoir de contrôle exclusif, de contrôle conjoint ou une influence notable, sous réserve qu'elles présentent un caractère significatif.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Les structures juridiques distinctes (entités ad-hoc), créées spécifiquement pour la gestion d'une opération ou d'un ensemble d'opérations similaires, sont consolidées, même en l'absence de lien en capital, dès lors que le groupe LCL en a, en substance, le contrôle, en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.



Lorsque des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur une société, celle-ci n'est pas consolidée. De même, les sociétés dont la détention est temporaire ou résulte de la restructuration de créances sont exclues du périmètre de consolidation.

### 1.4.2. Notions de contrôle et méthodes de consolidation

#### ✓ Sociétés intégrées globalement

Les sociétés sur lesquelles le groupe LCL exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif est établi lorsque le groupe LCL dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle peut, notamment, résulter de :

- de la détention par le groupe LCL de la majorité des droits de vote existants ou potentiels (directement ou indirectement),
- du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- du droit d'exercer une influence dominante, en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires, même en l'absence de lien en capital.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

#### ✓ Sociétés intégrées proportionnellement

Les sociétés contrôlées conjointement par LCL et d'autres actionnaires sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une société exploitée en commun par un nombre limité d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

#### ✓ Sociétés mises en équivalence

Les sociétés sur lesquelles le groupe LCL exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une société sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée dès lors que le groupe LCL détient directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote d'une société.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

Au 31/12/2012, LCL ne détient que des sociétés intégrées globalement.

### 1.4.3. Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs. L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au groupe LCL est éliminé. Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

#### 1.4.4. Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du groupe LCL. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

#### 1.4.5. Regroupements d'entreprises – Ecart d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun exclus du champ d'application de cette norme. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8 aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

A la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat.

Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition,
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur,
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs,
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur autres actifs », sinon ils sont enregistrés dans le poste « Charges générales d'exploitation ».

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur, est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé. L'inscription est réalisée sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, ou au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de LCL dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste « Réserves consolidées part du Groupe » ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du LCL dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

Les actifs acquis et les passifs repris font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur, et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

## 2. Informations significatives de l'exercice 2012

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2012 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 10.

### 2.1. Événements significatifs de la période

#### **Litige Echange Images Chèques.**

Par décision du 20 septembre 2010, onze banques françaises, parmi lesquelles le groupe Crédit Agricole S.A., avaient été condamnées par l'Autorité de la concurrence pour entente illicite sur le traitement des chèques.

Le 23 février 2012, la Cour d'appel de Paris a invalidé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010. Compte tenu de cette décision de la Cour d'appel, LCL, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont été remboursés de l'amende payée.

L'Autorité de la concurrence a déposé, vendredi 23 mars 2012, un pourvoi en cassation contre cet arrêt de la Cour d'appel de Paris. Toutefois, le Groupe a décidé de ne pas provisionner ce risque – en cohérence avec l'appréciation du risque juridique et la décision des autres banques parties au litige.

La loi de finances rectificative 2012 a instauré une taxe additionnelle à la taxe systémique due, prévue à l'article 235 Ter ZE du code général des impôts.

#### **Contrat de gestion Actif – Passif entre LCL et CASA.**

Le contrat de prestation de gestion Actif – Passif entre LCL et Crédit Agricole S.A. a été dénoncé en 2012. Suite à l'arrêt de la gestion active déléguée à Crédit Agricole S.A. en date du 30 juin 2012, une indemnité de résiliation pour un montant global de 31,7 M€ a été versée à Crédit Agricole S.A.

#### **Loi de finances rectificative pour 2012, loi de financement de la sécurité sociale 2013 et projet de loi de finances 2013.**

Les principales mesures contenues dans la deuxième loi de finances rectificative pour 2012, promulguée le 16 août 2012, concernent essentiellement :

- la création d'une contribution exceptionnelle due au titre de 2012 par les établissements de crédit (doublement de la taxe systémique), dont l'impact au 31 décembre 2012 s'élève pour LCL à - 11 millions d'euros ;
- l'augmentation du taux du forfait social employeur et de la taxe sur les salaires sur les différentes formes d'épargne salariale génèrent une charge de 26.5 millions d'euros en 2012.

Les autres mesures n'ont pas d'impact significatif dans les comptes consolidés de LCL au 31 décembre 2012.

### 2.2. Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice 2012

A fin 2012, le groupe LCL n'est pas concerné par des opérations externes.

### 2.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence

A fin 2012, le groupe LCL n'est pas concerné par des entreprises mises en équivalence.

### 2.4. Opérations de titrisation et fonds dédiés

A fin 2012, le groupe LCL n'est pas concerné par des opérations de titrisation et de fonds dédiés.

### 2.5. Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2012, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle et la valeur au bilan sont significatifs :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
CREDIT LOGEMENT (A+B)	240	16,50%	241	16,50%
SICOVAM HOLDING (ex SOPARSICO)	47	8,80%	47	8,80%
CAISSE REFINANCEMENT HABITAT	38	12,15%	43	12,18%
SILCA	8	16,00%	8	10,00%
LCL REGIONS DEVELOPPEMENT (ex-LPI)	26	75,00%	21	75,00%
MONACREDIT (Monaco)	2	99,98%	2	99,98%
CA TITRES	16	24,00%	16	24,00%
EUROPAY France	2	5,00%	2	5,00%
Autres titres	23		27	
<b>Valeur au bilan des titres de participation non consolidés</b>	<b>402</b>		<b>407</b>	

## 2.6. Ecart d'acquisition

A fin 2012, comme à fin 2011, le groupe LCL n'est pas concerné par des écarts d'acquisition.

## 3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

### 3.1. Risque de crédit

(Cf. Rapport de gestion).

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

#### Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat <small>(hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)</small>	570	98
Instruments dérivés de couverture	8 053	4 933
Actifs disponibles à la vente <small>(hors titres à revenu variable)</small>	997	1 121
Prêts et créances sur les établissements de crédit <small>(hors opérations internes)</small>	16 637	17 599
Prêts et créances sur la clientèle	90 739	88 272
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
<b>EXPOSITION DES ENGAGEMENTS DE BILAN (nets de dépréciations)</b>	<b>116 996</b>	<b>112 023</b>
Engagements de financement donnés <small>(hors opérations internes)</small>	13 983	16 758
Engagements de garantie financière donnés <small>(hors opérations internes)</small>	7 078	7 291
Provisions - engagements par signature	(64)	(84)
<b>EXPOSITION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (nets de provisions)</b>	<b>20 997</b>	<b>23 965</b>
<b>Exposition maximale au risque crédit</b>	<b>137 993</b>	<b>135 988</b>

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit <small>(hors opérations internes)</small>	148	128
Prêts et créances sur la clientèle	68 834	66 654
Engagements de financement donnés <small>(hors opérations internes)</small>	2 389	2 585
Engagements de garantie donnés <small>(hors opérations internes)</small>		

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

**Concentrations par agent économique de l'activité de crédit.**
**Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administrations centrales	1 851				1 851
Banques centrales	-				-
Etablissements de crédit	16 638	1	1		16 637
Institutions non établissements de crédit	286	1	-		286
Grandes entreprises	17 577	804	560	248	16 769
Clientèle de détail	72 776	1 658	724	219	71 833
<b>Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle*</b>	<b>109 128</b>	<b>2 464</b>	<b>1 285</b>	<b>467</b>	<b>107 376</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 115 M€

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administrations centrales	1 858				1 858
Banques centrales	2				2
Etablissements de crédit	17 598	1	1		17 597
Institutions non établissements de crédit	40	2	2		38
Grandes entreprises	17 016	764	515	249	16 252
Clientèle de détail	71 081	1 716	765	192	70 124
<b>Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle*</b>	<b>107 595</b>	<b>2 483</b>	<b>1 283</b>	<b>441</b>	<b>105 871</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 105 M€

**Prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur option**

A fin 2012, le groupe LCL n'est pas concerné par des prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

**Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales	1 527	1 534
Institutions non établissements de crédit	81	67
Grandes entreprises	6 278	6 206
Clientèle de détail	5 685	6 271
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>13 571</b>	<b>14 078</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales	-	-
Institutions non établissements de crédit	1	1
Grandes entreprises	4 807	4 946
Clientèle de détail	753	792
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>5 561</b>	<b>5 739</b>

**Dettes envers la clientèle par agent économique**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Administrations centrales	18	17
Institutions non établissements de crédit	166	146
Grandes entreprises	11 681	9 676
Clientèle de détail	67 078	65 365
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>78 943</b>	<b>75 204</b>

**Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit**
**Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
France (y compris DOM-TOM)	100 793	2 416	1 255	467	99 071
Autres pays	8 335	48	30	-	8 305
<b>Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle *</b>	<b>109 128</b>	<b>2 464</b>	<b>1 285</b>	<b>467</b>	<b>107 376</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
France (y compris DOM-TOM)	103 620	2 413	1 233	441	101 946
Autres pays	3 975	70	50	-	3 925
<b>Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle *</b>	<b>107 595</b>	<b>2 483</b>	<b>1 283</b>	<b>441</b>	<b>105 871</b>

\* Dont encours clientèle restructurés (non dépréciés) pour 105 M€

**Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	12 431	13 084
Autres pays	1 140	994
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>13 571</b>	<b>14 078</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	5 023	5 311
Autres pays	538	428
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>5 561</b>	<b>5 739</b>

**Dettes envers la clientèle par zone géographique :**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
France (y compris DOM-TOM)	75 234	71 678
Autres pays	3 709	3 526
<b>Total dettes envers la clientèle</b>	<b>78 943</b>	<b>75 204</b>



**Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement**
**Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
	<= 90 jours	> 90 jours <= 180 jours	> 180 jours <= 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<b>Instruments de capitaux propres</b>						<b>77</b>	<b>75</b>
<b>Instruments de dette</b>	-	-	-	-	-	-	-
Administrations centrales					-		
Banques centrales					-		
Etablissements de crédit					-		
Institutions non établissements de crédit					-		
Grandes entreprises					-		
Clientèle de détail					-		
<b>Prêts et avances</b>	<b>824</b>	<b>65</b>	-	-	<b>889</b>	<b>1 179</b>	<b>1 752</b>
Administrations centrales	-				-		
Banques centrales					-		
Etablissements de crédit	47				47		1
Institutions non établissements de crédit	1				1	1	1
Grandes entreprises	419	14	-	-	433	244	807
Clientèle de détail	357	51	-	-	408	934	943
<b>Total actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>824</b>	<b>65</b>	-	-	<b>889</b>	<b>1 256</b>	<b>1 827</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
	<= 90 jours	> 90 jours <= 180 jours	> 180 jours <= 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<b>Instruments de capitaux propres</b>						<b>73</b>	<b>76</b>
<b>Instruments de dette</b>	-	-	-	-	-	2	5
Administrations centrales					-		
Banques centrales					-		
Etablissements de crédit					-		
Institutions non établissements de crédit					-		
Grandes entreprises					-	2	5
Clientèle de détail					-		
<b>Prêts et avances</b>	<b>830</b>	<b>63</b>	-	-	<b>893</b>	<b>1 200</b>	<b>1 724</b>
Administrations centrales	5				5		
Banques centrales					-		
Etablissements de crédit	44				44		1
Institutions non établissements de crédit	-				-		2
Grandes entreprises	471	23			494	249	765
Clientèle de détail	310	40			350	951	956
<b>Total actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>830</b>	<b>63</b>	-	-	<b>893</b>	<b>1 275</b>	<b>1 805</b>

## Opération sur instruments dérivés - Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			-			-
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	1 629	139	1 768	1 003	68	1 071
Risques sur les autres contreparties	446	76	522	342	67	409
<b>Total risques de contreparties</b>	<b>2 075</b>	<b>215</b>	<b>2 290</b>	<b>1 345</b>	<b>135</b>	<b>1 480</b>
Risques sur contrats de :			-			-
- taux d'intérêt, change et matières premières	2 070	214	2 284	1 343	134	1 477
- dérivés actions et sur indices	5	1	6	2	1	3
- dérivés de crédit			-			-
<b>Total risques sur contrats</b>	<b>2 075</b>	<b>215</b>	<b>2 290</b>	<b>1 345</b>	<b>135</b>	<b>1 480</b>
<b>Incidence des accords de compensation et de collatéralisation (1)</b>	<b>1 623</b>	<b>-</b>	<b>1 623</b>	<b>992</b>	<b>-</b>	<b>992</b>
<b>Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation</b>	<b>452</b>	<b>215</b>	<b>667</b>	<b>353</b>	<b>135</b>	<b>488</b>

\* calculé selon les normes prudentielles Bâle II

(1) Effet des accords de collatéralisation avec CACIB dans le cadre des opérations de marché

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie

### 3.2. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- **les taux d'intérêts** : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- **les taux de change** : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- **les prix** : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

**Opérations sur les instruments dérivés : analyse par durée résiduelle**

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

**Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b><u>Instruments de taux d'intérêt :</u></b>	-	-	-	43	398	7 612	8 053	4 933
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				43	398	7 612	8 053	4 933
. Options de taux							-	-
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<b><u>Instruments de devises et or :</u></b>	-	-	-	-	-	-	-	-
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b><u>Autres instruments :</u></b>	-	-	-	-	-	-	-	-
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	-	-	-	43	398	7 612	8 053	4 933
. Opérations de change à terme								
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>	-	-	-	43	398	7 612	8 053	4 933

**Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b><u>Instruments de taux d'intérêt :</u></b>	-	-	-	269	2 036	6 772	9 077	6 807
. Futures							-	-
. FRA							-	-
. Swaps de taux d'intérêts				269	2 036	6 772	9 077	6 807
. Options de taux							-	-
. Caps-floors-collars							-	-
. Autres instruments conditionnels							-	-
<b><u>Instruments de devises et or :</u></b>	-	-	-	-	-	-	-	-
. Opérations fermes de change							-	-
. Options de change							-	-
<b><u>Autres instruments :</u></b>	-	-	-	-	-	-	-	-
. Dérivés sur actions & indices boursiers							-	-
. Dérivés sur métaux précieux							-	-
. Dérivés sur produits de base							-	-
. Dérivés de crédits							-	-
. Autres							-	-
<b>Sous total</b>	-	-	-	269	2 036	6 772	9 077	6 807
. Opérations de change à terme								
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	-	-	-	269	2 036	6 772	9 077	6 807

**Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b><u>Instruments de taux d'intérêt :</u></b>	-	-	-	28	261	237	526	33
. Futures							-	-
. FRA							-	-
. Swaps de taux d'intérêts				18	248	227	493	20
. Options de taux							-	-
. Caps-floors-collars				10	13	10	33	13
. Autres instruments conditionnels							-	-
<b><u>Instruments de devises et or :</u></b>	-	-	-	8	5	-	13	10
. Opérations fermes de change							-	-
. Options de change				8	5		13	10
<b><u>Autres instruments :</u></b>	-	-	-	2	4	-	6	5
. Dérivés sur actions & indices boursiers				2	4	-	6	5
. Dérivés sur métaux précieux							-	-
. Dérivés sur produits de base							-	-
. Dérivés de crédits							-	-
. Autres							-	-
<b>Sous total</b>	-	-	-	38	270	237	545	48
. Opérations de change à terme					22		22	47
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	-	-	-	38	292	237	567	95

**Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b><u>Instruments de taux d'intérêt :</u></b>	-	-	-	28	247	223	498	17
. Futures							-	-
. FRA							-	-
. Swaps de taux d'intérêts				18	233	213	464	4
. Options de taux							-	-
. Caps-floors-collars				10	14	10	34	13
. Autres instruments conditionnels							-	-
<b><u>Instruments de devises et or :</u></b>	-	-	-	8	6	-	14	10
. Opérations fermes de change							-	-
. Options de change				8	6		14	10
<b><u>Autres instruments :</u></b>	-	-	-	2	4	-	6	5
. Dérivés sur actions & indices boursiers				2	4		6	5
. Dérivés sur métaux précieux							-	-
. Dérivés sur produits de base							-	-
. Dérivés de crédits							-	-
. Autres							-	-
<b>Sous total</b>	-	-	-	38	257	223	518	32
. Opérations de change à terme					22		22	46
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	-	-	-	38	279	223	540	78

**Opérations sur Instruments dérivés : montant des engagements**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	<b>287 219</b>	<b>297 085</b>
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	283 976	293 240
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	3 243	3 809
. Autres instruments conditionnels		36
<b>Instruments de devises et or :</b>	<b>1 977</b>	<b>1 088</b>
. Opérations fermes de change		
. Options de change	1 977	1 088
<b>Autres instruments :</b>	<b>54</b>	<b>59</b>
. Dérivés sur actions & indices boursiers	54	59
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
<b>Sous total</b>	<b>289 250</b>	<b>298 232</b>
. Opérations de change à terme	3 335	3 548
<b>Total Notionnels</b>	<b>292 585</b>	<b>301 780</b>

Les montants indiqués correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses ou au cumul des achats ou ventes de contrats.

**Risque de change**

L'activité de la banque est réalisée à plus de 99% en euros.

**Contribution des différentes devises au bilan consolidé**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	125 406	125 407	121 436	121 181
Autres devises	979	978	1 361	1 616
<b>Total bilan</b>	<b>126 385</b>	<b>126 385</b>	<b>122 797</b>	<b>122 797</b>

**Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	1 901		225	1 438	92	279
<b>Total</b>	<b>1 901</b>	<b>-</b>	<b>225</b>	<b>1 438</b>	<b>92</b>	<b>279</b>

Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables et hors dépôts de garanties et titres participatifs

### 3.3. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Le groupe LCL en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité
- l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité.

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	7 192	2 069	5 587	1 790		16 638
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	8 415	7 659	33 666	42 750		92 490
<b>Total</b>	<b>15 607</b>	<b>9 728</b>	<b>39 253</b>	<b>44 540</b>	-	<b>109 128</b>
Dépréciations						(1 752)
<b>Total prêts et créances sur établissement de crédit et sur la clientèle</b>						<b>107 376</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	5 525	2 582	2 727	6 765		17 599
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	7 512	6 924	33 254	42 306		89 996
<b>Total</b>	<b>13 037</b>	<b>9 506</b>	<b>35 981</b>	<b>49 071</b>	-	<b>107 595</b>
Dépréciations						(1 724)
<b>Total prêts et créances sur établissement de crédit et sur la clientèle</b>						<b>105 871</b>

#### Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit	4 838	692	6 199	3 469		15 198
Dettes envers la clientèle	72 021	1 262	3 767	1 893		78 943
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>76 859</b>	<b>1 954</b>	<b>9 966</b>	<b>5 362</b>		<b>94 141</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit	1 651	2 324	5 236	8 855		18 066
Dettes envers la clientèle	70 724	1 224	1 827	1 429		75 204
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>72 375</b>	<b>3 548</b>	<b>7 063</b>	<b>10 284</b>		<b>93 270</b>

**Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	-	-				-
Titres du marché interbancaire		983	2 850	2 178		6 011
Titres de créances négociables	2 032	2 833	106	36		5 007
Emprunts obligataires		48		1 853		1 901
Autres dettes représentées par un titre	5	746				751
<b>Total dettes représentées par un titre</b>	<b>2 037</b>	<b>4 610</b>	<b>2 956</b>	<b>4 067</b>	<b>-</b>	<b>13 670</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée						-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	3		10		212	225
Dépôt de garantie à caractère mutuel					135	135
Titres et emprunts participatifs	1				142	143
<b>Total dettes subordonnées</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>489</b>	<b>503</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse						-
Titres du marché interbancaire		128	1 616	4 262		6 006
Titres de créances négociables	3 337	1 552	140	36		5 065
Emprunts obligataires		14		1 424		1 438
Autres dettes représentées par un titre	219	354				573
<b>Total dettes représentées par un titre</b>	<b>3 556</b>	<b>2 048</b>	<b>1 756</b>	<b>5 722</b>	<b>-</b>	<b>13 082</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	19	73				92
Dettes subordonnées à durée indéterminée	5				274	279
Dépôt de garantie à caractère mutuel					127	127
Titres et emprunts participatifs	1				177	178
<b>Total dettes subordonnées</b>	<b>25</b>	<b>73</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>578</b>	<b>676</b>

**Garanties financières en risque données par maturité attendue**

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
<b>Garanties financières données</b>	<b>29</b>	<b>30</b>				<b>59</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
<b>Garanties financières données</b>	<b>21</b>	<b>23</b>				<b>44</b>

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 Risque de marché.

### 3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

#### Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable. Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### Couvertures d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

#### Instruments dérivés de couverture

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<b>Couverture de Juste Valeur</b>	8 053	9 077	266 169	4 933	6 807	275 976
Taux d'intérêt	8 053	9 077	266 169	4 933	6 807	275 976
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>Couverture de Flux de Trésorerie</b>	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt						
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>Couverture d'Investissements nets dans une activité à l'étranger</b>						
<b>Total Instruments dérivés de couverture</b>	<b>8 053</b>	<b>9 077</b>	<b>266 169</b>	<b>4 933</b>	<b>6 807</b>	<b>275 976</b>

### 3.5. Risques opérationnels

(Cf. Rapport de gestion)

**Le risque opérationnel** correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.



### 3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

(Cf. Rapport de gestion)

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

## 4. Notes relatives au compte de résultat

### 4.1. Produits et charges d'intérêts

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Sur opérations avec les établissements de crédit (1)	477	515
Sur opérations avec la clientèle (1)	3 352	3 250
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	7	8
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	3 119	4 108
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Produits d'intérêts (2)(3)</b>	<b>6 955</b>	<b>7 881</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit (1)	(287)	(446)
Sur opérations avec la clientèle (1)	(1 077)	(899)
Sur dettes représentées par un titre	(368)	(351)
Sur dettes subordonnées	(7)	(15)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(2 945)	(4 183)
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	-	
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>(4 684)</b>	<b>(5 894)</b>

(1) Les produits et charges d'intérêts en opération avec la clientèle et les établissements de crédit incluent les commissions sur engagements de financements et de garanties depuis mars 2012.

Le montant net de ces commissions s'élève à 113M€ au 31 décembre 2012 contre 76M€ en décembre 2011

(2) dont 3,5M€ au 31 Décembre 2012 correspondant à des bonifications reçues de l'Etat contre 4,5M€ au 31 décembre 2011

(3) dont 5M€ sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2012 contre 4,4M€ au 31 décembre 2011

## 4.2. Commissions nettes

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	17	(23)	(6)	10	(2)	8
Sur opérations avec la clientèle	633	(53)	580	681	(48)	633
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	3	-	3	3	-	3
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan (1)	-	-	-	103	(25)	78
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	1 060	(210)	850	1 112	(219)	893
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	58	-	58	84	-	84
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>1 771</b>	<b>(286)</b>	<b>1 485</b>	<b>1 993</b>	<b>(294)</b>	<b>1 699</b>

(1) Les commissions sur engagements de financements et de garanties sont désormais rattachées aux produits et charges d'intérêts en opérations avec la clientèle et les établissements de crédit

## 4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	14	15
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	1	11
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	7	8
Résultat de la comptabilité de couverture	-	-
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>22</b>	<b>34</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>						
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	528	(721)	(193)	27	(300)	(273)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	721	(528)	193	300	(27)	273
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace						
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace						
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>						
Variations de juste valeur des éléments couverts	2 608	(3 265)	(657)	1 926	(885)	1 041
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	3 265	(2 608)	657	885	(1 926)	(1 041)
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>						
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace						
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>7 122</b>	<b>(7 122)</b>	<b>-</b>	<b>3 138</b>	<b>(3 138)</b>	<b>-</b>

#### 4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes reçus	19	21
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	11	48
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(1)	(9)
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>29</b>	<b>60</b>

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

#### 4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits (charges) nets	(3)	(38)
<b>Produits (charges) nets des autres activités</b>	<b>(3)</b>	<b>(38)</b>

#### 4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Charges de personnel	(1 467)	(1 400)
Impôts et taxes	(96)	(75)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(832)	(885)
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(2 395)</b>	<b>(2 360)</b>

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe LCL.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2012 est donnée ci-dessous :

En milliers d'euros	2012							2011
	PWC	Mazars	Ernst & Young	Deloitte	KPMG	Autres	Total	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- LCL	332	332					664	720
- Filiales intégrées globalement	160		78	10			248	262
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes								
- LCL							-	10
- Filiales intégrées globalement							-	-
<b>Total Honoraires des commissaires aux comptes</b>	<b>492</b>	<b>332</b>	<b>78</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>912</b>	<b>992</b>

#### 4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(164)</b>	<b>(171)</b>
immobilisations corporelles	(134)	(136)
immobilisations incorporelles	(30)	(35)
<b>Dotations aux dépréciations</b>	-	-
immobilisations corporelles	-	-
immobilisations incorporelles	-	-
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>(164)</b>	<b>(171)</b>

#### 4.8. Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>(738)</b>	<b>(833)</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	(659)	(663)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	(5)	(1)
Engagements par signature	(31)	(46)
Risques et charges	(43)	(123)
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>478</b>	<b>602</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	2	
Prêts et créances	364	447
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-	51
Engagements par signature	49	64
Risques et charges	63	40
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>(260)</b>	<b>(231)</b>
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(66)	(59)
Récupérations sur prêts et créances amorties	14	9
Décotes sur crédits restructurés	(5)	(4)
Pertes sur engagements par signature	-	
Autres pertes	(1)	(2)
<b>Coût du risque</b>	<b>(318)</b>	<b>(287)</b>

#### 4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Plus-values de cession	7	1
Moins-values de cession	(6)	-
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>		
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

## 4.10. Impôts

### Charge d'impôt :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Charge d'impôt courant (1)	(302)	(241)
Charge d'impôt différé	(16)	(52)
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>(318)</b>	<b>(293)</b>

### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2012</b>			<b>31/12/2011</b>		
	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	931	-36,10%	(336)	925	-36,10%	(334)
Effet des différences permanentes		1,38%	13		1,95%	18
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,66%	6		2,07%	19
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-0,41%	(4)		-0,05%	-
Effet de l'imposition à taux réduit		0,08%	1		0,10%	1
Effet des autres éléments		0,28%	2		0,33%	3
<b>Taux et charge effectif d'impôt</b>		<b>-34,11%</b>	<b>(318)</b>		<b>-31,70%</b>	<b>(293)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2012.

#### 4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, nets d'impôts.

<i>(en millions d'euros)</i>	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
Variation de juste valeur		33			33
Transfert en compte de résultat		(7)			(7)
Variation de l'écart de conversion					-
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				(34)	(34)
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					-
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part du Groupe)</b>	-	<b>26</b>	-	<b>(34)</b>	<b>(8)</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part minoritaire)</b>		-			-
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (1)</b>	-	<b>26</b>	-	<b>(34)</b>	<b>(8)</b>
Variation de juste valeur		(4)			(4)
Transfert en compte de résultat		(24)			(24)
Variation de l'écart de conversion					-
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				17	17
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					-
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)</b>	-	<b>(28)</b>	-	<b>17</b>	<b>(11)</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)</b>					-
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (1)</b>	-	<b>(28)</b>	-	<b>17</b>	<b>(11)</b>

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Montant brut	40	(42)
Impôt	(14)	14
<b>Total net des gains et pertes</b>	<b>26</b>	<b>(28)</b>

## 5. Information sectorielle

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012				
	Banque de proximité en France	Services Financiers Spécialisés	Gestion d'actifs, Assurances, Banque Privée	Gestion pour compte propre et divers	Total
<b>Produit net bancaire</b>	3 891	(10)	(20)	(57)	3 804
Charges d'exploitation	(2 522)			(37)	(2 559)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	1 369	(10)	(20)	(94)	1 245
Coût du risque	(311)			(7)	(318)
<b>Résultat d'exploitation</b>	1 058	(10)	(20)	(101)	927
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence					-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1				1
Variation de valeur des écarts d'acquisition				3	3
<b>Résultat avant impôt</b>	1 059	(10)	(20)	(98)	931
Impôts sur les bénéfices	(361)	3	7	33	(318)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées					-
<b>Résultat net de l'exercice</b>	698	(7)	(13)	(65)	613
Intérêts minoritaires	-			17	17
<b>Résultat net part du Groupe</b>	698	(7)	(13)	(82)	596

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011				
	Banque de proximité en France	Services Financiers Spécialisés	Gestion d'actifs, Assurances, Banque Privée	Gestion pour compte propre et divers	Total
<b>Produit net bancaire</b>	3 822	(7)	(30)	(43)	3 742
Charges d'exploitation	(2 497)			(34)	(2 531)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	1 325	(7)	(30)	(77)	1 211
Coût du risque	(287)				(287)
<b>Résultat d'exploitation</b>	1 038	(7)	(30)	(77)	924
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence					-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1				1
Variation de valeur des écarts d'acquisition					-
<b>Résultat avant impôt</b>	1 039	(7)	(30)	(77)	925
Impôts sur les bénéfices	(329)	2	10	24	(293)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées					-
<b>Résultat net de l'exercice</b>	710	(5)	(20)	(53)	632
Intérêts minoritaires				53	53
<b>Résultat net part du Groupe</b>	710	(5)	(20)	(106)	579

## 6. Notes relatives au bilan au 31 décembre 2012

### 6.1. Caisse, banques centrales

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	759		597	
Banques centrales	725	2	1 310	45
<b>Valeur du bilan</b>	1 484	2	1 907	45

## 6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	567	95
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	3	3
<b>Valeur au bilan</b>	<b>570</b>	<b>98</b>
<i>Dont Titres prêtés</i>		

### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
<i>-Effets publics et valeurs assimilées</i>		
<i>-Obligations et autres titres à revenu fixe</i>		
<i>-Actions et autres titres à revenu variable</i>		
Instruments dérivés	567	95
<b>Valeur du bilan</b>	<b>567</b>	<b>95</b>

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	3	3
<i>-Effets publics et valeurs assimilées</i>		
<i>-Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	3	3
<i>-Actions et autres titres à revenu variable</i>		
<b>Valeur du bilan</b>	<b>3</b>	<b>3</b>



**Passifs financiers à la juste valeur par résultat**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	540	78
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur du bilan</b>	<b>540</b>	<b>78</b>

**Passifs financiers détenus à des fins de transaction**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	540	78
<b>Valeur du bilan</b>	<b>540</b>	<b>78</b>

**Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur le taux d'intérêts.

**6.3. Instruments dérivés de couverture**

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

**6.4. Actifs financiers disponibles à la vente**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Juste valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	997	36	(1)	1 121	36	(9)
Actions et autres titres à revenu variable	511	32	-	393	12	(12)
Titres de participation non consolidés	402	63	(2)	407	62	(2)
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>1 910</b>	<b>131</b>	<b>(3)</b>	<b>1 921</b>	<b>110</b>	<b>(23)</b>
Créances disponibles à la vente						
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	<b>1 910</b>	<b>131</b>	<b>(3)</b>	<b>1 921</b>	<b>110</b>	<b>(23)</b>
Impôts		(27)	-		(19)	7
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)</b>		<b>104</b>	<b>(3)</b>		<b>91</b>	<b>(16)</b>

(1) dont 75 M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2012 (vs 81 M€ au 31 décembre 2011)

## 6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Comptes et prêts	16 098	17 033
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	<i>1 087</i>	<i>1 199</i>
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	<i>19</i>	<i>8</i>
Valeurs reçues en pension	229	274
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	311	293
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
<b>Valeur brute</b>	<b>16 638</b>	<b>17 600</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>16 637</b>	<b>17 599</b>

### Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	226	279
Autres concours à la clientèle	89 416	87 159
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	7	10
Titres non cotés sur un marché actif		
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	3	4
Comptes ordinaires débiteurs	2 838	2 544
<b>Valeur Brute</b>	<b>92 490</b>	<b>89 996</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>(1 751)</b>	<b>(1 724)</b>
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>90 739</b>	<b>88 272</b>
<b>Opérations de location financement</b>		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
<b>Valeur Brute</b>	-	-
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette des opérations de location financement</b>	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>90 739</b>	<b>88 272</b>

## 6.6. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

A fin 2012, le groupe LCL n'est pas concerné par des actifs transférés décomptabilisés ou non décomptabilisés

## 6.7. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit	1		-	-		-	1
Créances sur la clientèle <i>dont dépréciations collectives</i>	1 724 441		670 60	(647) (32)	-	4 (2)	1 751 467
Opérations de location financement							-
Titres détenus jusqu'à l'échéance							-
Actifs disponibles à la vente	81		1	(7)			75
Autres actifs financiers	2		5	(1)		1	7
<b>Total des dépréciations des actifs financiers</b>	<b>1 808</b>	<b>-</b>	<b>676</b>	<b>(655)</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>1 834</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit	1						1
Créances sur la clientèle <i>dont dépréciations collectives</i>	1 717 460		676 67	(671) (86)		2	1 724 441
Opérations de location financement							-
Titres détenus jusqu'à l'échéance							-
Actifs disponibles à la vente	77		9	(5)			81
Autres actifs financiers	68		1	(67)			2
<b>Total des dépréciations des actifs financiers</b>	<b>1 863</b>	<b>-</b>	<b>686</b>	<b>(743)</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>1 808</b>

## 6.8. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

Compte tenu du contexte économique confirmant les difficultés de certains pays de la zone euro à maîtriser leurs finances publiques, l'exposition du groupe LCL sur certains pays européens est présentée ci-après :

### Exposition au risque souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie et l'Espagne

Le groupe LCL n'est pas concerné.

### Exposition au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre, la Hongrie

L'exposition du groupe LCL au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclues de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

**Activité bancaire – Risque de crédit**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012				31/12/2011	
	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciations sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net	Encours de crédit net
<b>Grèce</b>	<b>2 026</b>	<b>912</b>	<b>926</b>	<b>45,71%</b>	<b>1 100</b>	<b>873</b>
Banque						
Clientèle de détail	735	-	-	0,00%	735	873
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	1 291	912	926	71,73%	365	
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Irlande</b>	<b>14 393</b>	<b>112</b>	<b>64</b>	<b>0,44%</b>	<b>14 329</b>	<b>19 490</b>
Banque						
Clientèle de détail	516	112	64	12,40%	452	696
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	13 877	-	-	0,00%	13 877	18 794
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Italie</b>	<b>128 146</b>	<b>2 300</b>	<b>2 300</b>	<b>1,79%</b>	<b>125 846</b>	<b>90 906</b>
Banque						
Clientèle de détail						
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	128 146	2 300	2 300	1,79%	125 846	90 906
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Espagne</b>	<b>195 573</b>	<b>1 898</b>	<b>1 280</b>	<b>0,65%</b>	<b>194 293</b>	<b>247 736</b>
Banque						
Clientèle de détail	4 068	98	26	0,64%	4 042	6 500
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	191 505	1 800	1 254	0,65%	190 251	241 236
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Portugal</b>	<b>6 262</b>	<b>936</b>	<b>292</b>	<b>4,66%</b>	<b>5 970</b>	<b>3 882</b>
Banque						
Clientèle de détail	1 263	-	-	0,00%	1 263	1 317
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	4 999	936	292	5,84%	4 707	2 565
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Hongrie</b>	<b>1 435</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>	<b>1 435</b>	<b>1 233</b>
Banque						
Clientèle de détail						
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	1 435	-	-	0,00%	1 435	1 233
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Chypre</b>	<b>554</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>	<b>554</b>	<b>58</b>
Banque						
Clientèle de détail						
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	554	-	-	0,00%	554	58
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Total Exposition sur pays à risque - Risque de crédit</b>	<b>348 389</b>	<b>6 158</b>	<b>4 862</b>	<b>1,40%</b>	<b>343 527</b>	<b>364 178</b>

Source Base Bâle II

**Activité bancaire – Instruments de dettes**

A fin 2012, le groupe LCL n'est pas concerné.

## 6.9. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

### Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Comptes et emprunts	15 198	18 066
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	547	488
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	1 011	221
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>15 198</b>	<b>18 066</b>

### Dettes envers la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Comptes ordinaires créditeurs	31 344	30 809
Comptes d'épargne à régime spécial	35 780	35 545
Autres dettes envers la clientèle	11 819	8 850
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>78 943</b>	<b>75 204</b>

## 6.10. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

A fin 2012, comme en 2011, le groupe LCL n'est pas concerné par des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

## 6.11. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b><u>Dettes représentées par un titre</u></b>		
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	6 011	6 006
Titres de créances négociables	5 007	5 065
Emprunts obligataires	1 901	1 438
Autres dettes représentées par un titre	751	573
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>13 670</b>	<b>13 082</b>
<b><u>Dettes subordonnées</u></b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	97
Dettes subordonnées à durée indéterminée	225	275
Dépôt de garantie à caractère mutuel	135	127
Titres et emprunts participatifs	143	177
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>503</b>	<b>676</b>

### Titres participatifs

Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société qui les a émis. Leur rémunération est indexée sur un indice de marché et se compose d'une partie fixe et d'une partie variable qui dépend des résultats de l'émetteur. Les titres participatifs du LCL ont été émis en octobre 1984 à un prix égal au pair et leur rémunération est payable le 22 octobre de l'année suivant celle au titre de laquelle elle est due. Cette rémunération ne peut en aucun cas être inférieure à 85 % du TMO ou supérieure à 130 % du TMO (le Taux Moyen Obligatoire -TMO est la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement à la date de règlement des souscriptions des emprunts garantis par l'Etat et assimilés).

La partie fixe de la rémunération est égale à 40% du TMO, tel que défini ci-avant.

La partie variable est égale à 33% du TMO, multiplié par un Coefficient de Participation (CP). Ce coefficient est établi par le calcul suivant :

$$\text{Précédent CP calculé} \times \frac{\text{Résultat 2012 (au sens du contrat d'émission)}}{\text{Précédent résultat bénéficiaire (au sens du contrat d'émission)}}$$

Les résultats retenus pour ce calcul sont établis à capitaux propres, périmètre de consolidation et principes comptables comparables.

Pour l'exercice 2012, les éléments du calcul sont :

- Résultat 2012 : 596 millions d'euros (en 2011 : 579 millions d'euros)
- Coefficient de Participation 2012 : 1,6962 (en 2011 : 1,6474)

Conformément aux dispositions du contrat d'émission, la rémunération servie aux porteurs de titres participatifs en octobre 2013 sera égale à 95,974% du TMO qui sera constaté pour la période du 1er septembre 2012 au 31 août 2013. Au titre de l'année 2011, un coupon brut de 4,45941 € par titre a été mis en paiement le 22 octobre 2012. Les titres participatifs sont cotés en euros coupon couru inclus à la bourse de Paris. Le tableau ci-dessous reprend les principales données relatives à la situation boursière de ces titres :

Titres participatifs du Crédit Lyonnais	Cours plus haut (€)	Cours plus bas (€)	Nombre de titres échangés
3e trimestre 2011	154,0	129,7	7 009
4e trimestre 2011	143,0	125,0	10 389
1er trimestre 2012	138,0	124,4	10 962
2e trimestre 2012	131,0	124,4	8 311
3e trimestre 2012	137,9	113,2	19 435
4e trimestre 2012	130,0	111,3	33 410

### Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)

Les TSDI n'ont pas d'échéance contractuelle et ne sont remboursables qu'au gré de l'émetteur ou en cas de liquidation de la société, après désintéressement complet de tous les créanciers mais avant remboursement des titres participatifs de l'émetteur.

Au 31 décembre 2012, les encours sont de 96,9 M€ pour l'émission d'octobre 1985 et de 114,7 M€ pour l'émission de décembre 1986.

La rémunération des TSDI émis par LCL est établie sur la base d'un taux d'intérêt variable, égal à la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'Etat et assimilés (le TMO), diminuée d'une marge. Cette rémunération peut être différée en cas d'absence de bénéfice distribuable.

## 6.12. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Impôts courants	293	260
Impôts différés	395	392
<b>Total Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>688</b>	<b>652</b>
Impôts courants	320	246
Impôts différés	22	13
<b>Total Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>342</b>	<b>259</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>383</b>	<b>-</b>	<b>387</b>	<b>7</b>
Charges à payer non déductibles	58		46	
Provisions pour risques et charges non déductibles	317		332	
Autres différences temporaires	8	-	9	7
<b>Impôts différés / Réserves latentes</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
Actifs disponibles à la vente		12	5	6
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes / Ecart actuariels	7			
<b>Impôts différés / Résultat</b>	<b>5</b>	<b>10</b>		
<b>Total impôts différés</b>	<b>395</b>	<b>22</b>	<b>392</b>	<b>13</b>

## 6.13. Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Autres actifs</b>	<b>2 242</b>	<b>2 914</b>
Comptes de stocks et emplois divers	-	1
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers (1)	2 139	2 906
Comptes de règlements	103	7
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>1 332</b>	<b>1 114</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	890	643
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1	1
Produits à recevoir	274	279
Charges constatées d'avance	111	120
Autres comptes de régularisation	56	71
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>3 574</b>	<b>4 028</b>

(1) Dont 1 363M€ au 31 décembre 2012 suite à la collatéralisation avec CACIB dans le cadre des opérations de marché (contre 2 136M€ en décembre 2011)

**Comptes de régularisation et passifs divers**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>534</b>	<b>389</b>
Comptes de règlements	136	5
Créditeurs divers	398	383
Versement restant à effectuer sur titres	-	1
Autres passifs d'assurance		
Autres		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>1 829</b>	<b>1 621</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	558	378
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	2	
Produits constatés d'avance	448	439
Charges à payer	681	715
Autres comptes de régularisation	140	89
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>2 363</b>	<b>2 010</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en nets.

**6.14. Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés**

A fin 2012, le groupe LCL n'est pas concerné par cette note annexe.

**6.15. Immeubles de placement**

A fin 2012, le groupe LCL n'est pas concerné par cette note annexe.

**6.16. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	1 994		142	(73)		(22)	2 041
Amortissements et Dépréciations (1)	(706)		(134)	65		22	(753)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 288</b>	-	<b>8</b>	<b>(8)</b>	-	-	<b>1 288</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	584		31	(24)		-	591
Amortissements et Dépréciations	(452)		(30)	24		-	(458)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>132</b>	-	<b>1</b>	-	-	-	<b>133</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	2 011		115	(125)		(7)	1 994
Amortissements et Dépréciations (1)	(708)		(137)	123		16	(706)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 303</b>	-	<b>(22)</b>	<b>(2)</b>	-	<b>9</b>	<b>1 288</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	513		27	(10)		54	584
Amortissements et Dépréciations	(371)		(35)	8		(54)	(452)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>142</b>	-	<b>(8)</b>	<b>(2)</b>	-	-	<b>132</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple



## 6.17. Provisions techniques des contrats d'assurance

A fin 2012, le groupe LCL n'est pas concerné par cette note annexe.

## 6.18. Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne logement	96				(26)			70
Risques d'exécution des engagements par signature	84		31	(2)	(49)		-	64
Risques opérationnels	29		5	(2)	(4)		-	28
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1) (2)	310		59	(47)	(68)		51	305
Litiges divers	134		6	(3)	(20)		-	117
Participations								-
Restructurations	6							6
Autres risques	361		84	(10)	(79)	-	(3)	353
<b>TOTAL</b>	<b>1 020</b>	<b>-</b>	<b>185</b>	<b>(64)</b>	<b>(246)</b>	<b>-</b>	<b>48</b>	<b>943</b>

(1) Dont 222M€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, et 71 M€ au titre de la provision pour médaille du travail

(2) Le montant en "Autres mouvements" est lié à la mise à jour des écarts actuariels sur les provisions de retraite

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Risques sur les produits épargne logement	123				(27)			96
Risques d'exécution des engagements par signature	101		47		(64)			84
Risques opérationnels	34		7	(4)	(8)			29
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	416		25	(56)	(75)			310
Litiges divers	133		13	(2)	(10)			134
Participations								-
Restructurations	6							6
Autres risques	248		165	(27)	(29)		4	361
<b>TOTAL</b>	<b>1 061</b>	<b>-</b>	<b>257</b>	<b>(89)</b>	<b>(213)</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>1 020</b>

(1) Dont 59,1 M€ au titre de la provision pour médaille du travail

## Provision épargne logement

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	593	213
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 800	4 154
Ancienneté de plus de 10 ans	4 443	2 789
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>6 836</b>	<b>7 156</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>1 511</b>	<b>1 610</b>
<b>Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>8 347</b>	<b>8 766</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011, et hors prime d'état.

### Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	47	65
Comptes épargne-logement	248	275
<b>Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>295</b>	<b>340</b>

**Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1	11
Ancienneté de plus de 10 ans	67	77
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>68</b>	<b>88</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>2</b>	<b>8</b>
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>70</b>	<b>96</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	Dotations	Reprises	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	89		(21)	68
Comptes épargne-logement	7		(5)	2
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>96</b>		<b>(26)</b>	<b>70</b>

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul. Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de mieux refléter les conditions de marché.

## 6.19. Capitaux propres

### Composition du capital

Au 31 décembre 2012, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres au 01/01/2012	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Autres mouvements	Nombre de titres au 31/12/2012	% du capital	% des droits de vote
Crédit Agricole S.A.	339 035 380				339 035 380	95,10%	95,10%
SACAM Développement	17 471 652				17 471 652	4,90%	4,90%
Autres actionnaires	5				5	0,00%	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>356 507 037</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>356 507 037</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

La valeur nominale des actions est de 5,18 euros et le montant du capital est 1 847 860 375 euros. Ces actions sont entièrement libérées.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

### Capital autorisé mais non émis

Options de souscription d'actions

Au 31 décembre 2012, il n'existe plus d'options en vie et le conseil d'Administration ne dispose d'aucune autorisation accordée par une assemblée générale, en vue d'attribuer des options de souscription d'actions.

Autorisations générales d'émission de titres de capital ou donnant accès au capital

L'assemblée générale mixte du 3 mai 2011 a autorisé le conseil d'administration, dans un délai de 26 mois à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans le cadre d'un plafond nominal global fixé à 500 millions d'euros, soit un nombre total d'actions potentielles de 96 464 820.

Le nombre total d'actions émises et potentielles s'élève, au 31 décembre 2012, à 452 971 857.

	Nombre de titres au 31/12/2012
<b>Actions émises :</b>	<b>356 507 037</b>
<b>Actions potentielles :</b>	<b>96 464 820</b>
- Stocks-options en vie	0
- Résolution AG 03/05/11 (augmentation capital dans la limite de 500 M€)	96 464 820
<b>TOTAL actions émises et potentielles</b>	<b>452 971 857</b>

### Actions de préférence

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission (millions de dollars)	Montant de l'émission (millions d'euros)	31/12/2012 (millions d'euros)	31/12/2011 (millions d'euros)
Credit Lyonnais Preferred capital 1 LLC	avr-02			0	750

Avec l'accord du Secrétariat général de l'ACP, LCL a exercé le 26 avril 2012 l'option de remboursement anticipé des actions de préférence et procédé au dénouement de l'ensemble du montage.

Ces actions de préférence donnaient droit à leurs porteurs jusqu'à cette date, à un dividende préférentiel non cumulatif. Le taux de ce dividende était établi à 7,047 % pendant les 10 premières années suivant la date de l'émission. Le produit de cette émission était classé parmi les intérêts minoritaires.

### Résultat par action

	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net part du Groupe de la période (en millions d'euros)	596	579
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	356 507 037	356 507 037
Coefficient d'ajustement	1	1
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	356 507 037	356 507 037
<b>Résultat de base par action annualisé (en euros)</b>	<b>1,67</b>	<b>1,63</b>
<b>Résultat dilué par action annualisé (en euros)</b>	<b>1,67</b>	<b>1,63</b>

### Dividendes

Au titre de l'exercice 2012, l'assemblée générale du LCL a approuvé le versement d'un dividende net par action de 1,59 euro, soit un montant total de 566 670 000 euros.

### Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes payés au cours de l'exercice figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 549 020 milliers d'euros.

### Affectation du résultat et fixation du dividende 2012

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2012, sont proposées dans le projet de résolutions présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale de LCL du 24 avril 2013.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du conseil d'administration, décide de distribuer un montant de 566 670 000 euros, au titre de dividende, constitué de la manière suivante :

- résultat distribuable de l'exercice : 558 089 246,56 euros ;
- prélèvement sur le « report à nouveau » : 8 580 753,44 euros.

Le dividende par titre s'élève à 1,59 euro. Ce dividende est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui résulte de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article L. 232-18 du Code de commerce et de l'article 23 des statuts du Crédit Lyonnais, sur proposition du conseil d'administration, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes visés à l'article L. 232-19 du Code de commerce, décide que le dividende pourra, au choix de l'actionnaire, être perçu :

- soit en numéraire ;
- soit en actions ordinaires nouvelles. [...]

Le dividende de l'exercice 2012 sera mis en paiement en numéraire ou en titres le 26 avril 2013. [...]

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices s'établissaient ainsi :

	Nombre d'actions	Montant de la distribution (€)	Dividende net par action (€)	Distribution éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI (€) (1)
2009	356 507 037	456 329 007,36	1,28	456 329 007,36
2010	356 507 037	506 239 992,54	1,42	506 239 992,54
2011	356 507 037	549 020 836,98	1,54	549 020 836,98

(1) Cet abattement bénéficie aux seules personnes physiques domiciliées en France.

## 6.20. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle. Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ». Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en millions d'euros)	31/12/2012					Total
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		1 484				1 484
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	5	33	295	237	570
Instruments dérivés de couverture		2	41	398	7 612	8 053
Actifs financiers disponibles à la vente	1 771				139	1 910
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	7 192	2 068	5 588	1 789	16 637
Prêts et créances sur la clientèle		6 693	7 659	33 665	42 722	90 739
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 309					1 309
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						-
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>3 080</b>	<b>15 376</b>	<b>9 801</b>	<b>39 946</b>	<b>52 499</b>	<b>120 702</b>
Banques centrales		2				2
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		4	33	279	224	540
Instruments dérivés de couverture		104	165	2 036	6 772	9 077
Dettes envers les établissements de crédit	-	4 838	692	6 199	3 469	15 198
Dettes envers la clientèle		72 021	1 262	3 767	1 893	78 943
Dettes représentées par un titre	-	2 037	4 610	2 956	4 067	13 670
Dettes subordonnées	489	4		10		503
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						-
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>489</b>	<b>79 010</b>	<b>6 762</b>	<b>15 247</b>	<b>16 425</b>	<b>117 933</b>

(en millions d'euros)	31/12/2011					Total
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		1 907				1 907
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		2	7	73	16	98
Instruments dérivés de couverture		11	48	145	4 729	4 933
Actifs financiers disponibles à la vente	1 628				293	1 921
Prêts et créances sur les établissements de crédit		5 525	2 582	2 727	6 765	17 599
Prêts et créances sur la clientèle	5	5 882	6 923	33 243	42 219	88 272
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						1 967
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						-
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>1 633</b>	<b>13 327</b>	<b>9 560</b>	<b>36 188</b>	<b>54 022</b>	<b>116 697</b>
Banques centrales		45				45
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		2	11	62	3	78
Instruments dérivés de couverture		6 798	1	2	6	6 807
Dettes envers les établissements de crédit		1 650	2 323	5 236	8 857	18 066
Dettes envers la clientèle	2	70 724	1 224	1 827	1 427	75 204
Dettes représentées par un titre		3 592	2 048	1 756	5 686	13 082
Dettes subordonnées	127	26	72	-	451	676
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						1
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>129</b>	<b>82 837</b>	<b>5 679</b>	<b>8 883</b>	<b>16 430</b>	<b>113 959</b>

## 7. Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1. Détail des charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Salaires et traitements (1)	(816)	(751)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(124)	(123)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(2)	(36)
Autres charges sociales	(254)	(241)
Intéressement et participation	(106)	(104)
Impôts et taxes sur rémunération	(165)	(145)
<b>Total charges de personnel</b>	<b>(1 467)</b>	<b>(1 400)</b>

(1) dont médaille du travail pour 70,9M€ en Décembre 2012 contre 59,1M€ en Décembre 2011

## 7.2. Effectifs fin de période

Effectifs	31/12/2012	31/12/2011
France	20 583	20 112
Etranger		
<b>Total</b>	<b>20 583</b>	<b>20 112</b>

## 7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

## 7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Dettes actuarielles au 31/12/n-1</b>	<b>409</b>	<b>516</b>
Ecart de change		
Coût des services rendus sur la période	8	10
Coût financier	14	12
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime	(44)	(24)
Variation de périmètre	7	1
Prestations versées (obligatoire)	(51)	(63)
(Gains) / pertes actuariels	58	(43)
<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/n</b>	<b>401</b>	<b>409</b>

### Détail de la charge comptabilisée au résultat :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Coût des services rendus	8	10
Coût financier	14	12
Rendement attendu des actifs	(4)	(4)
Amortissement du coût des services passés		
Gains /(pertes) actuariels nets		(13)
Amortissement des gains /pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes	(44)	(14)
Gains /(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>(26)</b>	<b>(9)</b>

### Variation de juste valeur des actifs et des droits à remboursement :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Juste valeur des actifs /droits à remboursement au 31/12/h-1</b>	<b>172</b>	<b>182</b>
Ecart de change		
Rendement attendu des actifs	4	4
Gains /(pertes) actuariels	5	(4)
Cotisations payées par l'employeur	3	1
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	8	
Prestations payées par le fonds	(10)	(11)
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS /DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/h</b>	<b>182</b>	<b>172</b>

**Position nette :**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Dette actuarielle fin de période</b>	401	409
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus		
Impact de la limitation d'actifs		
<b>Juste valeur des actifs fin de période</b>	182	172
<b>POSITION NETTE (PASSIF) /ACTIF FIN DE PERIODE</b>	219	237

**Eléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	53	(36)
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)		
<b>TOTAL DES ELEMENTS RECONNUS IMMEDIATEMENT EN SoRIE DANS L'ANNEE</b>	53	(36)
<b>Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année</b>	22	(31)

**Information sur les actifs des régimes (1) :**

	31/12/2012	31/12/2011
<b>Composition des actifs</b>		
-% d'obligations et assimilés	91,7%	90,4%
-% d'actions	8,3%	9,6%
-% autres actifs		

**Régimes à prestations définies - principales hypothèses actuarielles :**

	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation (2)	1,30% -2,80%	3,79% -5,44%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	2,00%	2,00%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	3,00%	1,00%
Taux attendus d'augmentation des salaires (3)	1,80%	2,20%
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Autres		

(1) Calculé sur la base de 160 M€ d'actifs sur le périmètre des IFC et des régimes de retraite

(2) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

(3) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

Au 31 décembre 2012, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de -4,2 %,
- une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4,6 %.

## 7.5. Autres avantages sociaux

La rémunération variable collective (RVC) du groupe LCL regroupe les dispositifs d'intéressement et de participation. Le montant de l'intéressement est égal à la différence entre le montant total de la RVC et celui de la participation, calculée selon la formule légale.

Les accords de participation et d'intéressement ont été renégociés en 2010, conduisant à une nouvelle méthode de calcul de l'intéressement.

Pour les exercices 2010, 2011 et 2012, la RVC correspond à une quote-part du résultat net avant impôts du pôle d'activité « LCL Banque de Proximité ». La méthode de répartition de ces montants entre les collaborateurs n'a pas évolué : la participation et l'intéressement restent répartis pour moitié en fonction du temps de présence et pour moitié en fonction de la rémunération brute fiscale perçue au cours de l'exercice considéré, dans la limite d'un plafond.

Le groupe LCL verse une gratification subordonnée à l'obtention de la Médaille d'Honneur du travail. Auparavant perçue avec un décalage de 5 ans par rapport à l'obtention de la Médaille d'Honneur du travail, à partir de 2011, cette gratification est versée concomitamment à l'obtention de la Médaille d'Honneur. Cette prime représentant un 13<sup>ème</sup> mois est attribuée à 20, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté professionnelle.

Les provisions constituées par le groupe LCL au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 173.7M€ à la fin de l'exercice 2012.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Médaille du travail	71	59
Provision Intéressement /participation	103	104
<b>Total</b>	<b>174</b>	<b>164</b>

## 7.6. Paiements à base d'actions

Il n'existe plus à ce jour de plan d'options d'actions dénoué par instruments de capitaux propres de LCL ni d'autorisation pour le conseil d'administration d'en attribuer.

Au cours de l'exercice 2011, un plan d'attribution d'actions gratuites, dénoué par instruments de capitaux propres de Crédit agricole S.A, a été mis en place en faveur des salariés. La charge relative s'est élevée en 2012 à 2 143K€ (contre 402 K€ en 2011). Elle a été inscrite en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du groupe » conformément à la norme IFRS 2.

## 7.7. Rémunérations des dirigeants

- Comité exécutif

L'ensemble des membres du comité exécutif ont perçu en 2012 au titre des :

- avantages à court terme hors charges patronales (y compris intéressement et avantages en nature) : 3 683 K€
- avantages postérieurs à l'emploi : 515 K€ ;
- autres avantages à long terme : néant ;
- indemnités de fin de contrat de travail : néant
- paiements en actions (IAS 24§17) : sans objet

- Conseil d'administration

Sur la base d'une enveloppe globale de 350 K€ fixée par l'Assemblée générale du 15 mai 2006 et qui reste valable jusqu'à nouvel ordre, les membres du Conseil d'administration ont perçu 188 K€ de jetons de présence au titre de l'exercice 2012.



## 8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>13 983</b>	<b>16 758</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	412	2 680
Engagements en faveur de la clientèle	13 571	14 078
Ouverture de crédits confirmés	11 927	12 305
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	175	163
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	11 752	12 142
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 644	1 773
<b>Engagements de garantie</b>	<b>7 078</b>	<b>7 291</b>
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	1 517	1 552
<i>Confirmations d'ouverture de crédits documentaires</i>	111	155
<i>Autres garanties</i>	1 406	1 397
Engagements d'ordre de la clientèle	5 561	5 739
<i>Cautions immobilières</i>	8	30
<i>Autres garanties d'ordre de la clientèle (1)</i>	5 553	5 709
<b>Total engagements donnés</b>	<b>21 061</b>	<b>24 049</b>
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>12 492</b>	<b>6 708</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit (2)	12 491	6 707
Engagements reçus de la clientèle	1	1
<b>Engagements de garantie</b>	<b>44 683</b>	<b>42 482</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	42 332	40 027
. Engagements reçus de la clientèle	2 351	2 455
<i>Garanties reçues des administrations publiques et assimilées</i>	2 351	2 455
<i>Autres garanties reçues</i>	2 351	2 455
<b>Total engagements reçus</b>	<b>57 175</b>	<b>49 190</b>

(1) Les garanties financières présentées séparément au 31 décembre 2011 pour un montant de 1 758 M€ ont été reclassées en "autres garanties d'ordre de la clientèle".

(2) Progression des engagements en faveur de la BDF dans le cadre des appels d'offre suite à l'élargissement temporaire de l'assiette et plus précisément la prise en compte dans celle-ci de prêts immobiliers (6 Mds€).

### Instruments financiers remis et reçus en garantie :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)	36 228	25 330
<i>Titres et créances apportés en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH, CACB)</i>		
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché (1)	1 363	2 136
Titres et valeurs données en pension		
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>37 591</b>	<b>27 466</b>
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables ou réutilisés</b>		
<i>Titres empruntés</i>		
<i>Titres &amp; valeurs reçus en pension</i>		
<i>Titres vendus à découvert</i>		
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables ou réutilisés</b>		

(1) 1 363 M€ au 31 Décembre 2012 suite à la collatéralisation avec CACIB dans le cadre des opérations de marché (contre 2 136M€ en décembre 2011)

### Créances apportées en garantie :

Au 31 décembre 2012, LCL a apporté 36 228 M€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 25 330 M€ en 2011. LCL conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, LCL a apporté :

- 18 720 M€ de créances dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 6 705 M€ en 2011,
- 1 369 M€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 3 002 M€ en 2011,
- 8 345 M€ de créances hypothécaires dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 8 539 M€ en 2011,
- 7 794 M€ de créances dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de CACB (Crédit Agricole Covered Bonds) contre 7 084 M€ en 2011.

## 9. Reclassements d'instruments financiers

Le groupe LCL n'a opéré, ni en 2011 ni en 2012, de reclassements au titre de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008.

## 10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Les justes valeurs d'instruments financiers sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

### 10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<b>Actifs</b>	<b>107 376</b>	<b>118 034</b>	<b>105 871</b>	<b>112 115</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	16 637	17 149	17 599	18 034
Prêts et créances sur la clientèle	90 739	100 885	88 272	94 081
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
<b>Passifs</b>	<b>108 314</b>	<b>109 617</b>	<b>107 028</b>	<b>107 241</b>
Dettes envers les établissements de crédit	15 198	15 673	18 066	18 601
Dettes envers la clientèle	78 943	78 943	75 204	75 204
Dettes représentées par un titre	13 670	14 501	13 082	12 818
Dettes subordonnées	503	500	676	618

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que LCL prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels on considère que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

### Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

#### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Total 31/12/2012</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables <b>Niveau 3</b>	<b>Total 31/12/2011</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables <b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>567</b>	-	<b>567</b>		<b>95</b>	-	<b>95</b>	
Créances sur les établissements de crédit								
Créances sur la clientèle								
Titres reçus en pension livrée								
Titres détenus à des fins de transaction								
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>								
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>								
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>								
Instruments dérivés	567	-	567		95	-	95	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	-		<b>3</b>	-		<b>3</b>
Créances sur la clientèle								
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte								
Titres à la juste valeur par résultat sur option	3	3	-		3	-		3
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>								
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	3	3	-		3	-		3
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>								
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>1 910</b>	<b>1</b>	<b>1 909</b>		<b>1 921</b>	<b>1</b>	<b>1 920</b>	
Effets publics et valeurs assimilées								
Obligations et autres titres à revenu fixe	997		997		1 121		1 121	
Actions et autres titres à revenu variable	913	1	912		800	1	799	
Créances disponibles à la vente								
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>8 053</b>	-	<b>8 053</b>		<b>4 933</b>	<b>1</b>	<b>4 932</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>10 533</b>	<b>4</b>	<b>10 529</b>		<b>6 952</b>	<b>2</b>	<b>6 950</b>	

**Passifs financiers valorisés à la juste valeur**

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Total 31/12/2012</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables <b>Niveau 3</b>	<b>Total 31/12/2011</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables <b>Niveau 3</b>
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>540</b>	-	<b>540</b>		<b>78</b>	-	<b>78</b>	
Titres vendus à découvert								
Titres donnés en pension livrée								
Dettes représentées par un titre								
Dettes envers la clientèle								
Dettes envers les établissements de crédit								
Instruments dérivés	540		540		78		78	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>								
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>9 077</b>		<b>9 077</b>		<b>6 807</b>		<b>6 807</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>9 617</b>	-	<b>9 617</b>		<b>6 885</b>	-	<b>6 885</b>	

**Changements de modèles de valorisation**

Néant.

**Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3**

Néant.

## 11. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

## 12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Evolution du périmètre	Méthode de consolidation au 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
<b>Sociétés françaises intégrées globalement</b>							
Banque Thémis	France		IG	100	100	100	100
CL Développement Economique "CLDE"	France		IG	100	100	100	100
Cie interprofessionnelle de financement immobilier "Interfimo"	France		IG	98,95	98,95	98,95	98,95
CL Europe	France		IG	100	100	100	100
Banque Française Commerciale Antilles Guyane "BFCAG"	France		IG	100	100	100	100
<b>Sociétés européennes (hors France) intégrées globalement</b>							
CL Verwaltung und Beteiligungs	Allemagne		IG	100	100	100	100
<b>Sociétés d'Amérique intégrées globalement</b>							
CL Preferred Capital	USA	Sortie	IG		100		0

**Entrées**

Néant.

**Sorties**

Cessation d'activité: dissolution de l'entité CL Preferred Capital au premier semestre 2012.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Crédit Lyonnais, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.
- Votre groupe constitue des provisions pour couvrir le risque de pertes potentielles inhérentes aux plans et comptes épargne-logement. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ce risque ainsi que pour déterminer le montant de la provision qu'elle estime nécessaire, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.
- La note 1.3 de l'annexe aux états financiers précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et avantages sociaux futurs. Nos travaux ont consisté à examiner les paramètres utilisés, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 7.4 de l'annexe aux états financiers fournit une information appropriée.
- Votre groupe procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation et les dépréciations de titres de capitaux propres non consolidés, les provisions pour risques opérationnels, les provisions pour risques juridiques et les actifs d'impôts différés. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 27 mars 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

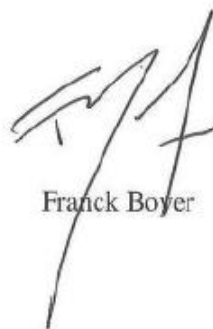
Mazars



Pierre Clavié



Catherine Pariset



Franck Boyer



Anne Veaute





# COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2012

arrêtés par le Conseil d'administration  
en date du 6 février 2013  
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 24 avril 2013



## COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2012

1. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ.....	156
2. HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE.....	159
3. NOTES ANNEXES.....	160
4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	200

## 1. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

## Bilan au 31 Décembre 2012

ACTIF <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>17 962</b>	<b>19 307</b>
Caisse, banques centrales		1 462	1 879
Effets publics et valeurs assimilées	4	0	0
Créances sur les établissements de crédit	2	16 500	17 428
<b>Opérations avec la clientèle</b>	3	<b>90 528</b>	<b>88 039</b>
<b>Opérations sur titres</b>		<b>1 271</b>	<b>1 306</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	237	264
Actions et autres titres à revenu variable	4	1 034	1 042
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>3 335</b>	<b>3 360</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	5,6	347	353
Parts dans les entreprises liées	5,6	1 621	1 656
Immobilisations incorporelles	6	164	164
Immobilisations corporelles	6	1 203	1 187
<b>Capital souscrit non versé</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Actions propres</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>		<b>4 458</b>	<b>4 986</b>
Autres actifs	7	2 542	3 174
Comptes de régularisation	7	1 916	1 812
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>117 554</b>	<b>116 998</b>

<b>PASSIF</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>15 449</b>	<b>18 283</b>
Banques centrales		1	45
Dettes envers les établissements de crédit	<i>9</i>	15 448	18 238
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	<i>10</i>	<b>79 673</b>	<b>75 951</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<i>11,12</i>	<b>13 044</b>	<b>12 653</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>3 749</b>	<b>3 430</b>
Autres passifs	<i>13</i>	860	625
Comptes de régularisation	<i>13</i>	2 889	2 805
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>		<b>1 716</b>	<b>2 766</b>
Provisions	<i>14,15,16</i>	1 358	1 402
Dettes subordonnées	<i>18</i>	358	1 364
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	<i>17</i>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Capitaux propres hors FRBG :</b>	<i>19</i>	<b>3 923</b>	<b>3 915</b>
Capital souscrit		1 848	1 848
Primes d'émission		30	30
Réserves		501	501
Ecart de réévaluation		0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement		0	0
Report à nouveau		986	912
Résultat de l'exercice		558	624
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>117 554</b>	<b>116 998</b>

**Compte de résultat détaillé**

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Intérêts et produits assimilés	<i>27,28</i>	4 128	4 235
Intérêts et charges assimilées	<i>27</i>	(1 955)	(2 313)
Revenus des titres à revenu variable	<i>28</i>	36	34
Commissions (produits)	<i>29</i>	1 737	1 859
Commissions (charges)	<i>29</i>	(286)	(288)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	<i>30</i>	6	12
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	<i>31</i>	26	30
Autres produits d'exploitation bancaire	<i>32</i>	60	64
Autres charges d'exploitation bancaire	<i>32</i>	(65)	(81)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>3 687</b>	<b>3 552</b>
Charges générales d'exploitation	<i>33</i>	(2 396)	(2 279)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(145)	(151)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>1 146</b>	<b>1 122</b>
Coût du risque	<i>34</i>	(311)	(276)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>835</b>	<b>846</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	<i>35</i>	10	3
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>845</b>	<b>849</b>
Résultat exceptionnel	<i>36</i>	(287)	(225)
Impôt sur les bénéfices		(0)	(0)
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		(0)	(0)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>558</b>	<b>624</b>

## 2. HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Engagements donnés</b>	<b>21 085</b>	<b>23 976</b>
Engagements de financement	14 121	16 774
Engagements de garantie	6 964	7 202
Engagements sur titres	0	0

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Engagements reçus</b>	<b>63 278</b>	<b>55 148</b>
Engagements de financement (1)	12 492	6 706
Engagements de garantie (1)	50 786	48 442
Engagements sur titres	0	0

(1) Les engagements de financement et de garantie reçus présentent également les engagements clientèle.

Notes concernant le hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 22
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 23

### 3. NOTES ANNEXES

#### Note 1 : Principes et méthodes comptables

Les états financiers de LCL sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A.

La présentation des états financiers de LCL est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent le point suivant :

Règlement	Date de publication par l'Etat français	Date de 1 <sup>ère</sup> application : exercices ouverts à compter du
Règlement de l'ANC relatif au traitement comptable du dispositif prévu à l'article 1 de la loi N° 2011-894	30 décembre 2011 N° 2011-04	1 <sup>er</sup> janvier 2012

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de LCL sur l'exercice.

De même, LCL n'attend pas d'impact de l'application du nouveau règlement ci-dessous :

Règlement	Date de publication par l'Etat français	Date de 1 <sup>ère</sup> application : exercices ouverts à compter du
Règlement ANC modifiant l'article 380-1 du règlement CRC n° 99-03 sur les ventes en l'état futur d'achèvement	28 décembre 2012 N° 2012-05	1 <sup>er</sup> janvier 2013

#### ✓ Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours. On distingue :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique « clientèle » comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.



Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit LCL à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

- Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité ;
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

- Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, ainsi que pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- il existe des procédures contentieuses entre LCL et sa contrepartie.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle, ou de montants tirés sans autorisation de découvert.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours sains en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours douteux, LCL distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

- Les créances douteuses compromises sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé ;
- Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Dépréciations au titre du risque de crédit sur base individuelle

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par LCL par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie des prêts dans la marge d'intérêt.

Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt, conformément à l'option offerte par le règlement 2002-03 du Comité de la réglementation comptable.

- Dépréciation au titre du risque de crédit sur base collective ou sectorielle

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du groupe LCL démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, LCL a constitué au passif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses provisions sur bases collectives telles que :

- Provisions sur encours en souffrance

Les provisions sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, LCL détermine, à partir d'outils et de bases statistiques et en fonction de multiples critères d'observation, un montant de pertes attendues à horizon d'un an.

L'évaluation de la provision fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette provision est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des provisions sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat. Le montant des frais de recouvrement inclus dans celui des pertes attendues provisionnées est restreint aux seuls frais externes.

- Autres provisions sur base collective

LCL a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir le risque spécifique lié aux opérations de financement d'acquisitions, notamment de LBO et de financements structurés d'acquisition (FSA). Ces provisions sont liées à la volonté de LCL de se prémunir d'une sensibilité plus importante de ce type de financement à la dégradation de la conjoncture économique. Elles ont été constituées sur la base des modèles statistiques Bâle II et calculées par différences de pertes attendues après application d'un scénario de stress du portefeuille, reflet du jugement expérimenté de la Direction des risques de LCL. A cet effet, aux montants des pertes attendues a été appliqué un coefficient correcteur spécifique, tenant compte de l'impact des conditions défavorables de financement de ces opérations sur le niveau de risque.

Dans le même esprit, LCL a constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir le risque spécifique de financement du marché artisans, commerçants et TPE. La perte attendue stressée à maturité repose sur des hypothèses de dégradation de la probabilité de défaut et de la LGD.

- Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, ou

dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

### ✓ Portefeuille-Titres

LCL applique les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

- Titres de transaction

Ce sont des titres de transaction qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Depuis 2004 et compte tenu du recentrage du groupe LCL sur les opérations de Banque de Proximité, ce portefeuille n'est plus utilisé.

- Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

- Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

- Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente sans compensation avec les plus values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si LCL dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. principes comptables décrits ci-dessus relatifs aux « Créances et engagements par signature »).

- Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels LCL dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Au 31/12/2012, LCL ne détient pas de titres d'investissement.

- Titres de l'activité de portefeuille

Les titres de l'activité de portefeuille (TAP) sont des investissements en titres à revenu variable. Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués ligne par ligne au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Au 31/12/2012, LCL ne détient pas de titres de l'activité de portefeuille.

- Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées, ainsi que les autres titres détenus à long terme, sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces trois catégories de titres sont évaluées, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre. Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

- Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, LCL détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, LCL utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

- Dates d'enregistrement

LCL enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

- Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

LCL n'a pas eu jusqu'à la fin de l'exercice 2012 à opérer de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

- Rachat d'actions propres

LCL n'a pas opéré de rachat d'actions propres sur les exercices 2011 et 2012.

## ✓ Immobilisations

LCL applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, LCL applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles (parc immobilier essentiellement). Conformément aux dispositions de ce règlement, le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle éventuelle.

En application du règlement CRC 2004-06, les immobilisations acquises à titre onéreux sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ». Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes éventuelles de valeur.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de type « haussmannien » et des autres immeubles respectivement, 30 ans pour le second œuvre, 20 ans pour les installations techniques et 10 ans pour les agencements.

D'une manière générale, les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées maximales suivantes :

- matériels : 3 à 4 ans,
- mobiliers et autres : 5 à 10 ans.

Parmi les immobilisations incorporelles figurent notamment les logiciels, acquis ou développés par le groupe pour son usage propre, qui sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 10 ans pour les développements d'infrastructure, 3 et 5 ans pour les logiciels relatifs aux métiers.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés.

#### ✓ **Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### ✓ **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission,
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

LCL applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

#### ✓ **Provisions**

LCL applique le règlement du CRC n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

LCL a identifié l'ensemble de ses obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, et pour lesquelles l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Au titre de ces obligations, LCL a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les engagements sociaux,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision correspondent à celles mises en œuvre dans le groupe Crédit Agricole ; elles ont été établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

### ✓ Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

#### • Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les opérations de couverture du risque global de taux sont évaluées selon une méthode symétrique à celle qui s'applique aux éléments d'actif et de passif couverts. En conséquence, les résultats de ces opérations sont enregistrés prorata temporis dans la note : « Produits nets d'intérêts et revenus assimilés », rubrique « Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

#### • Opérations de marché

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

La valeur de marché des instruments financiers à terme correspond à leur prix de marché, lorsqu'il existe, ou résulte d'un calcul établi à partir de paramètres de valorisation de marché.

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative, et, accompagnés, le cas échéant, d'une réfaction, lorsque la rareté des transactions sur le marché le justifie.



Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision. Les gains latents ne sont pas enregistrés.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation ».

LCL n'intervient plus dans l'activité de négociation ou de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

### ✓ **Opérations en devises**

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Dans le compte de résultat, les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Au bilan, les positions de change sont évaluées aux cours de change de fin de période. Les profits et les pertes de change liés à cette réévaluation sont généralement enregistrés dans le compte de résultat, exceptés ceux constatés sur les actifs en devises détenus de façon durable (titres d'investissement, de participation et les autres titres détenus à long terme), financés dans la monnaie locale (autre que celle dans laquelle les titres sont libellés). Dans ce cas particulier, l'écart résultant de la réévaluation figure en compte de bilan et ne passe en résultat qu'en cas de cession.

### ✓ **Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour LCL.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 22 à 23.

### ✓ **Participation et intéressement des salariés**

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

La participation et l'intéressement sont couverts respectivement par l'accord du 29 juin 2004, modifié pour la dernière fois par l'avenant du 15 mars 2010, et l'accord du 28 juin 2010.

Cet accord d'intéressement repose sur une approche globale de la « Rémunération Variable Collective », qui inclut également la participation. Le montant de l'intéressement est égal à la différence entre « la Rémunération Variable Collective » et le montant de la réserve de participation. Conformément à l'accord de participation, la réserve de participation est calculée selon la formule légale.

Les charges d'intéressement et de participation sont enregistrées dans les «Frais de personnel».



## ✓ Avantages au personnel

Les avantages au personnel se regroupent en quatre catégories :

- ceux à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociales, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- ceux à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus après la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- et ceux postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.
  - Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

LCL applique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, LCL provisionne à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les écarts actuariels sont passés immédiatement en résultat. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Afin de couvrir une partie de ses engagements, LCL a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'organismes extérieurs.

Au titre de la fraction non couverte de ces engagements, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ». Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de LCL, présents à la clôture de l'exercice.

Une provision destinée à couvrir les plans de préretraite a été également constituée. Elle couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe LCL qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité. Le montant provisionné tient compte notamment du coût lié à l'allongement de la durée de portage en préretraite (induit par le recul successif de l'âge de départ en retraite) et des aléas de nouvelles réformes.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements.

Ces différentes provisions figurent au passif du bilan sous la rubrique « Provisions »..

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, LCL n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

✓ **Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

Les impôts exigibles sont provisionnés à la clôture de la période à laquelle ils se rattachent.

En France, le taux d'imposition de droit commun est de 33 1/3 %. Compte tenu de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % lorsque l'IS excède sept cent soixante trois mille euros et de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices lorsque le chiffre d'affaires est supérieur à 250 millions d'Euros, le taux d'impôt sur les sociétés est de 36,10 % au 31 décembre 2012 et ce pour les exercices clos jusqu'au 31/12/2014..

Les plus-values nettes à long terme réalisées sur les cessions de titres de participation et les titres fiscalement assimilés détenus depuis au moins deux ans sont exonérées d'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part de frais et charges de 12 % calculée sur le montant brut des plus-values de cession et taxable au taux de droit commun de l'IS.

LCL a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

**Note 2 : Créances sur les établissements de crédit – analyse par durée résiduelle**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Etablissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
à vue	1 029	0	0	0	1 029	0	1 029	1 118
à terme	5 953	1 995	5 105	1 754	14 807	126	14 933	15 745
Valeurs reçues en pension	11	37	160	19	227	1	228	274
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts subordonnés	0	0	0	308	308	3	311	292
<b>Total</b>	<b>6 993</b>	<b>2 032</b>	<b>5 265</b>	<b>2 081</b>	<b>16 371</b>	<b>130</b>	<b>16 501</b>	<b>17 429</b>
Dépréciations							(1)	(1)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>16 500</b>	<b>17 428</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 311 millions d'euros. LCL ne possède pas de titres subordonnés en portefeuille.

**Note 3 : Opérations avec la clientèle****Note 3.1 : Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1 an	> 1an ≤ 5 ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Opérations avec la clientèle</b>								
Créances commerciales	179	38	0	0	217	0	217	269
Autres concours à la clientèle	5 187	7 255	33 071	42 999	88 512	200	88 712	86 468
Valeurs reçues en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptes ordinaires débiteurs	2 741	0	0	0	2 741	56	2 797	2 502
Dépréciations							(1 198)	(1 200)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>90 528</b>	<b>88 039</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 5 millions d'euros. LCL ne possède pas de titres subordonnés en portefeuille.

Parmi les créances sur la clientèle, 12 490 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne au 31 décembre 2012 contre 6 705 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les encours restructurés au 31 décembre 2012 s'élèvent à 460 millions d'euros contre 414 millions d'euros au 31 décembre 2011.

**Note 3.2 : Opérations avec la clientèle – analyse par zone géographique**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
France (y compris DOM-TOM)	89 836	87 266
Autres pays	1 634	1 694
<b>Total en principal</b>	<b>91 470</b>	<b>88 960</b>
Créances rattachées	256	279
Dépréciations	(1 198)	(1 200)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>90 528</b>	<b>88 039</b>

**Note 3.3 : Opérations avec la clientèle – encours douteux et dépréciations par zone géographique**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012					31/12/2011				
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	dépréciations des encours douteux	Dont dépréciations encours douteux compromis	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	dépréciations des encours douteux	Dont dépréciations encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	90 105	2 316	1 101	(1 170)	(669)	87 558	2 319	1 108	(1 152)	(680)
Autres pays	1 621	41	20	(28)	(16)	1 681	61	29	(48)	(28)
<b>Total</b>	<b>91 726</b>	<b>2 357</b>	<b>1 121</b>	<b>(1 198)</b>	<b>(686)</b>	<b>89 239</b>	<b>2 380</b>	<b>1 137</b>	<b>(1 200)</b>	<b>(708)</b>

**Note 3.4 : Opérations avec la clientèle – analyse par agent économique**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012					31/12/2011				
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers-Professionnels	60 693	1 603	805	(678)	(408)	59 421	1 670	852	(734)	(466)
Clientèle financière	23	0	0	0	0	19	0	0	0	0
Entreprises	28 790	751	316	(519)	(278)	27 821	707	285	(464)	(242)
Collectivités publiques	2 114	2	0	(1)	0	1 873	2	0	(2)	0
Autres agents économiques	106	1	0	(0)	0	105	1	0	(0)	0
<b>Total</b>	<b>91 726</b>	<b>2 357</b>	<b>1 121</b>	<b>(1 198)</b>	<b>(686)</b>	<b>89 239</b>	<b>2 380</b>	<b>1 137</b>	<b>(1 200)</b>	<b>(708)</b>

**Note 4 : Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité portefeuille**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012				31/12/2011	
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :						0
dont surcote restant à amortir						0
dont décote restant à amortir						0
Créances rattachées						0
Dépréciations						0
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>						<b>0</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
Emis par organismes publics						0
Autres émetteurs		270			270	315
dont surcote restant à amortir		0			0	0
dont décote restant à amortir		0			0	0
Créances rattachées		0			0	0
Dépréciations		(33)			(33)	(51)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>237</b>			<b>237</b>	<b>264</b>
Actions et autres titres à revenu variable		1 036			1 036	1 051
Créances rattachées		0			0	0
Dépréciations		(2)			(2)	(9)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>1 034</b>			<b>1 034</b>	<b>1 042</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 271</b>			<b>1 271</b>	<b>1 306</b>
Valeur Estimative		1 320			1 320	1 348

**Valeurs estimatives**

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 49 millions d'euros au 31/12/2012, contre 42 millions d'euros au 31/12/2011.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

**Note 4.1 : Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) – ventilation par grande catégorie de contrepartie**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Administrations et banques centrales (y compris Etats)	0	0
Etablissements de crédit	148	182
Clientèle financière	979	1 016
Collectivités locales	0	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	179	168
Divers et non ventilés	0	0
<b>Total en principal</b>	<b>1 306</b>	<b>1 366</b>
Créances rattachées	0	0
Dépréciations	(35)	(60)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 271</b>	<b>1 306</b>

**Note 4.2 : Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012				31/12/2011			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable :	270	0	1 036	1 306	315	0	1 051	1 366
dont titres cotés	19	0	1	20	36	0	2	38
dont titres non cotés (1)	251	0	1 035	1 286	279	0	1 049	1 328
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations	(33)		(2)	(35)	(51)		(9)	(60)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>237</b>	<b>0</b>	<b>1 034</b>	<b>1 271</b>	<b>264</b>	<b>0</b>	<b>1 042</b>	<b>1 306</b>

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante : OPCVM français 881 millions d'euros dont OPCVM français de capitalisation 881 millions d'euros.

OPCVM étrangers 134 millions d'euros dont OPCVM étrangers de capitalisation 134 millions d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2012 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	724	753
OPCVM obligataires	0	0
OPCVM actions	103	119
OPCVM autres	188	198
<b>Total</b>	<b>1 015</b>	<b>1 070</b>

**Note 4.3 : Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe – analyse par durée résiduelle**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1 an	> 1an ≤ 5 ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
Valeur Brute	28	34	143	65	270	0	270	315
Dépréciations							(33)	(51)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>237</b>	<b>264</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>								
Valeur Brute								0
Dépréciations								0
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>237</b>	<b>264</b>

**Note 5 : Titres de participations et de filiales**

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31/12/2012.

<i>( en milliers d' euros )</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptables des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts & avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions & avals donnés par la société	Chiffre d'Affaires HT du dernier exercice écoulé (PNB)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication :										
<b>1. Filiales (+ 50% )</b>										
BANQUE THEMIS	24 000	12 501	100,00%	35 685	35 685	288	3 032	23 662	5 869	7 804
BFC ANTILLE GUYANE	51 100	3 207	100,00%	30 500	30 500			41 061	-2 711	
CL DEV.ECONOMIQUE	18 294	67 601	100,00%	85 371	85 371			868	524	1 088
CL EUROPE TITRES	511 615	1 055 376	100,00%	1 315 325	1 315 325			22 652	16 774	
INTERFIMO Titres	93 832	101 486	98,95%	116 158	116 158		250	39 028	11 915	10 596
				1 583 040	1 583 040					19 488
<b>2. Participations et Filiales (10 à 50%)</b>										
CAISSE REFINANCEMENT HABITAT	299 702	12 376	12,15%	37 763	37 763			1 786	979	136
CREDIT LOGEMENT A + B	1 259 850	160 929	16,50%	210 276	210 276			206 656	88 515	13 865
VEV SA	21 496	14 133	23,36%	36 082	0					
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société astreinte à la publication :										
Filiales françaises (ensemble)				52 899	37 641					1 436
Filiales étrangères (ensemble)				442	0					
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)				66 583	54 961					1 054
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)				1 462	212					

**Note 5.1 : Valeur estimative des titres de participation**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur Estimative	Valeur au bilan	Valeur Estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	1 637	1 965	1 674	1 989
Titres cotés	0		0	
Avances consolidables	0		0	
Créances rattachées	0		0	
Dépréciations	(16)		(18)	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 621</b>	<b>1 965</b>	<b>1 656</b>	<b>1 989</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés	313	355	319	362
Titres cotés	36	0	36	0
Avances consolidables	3	3	4	3
Créances rattachées	0		0	
Dépréciations	(49)		(50)	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>303</b>	<b>358</b>	<b>309</b>	<b>365</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés	44	44	44	44
Titres cotés	0		0	
Avances consolidables	0		0	
Créances rattachées	0		0	
Dépréciations	0		0	
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>347</b>	<b>402</b>	<b>353</b>	<b>409</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>1 968</b>	<b>2 367</b>	<b>2 009</b>	<b>2 398</b>

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres. Celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur Estimative	Valeur au bilan	Valeur Estimative
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>				
Titres non cotés	1 994	2 363	2 041	2 398
Titres cotés	36	0	36	0
<b>Total</b>	<b>2 030</b>	<b>2 363</b>	<b>2 077</b>	<b>2 398</b>



**Note 6 : Variation de l'actif immobilisé****Immobilisations financières**

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2012	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéances)	Autres mouvements	31/12/2012
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	1 674	0	(48)	11	1 637
Avances consolidables	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0
Dépréciations	(18)	(0)	2	0	(16)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 656</b>	<b>(0)</b>	<b>-46</b>	<b>11</b>	<b>1 621</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation</b>					
Valeurs brutes	355	3	(9)	0	349
Avances consolidables	4	0	(1)	0	3
Créances rattachées	0	0	0	0	0
Dépréciations	(50)	(0)	1	0	(49)
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes	44	0	0	0	44
Avances consolidables	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0
Dépréciations	0	0	0	0	0
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>353</b>	<b>3</b>	<b>(9)</b>	<b>0</b>	<b>347</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>2 009</b>	<b>3</b>	<b>(55)</b>	<b>11</b>	<b>1 968</b>

**Immobilisations corporelles et incorporelles**

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2012	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéances)	Autres mouvements	31/12/2012
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	1 816	136	(69)	0	1 883
Amortissements et dépréciations	(629)	(116)	65	0	(680)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 187</b>	<b>20</b>	<b>(4)</b>	<b>0</b>	<b>1 203</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	608	29	(24)	0	613
Amortissements et dépréciations	(444)	(29)	24	0	(449)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>164</b>	<b>(0)</b>	<b>(0)</b>	<b>0</b>	<b>164</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 351</b>	<b>20</b>	<b>(4)</b>	<b>0</b>	<b>1 367</b>

**Note 7 : Comptes de régularisation et actifs divers**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Autres actifs (1)</b>		
Instruments conditionnels achetés	32	28
Comptes de stock et emplois divers	0	1
Débiteurs divers (2)	2 407	3 138
Gestion collective des titres Livret Développement Durable	0	0
Comptes de règlement	103	7
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>2 542</b>	<b>3 174</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	878	631
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	25	2
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	532	628
Autres produits à recevoir	277	281
Charges constatées d'avance	170	197
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	0	0
Charges à répartir	5	6
Autres comptes de régularisation	29	67
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 916</b>	<b>1 812</b>
<b>TOTAL DES AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>4 458</b>	<b>4 986</b>

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) Dont 1 363 M€ au 31/12/2012 suite à la collatéralisation avec CACIB dans le cadre des opérations de marché (contre 2 136 M€ en décembre 2011).

**Note 8 : Dépréciations inscrites en déduction de l'actif**

<i>(en millions d'euros)</i>	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements (1)	Solde au 31/12/2012
Sur opérations interbancaires et assimilées	1	0	(0)	(0)	1
Sur créances clientèle	1 200	587	(566)	(23)	1 198
Sur opérations sur titres	60	3	(27)		36
Sur valeurs immobilisées	79	0	(4)		75
Sur autres actifs	3	4	(1)	0	6
<b>TOTAL</b>	<b>1 343</b>	<b>594</b>	<b>(598)</b>	<b>(23)</b>	<b>1 316</b>

(1) dont effet de la désactualisation : - 25 millions d'euros

**Note 9 : Dettes envers les établissements de crédit – analyse par durée résiduelle**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5 ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	TOTAL	TOTAL
<b>Etablissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
à vue	1 819				1 819	1	1 820	850
à terme	3 089	721	6 286	3 507	13 603	25	13 628	17 388
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 908</b>	<b>721</b>	<b>6 286</b>	<b>3 507</b>	<b>15 422</b>	<b>26</b>	<b>15 448</b>	<b>18 238</b>

**Note 10 : Comptes créditeurs de la clientèle**
**Note 10.1 : Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5 ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	TOTAL	TOTAL
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>								
Comptes ordinaires créditeurs	30 696	0	0	0	30 696	10	30 706	30 225
Comptes d'épargne à régime spécial	32 623	354	1 082	1 119	35 178	409	35 587	35 373
à vue	27 972	0	0	0	27 972	402	28 374	28 017
à terme	4 651	354	1 082	1 119	7 206	7	7 213	7 356
Autres dettes envers la clientèle	8 506	802	3 772	252	13 332	48	13 380	10 353
à vue	427	0	0	0	427	0	427	400
à terme	8 079	802	3 772	252	12 905	48	12 953	9 953
Valeurs données en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Valeur au bilan</b>	<b>71 825</b>	<b>1 155</b>	<b>4 852</b>	<b>1 370</b>	<b>79 206</b>	<b>467</b>	<b>79 673</b>	<b>75 951</b>

**Note 10.2 : Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par zone géographique**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
France (y compris DOM-TOM)	75 725	72 473
Autres pays	3 481	3 048
<b>Total en principal</b>	<b>79 206</b>	<b>75 521</b>
Dettes rattachées	467	430
<b>Valeur au bilan</b>	<b>79 673</b>	<b>75 951</b>

**Note 10.3 : Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agent économique**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Particuliers	56 948	56 163
Professionnels	1 211	1 291
Clientèle financière	1 700	8
Entreprises	17 848	17 042
Collectivités publiques	452	152
Autres agents économiques	1 047	865
<b>Total en principal</b>	<b>79 206</b>	<b>75 521</b>
Dettes rattachées	467	430
<b>Valeur au bilan</b>	<b>79 673</b>	<b>75 951</b>

**Note 11 : Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5 ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	TOTAL	TOTAL
<b>Dettes représentées par un titre</b>								
Bons de caisse	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres du marché interbancaire	0	850	2 850	2 178	5 878	133	6 011	6 006
Titres de créances négociables (1)	2 031	2 830	227	89	5 177	9	5 186	5 242
Emprunts obligataires	0	0	0	1 799	1 799	48	1 847	1 405
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 031</b>	<b>3 680</b>	<b>3 077</b>	<b>4 066</b>	<b>12 854</b>	<b>190</b>	<b>13 044</b>	<b>12 653</b>

(1) Dont 183 millions d'euros émis à l'étranger

**Note 12 : Emprunts obligataires par monnaie d'émission**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011	
	Durée Résiduelle ≤ 1 an	Durée Résiduelle > 1 an ≤ 5 ans	Durée Résiduelle > 5 ans	TOTAL	TOTAL
<b>Euro</b>	0	0	1 799	1 799	1 391
Taux fixe	0	0	1 799	1 799	1 391
Taux variable	0	0	0	0	0
<b>Autres devises de l'UE</b>	0	0	0	0	0
Taux fixe	0	0	0	0	0
Taux variable	0	0	0	0	0
<b>Dollar</b>	0	0	0	0	0
Taux fixe	0	0	0	0	0
Taux variable	0	0	0	0	0
<b>YEN</b>	0	0	0	0	0
Taux fixe	0	0	0	0	0
Taux variable	0	0	0	0	0
<b>Autres devises</b>	0	0	0	0	0
Taux fixe	0	0	0	0	0
Taux variable	0	0	0	0	0
<b>Total en principal</b>	0	0	1 799	1 799	1 391
Taux fixe	0	0	1 799	1 799	1 391
Taux variable	0	0	0	0	0
Dettes rattachées	0	0	0	48	0
<b>Valeur au bilan</b>	0	0	0	1 847	1 391

**Note 13 : Comptes de régularisation et passifs divers**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Autres passifs (1)</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	0	0
Dettes représentatives de titres empruntés	0	0
Instruments conditionnels vendus	32	28
Comptes de règlement et de négociation	136	5
Créditeurs divers	692	591
Versements restant à effectuer sur titres	0	1
<b>Valeur au bilan</b>	<b>860</b>	<b>625</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	579	393
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	26	4
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	0	0
Produits constatés d'avance	482	491
Charges à payer sur engagement sur instruments financiers à terme	1 044	1 145
Autres Charges à payer	668	702
Autres comptes de régularisation	90	70
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 889</b>	<b>2 805</b>
<b>VALEUR TOTALE AU BILAN</b>	<b>3 749</b>	<b>3 430</b>

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

**Note 14 : Provisions**

<i>(en millions d'euros)</i>	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2012
Pour engagements de retraite et assimilés	307	109	(47)	(68)		301
Pour autres engagements sociaux	0	2				2
Pour risques d'exécution des engagements par signature	83	30	(2)	(48)		63
Pour litiges fiscaux						
Pour autres litiges	127	6	(3)	(20)		110
Pour risques pays (1)	3	1		0		4
Pour risques de crédit (2)	438	59		(31)	(3)	463
Pour restructurations (3)	6					6
Pour impôts	0					0
Sur participations	0					0
Pour risques opérationnels (4)	30	4	(2)	(4)		28
Pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (5)	96			(26)		70
Autres	312	83	(9)	(75)		311
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 402</b>	<b>294</b>	<b>(63)</b>	<b>(272)</b>	<b>(3)</b>	<b>1 358</b>

(1) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et/ou résidence).

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(3) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens

(4) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(5) Voir note 16 ci-après.

**Note 15 : Epargne logement**

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur (ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période),
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

**Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	588	211
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 792	4 138
Ancienneté de plus de 10 ans	4 434	2 785
<b>Total Plans d'épargne-logement</b>	<b>6 814</b>	<b>7 134</b>
<b>Total Comptes épargne-logement</b>	<b>1 508</b>	<b>1 607</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>8 322</b>	<b>8 741</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007. Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

**Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Plans d'épargne-logement</b>	47	65
<b>Comptes épargne-logement</b>	248	275
<b>Total encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement</b>	<b>295</b>	<b>340</b>

**Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1	11
Ancienneté de plus de 10 ans	67	77
<b>Total Plans d'épargne-logement</b>	<b>68</b>	<b>88</b>
<b>Total Comptes épargne-logement</b>	<b>2</b>	<b>8</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>70</b>	<b>96</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2012	Dotations	Reprises	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	88		(20)	68
Comptes d'épargne-logement	8		(6)	2
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>96</b>		<b>(26)</b>	<b>70</b>

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul. Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de mieux refléter les conditions de marché.

### Note 16 : Engagements sociaux – avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

**Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi** désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

**Les régimes à prestations définies** désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

**Les régimes à cotisations définies** désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

#### Variations de la dette actuarielle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>407</b>	<b>516</b>
Coûts des services rendus sur la période	8	10
Coût financier	14	12
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime	(44)	(24)
Variation de périmètre	7	1
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	(51)	(63)
(Gains) / pertes actuariels	58	(43)
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>399</b>	<b>409</b>

#### Détail de la charge comptabilisée au résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Coût des services rendus	8	10
Coût financier	14	12
Rendement attendu des actifs	(4)	(4)
Amortissement du coût des services passés		
Gains / (pertes) actuariels nets		(13)
Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes	(44)	(14)
Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>(26)</b>	<b>(9)</b>



**Variation de juste valeur des actifs et des droits à remboursement**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	<b>172</b>	<b>182</b>
Rendement attendu des actifs	4	4
Gains / pertes actuariels	4	(4)
Cotisations payées par l'employeur	2	1
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	7	
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	(10)	(11)
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N</b>	<b>179</b>	<b>172</b>

**Variations de la provision**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>(Provisions)/actifs au 31/12/N-1</b>	<b>240</b>	<b>323</b>
Cotisations payées par l'employeur	(4)	(7)
Variation de périmètre	1	7
Paievements directs de l'employeur	(40)	(45)
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	26	(37)
<b>(PROVISIONS)/ACTIFS AU 31/12/N</b>	<b>223</b>	<b>240</b>

**Hypothèses actuarielles utilisées**

Au 31 décembre 2012, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de -4,2 %,
- une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4,6 %.

**Note 17 : Fonds pour risques bancaires généraux**

Au 31 décembre 2012, il n'existe pas de fonds pour risques bancaires généraux dans les comptes de LCL.

**Note 18 : Dettes subordonnées - analyse par durée résiduelle**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5 ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	TOTAL	TOTAL
<b>Dettes subordonnées</b>								
Dettes subordonnées à terme	0	0	0	0	0	0	0	111
Euro	0	0	0	0	0	0	0	111
Titres et emprunts participatifs	0	0	142	0	142	2	144	179
Autres emprunts subordonnés à terme (1)	0	0	0	0	0	0	0	795
Dettes subordonnées à durée indéterminée (2)	0	0	0	212	212	3	215	279
Euro	0	0	0	212	212	3	215	279
<b>Valeur au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>142</b>	<b>212</b>	<b>354</b>	<b>4</b>	<b>358</b>	<b>1 364</b>

(1) remboursement de la dette subordonnée CL Preferred

(2) durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en &gt; 5 ans

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 7 M€ au 31 décembre 2012 contre 67 M€ au 31 décembre 2011.

**Note 19 : Variation des capitaux propres (avant répartition)**

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (1)	Ecart conversion / réévaluation	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>1 848</b>	<b>185</b>	<b>0</b>	<b>1 093</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>671</b>	<b>3 797</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010	0	0	0	(506)	0	0	0	(506)
Variation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des primes et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat social 2010	0	0	0	671	0	0	(671)	0
Report à nouveau débiteur	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice 2011	0	0	0	0	0	0	624	624
Autres variations	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>1 848</b>	<b>185</b>	<b>0</b>	<b>1 258</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>624</b>	<b>3 915</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011	0	0	0	(550)	0	0	0	(550)
Variation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des primes et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat social 2011	0	0	0	624	0	0	(624)	0
Report à nouveau débiteur	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice 2012	0	0	0	0	0	0	558	558
Autres variations	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>1 848</b>	<b>185</b>	<b>0</b>	<b>1 332</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>558</b>	<b>3 923</b>

(1) Dont 30 millions d'euros de primes d'émission

**Note 20 : Composition des fonds propres**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres	3 923	3 915
Fonds pour risques bancaires généraux	0	0
Dettes subordonnées et titres participatifs (1)	358	1 364
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>4 281</b>	<b>5 279</b>

(1) remboursement de la dette subordonnée CL Preferred

**Note 21 : Opérations effectuées en devises****Contributions par devise au bilan**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	115 203	112 631	114 514	111 900
Autres devises	1 375	1 375	1 653	1 608
<b>Valeur brute</b>	<b>116 578</b>	<b>114 006</b>	<b>116 167</b>	<b>113 508</b>
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	2 294	3 548	2 174	3 490
Dépréciations	(1 318)		(1 343)	
<b>Total</b>	<b>117 554</b>	<b>117 554</b>	<b>116 998</b>	<b>116 998</b>

**Note 22 : Opérations de change, emprunts et prêts en devises**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>	<b>62</b>	<b>62</b>	<b>55</b>	<b>55</b>
Devises	31	31	28	27
Euros	31	31	27	28
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>1 668</b>	<b>1 667</b>	<b>1 775</b>	<b>1 773</b>
Devises	828	828	911	911
Euros	840	839	864	862
<b>Prêts et emprunts en devises</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>23</b>	<b>23</b>
Prêts et emprunts en devises	35	35	23	23
<b>Total</b>	<b>1 765</b>	<b>1 764</b>	<b>1 853</b>	<b>1 851</b>

**Note 23 : Opérations sur instruments financiers à terme**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>266 169</b>	<b>18 005</b>	<b>284 174</b>	<b>293 437</b>
<b>Opérations sur marchés organisés (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	0	0
Contrats à terme de change	0	0	0	0
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	0	0	0	0
Autres contrats à terme	0	0	0	0
<b>Opérations de gré à gré (1)</b>	<b>266 169</b>	<b>18 005</b>	<b>284 174</b>	<b>293 437</b>
Swaps de taux d'intérêt	266 169	18 005	284 174	293 437
Autres contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	0	0
Contrats à terme de change	0	0	0	0
F.R.A.	0	0	0	0
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	0	0	0	0
Autres contrats à terme	0	0	0	0
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>0</b>	<b>5 274</b>	<b>5 274</b>	<b>4 994</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Instruments de taux de change à terme				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Autres instruments à terme				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>0</b>	<b>5 274</b>	<b>5 274</b>	<b>4 994</b>
Options de swap de taux				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Autres instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés	0	1 621	1 621	1 923
Vendus	0	1 621	1 621	1 923
Instruments de taux de change à terme				
Achetés	0	989	989	544
Vendus	0	989	989	544
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés	0	27	27	30
Vendus	0	27	27	30
Autres instruments à terme				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
<b>Dérivés de Crédit</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>266 169</b>	<b>23 280</b>	<b>289 448</b>	<b>298 431</b>

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats)

Ne figurent pas dans cette note les engagements en devises (change à terme et swaps de devises). Les informations relatives à ces instruments sont présentées dans les notes 23.1 et 23.2

**Note 23.1 : Opérations sur instruments financiers à terme – encours notionnels par durée résiduelle**

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 31/12/2012			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de change	1 448	530	0	1 448	530	0	0	0	0
Options de taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes en devises sur marchés organisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
F.R.A.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt	136 254	46 056	101 864	136 254	46 056	101 864	0	0	0
Autres instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels	1 780	1 054	408	1 780	1 054	408	0	0	0
Forward taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles sur actions et indices	14	40	0	14	40	0	0	0	0
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>139 496</b>	<b>47 680</b>	<b>102 272</b>	<b>139 496</b>	<b>47 680</b>	<b>102 272</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Swaps de devises	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations de change à terme	3 335	0	0	3 335	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>3 335</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 335</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>142 831</b>	<b>47 680</b>	<b>102 272</b>	<b>142 831</b>	<b>47 680</b>	<b>102 272</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 31/12/2011			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de change	934	154	0	934	154	0	0	0	0
Options de taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes en devises sur marchés organisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
F.R.A.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt	144 105	45 620	103 712	144 105	45 620	103 712	0	0	0
Autres instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels	427	2 779	640	427	2 779	640	0	0	0
Forward taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles sur actions et indices	19	41	0	19	41	0	0	0	0
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>145 485</b>	<b>48 594</b>	<b>104 352</b>	<b>145 485</b>	<b>48 594</b>	<b>104 352</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Swaps de devises	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations de change à terme	3 548	0	0	3 548	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>3 548</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 548</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>149 033</b>	<b>48 594</b>	<b>104 352</b>	<b>149 033</b>	<b>48 594</b>	<b>104 352</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Note 23.2 : Instruments financiers à terme – juste valeur**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	juste valeur positive	juste valeur négative	Encours notionnels	juste valeur positive	juste valeur négative	Encours notionnels
Futures	0	0	0	0	0	0
Options de change	13	13	1 978	10	10	1 088
Opérations fermes en devises sur marchés organisés	0	0	0	0	0	0
Options de taux	0	0	0	0	0	0
F.R.A.	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt	8 645	9 541	284 174	4 953	6 811	293 437
Forward taux	0	0	0	0	0	0
Autres instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels	33	34	3 242	13	13	3 846
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnels sur actions et indices	6	6	54	5	5	60
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>8 697</b>	<b>9 594</b>	<b>289 448</b>	<b>4 981</b>	<b>6 839</b>	<b>298 431</b>
Swaps de devises	0	0	0	0	0	0
Opérations de change à terme	23	22	3 335	47	46	3 548
<b>Sous-total</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>3 335</b>	<b>47</b>	<b>46</b>	<b>3 548</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 719</b>	<b>9 616</b>	<b>292 783</b>	<b>5 028</b>	<b>6 885</b>	<b>301 979</b>

**Note 23.3 : Information sur les Swaps**
**Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt**

<i>(en millions d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux Contrats assimilés (1)		10 590	255 580	18 005

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

**Note 24 : Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés**
**Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	1 629	139	1 768	1 003	68	1 071
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les autres contreparties	446	76	522	342	67	409
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>2 075</b>	<b>215</b>	<b>2 290</b>	<b>1 345</b>	<b>135</b>	<b>1 480</b>
<b>Dont risques sur contrats de :</b>						
Taux d'intérêt, change et matières premières	2 070	214	2 284	1 343	134	1 477
Dérivés actions et sur indices	5	1	6	2	1	3
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>2 075</b>	<b>215</b>	<b>2 290</b>	<b>1 345</b>	<b>135</b>	<b>1 480</b>
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation (1)	1 623	0	1 623	992	0	992
<b>TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION</b>	<b>452</b>	<b>215</b>	<b>667</b>	<b>353</b>	<b>135</b>	<b>488</b>

\* calculé selon les normes prudentielles Bâle II

(1) Effet des accords de collatéralisation avec CACIB dans le cadre des opérations de marché mis en place au 1er trimestre 2010

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

**Note 25 : Engagements donnés et reçus**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Engagements donnés</b>	<b>21 085</b>	<b>23 976</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>14 121</b>	<b>16 774</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	576	2 845
Engagements en faveur de la clientèle	13 545	13 929
Ouverture de crédits confirmés	11 902	12 282
- Ouverture de crédits documentaires	174	161
- Autres ouvertures de crédits confirmés	11 728	12 121
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 643	1 647
<b>Engagements de garantie</b>	<b>6 964</b>	<b>7 202</b>
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	1 458	1 494
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	111	155
Autres garanties	1 347	1 339
Engagements d'ordre de la clientèle	5 506	5 708
Cautions immobilières	8	29
Autres garanties d'ordre de la clientèle ( 1 )	5 498	5 679
<b>Engagements sur titres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Titres acquis avec faculté de rachat ou reprise	0	0
. Autres engagements à donner	0	0
<b>Engagements reçus</b>	<b>63 277</b>	<b>55 148</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>12 492</b>	<b>6 706</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	12 491	6 705
Engagements reçus de la clientèle	1	1
<b>Engagements de garantie</b>	<b>50 786</b>	<b>48 442</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	48 480	46 065
Engagements reçus de la clientèle	2 306	2 377
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	0	0
Autres garanties reçues	2 306	2 377
<b>Engagements sur titres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Titres vendus avec faculté de rachat ou reprise	0	0
. Autres engagements reçus	0	0

(1) Les garanties financières présentées séparément au 31 décembre 2011 pour un montant de 1 731 millions d'euros ont été reclassées en "autres garanties d'ordre de la clientèle".



**Note 26 : Actifs donnés et reçus en garantie**

Les principales créances apportées en garantie par LCL sont enregistrées au hors-bilan dans le poste « Autres engagements donnés » et concernent :

- les créances éligibles au refinancement auprès de la Banque de France pour 18 720 millions d'euros,
- les crédits à l'habitat auprès de la CRH à hauteur de 8 345 millions d'euros,
- les crédits immobiliers dans le cadre d'opérations de refinancement avec la S.F.E.F et C.A.CB pour 9 162 millions d'euros.

De plus, 1 363 millions d'euros ont été déposés auprès de CA-CIB dans le cadre des opérations de collatéralisation sur les instruments financiers à terme.

**Actifs obtenus par prise de possession de garantie en cours de période**

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

**Garanties détenues dont l'entité peut disposer**

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par LCL et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de LCL.

**Note 27 : Produits nets d'intérêts et revenus assimilés**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>4 128</b>	<b>4 235</b>
- sur opérations avec les établissements de crédit	476	524
- sur opérations internes au Crédit Agricole		
- sur opérations avec la clientèle	3 649	3 705
- sur obligations et autres titres à revenu fixe	3	6
- produits nets sur opérations de macro-couverture		
- sur dettes représentées par un titre	0	
- autres intérêts et produits assimilés	0	
<b>Intérêts et charges assimilés</b>	<b>(1 955)</b>	<b>(2 313)</b>
- sur opérations avec les établissements de crédit	(313)	(488)
- sur opérations internes au Crédit Agricole		
- sur opérations avec la clientèle	(1 252)	(1 243)
- charges nettes sur opérations de macro-couverture	(16)	(225)
- sur obligations et autres titres à revenu fixe		
- sur dettes représentées par un titre	(374)	(357)
- autres intérêts et charges assimilés	(0)	(0)
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTERÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS (1)</b>	<b>2 173</b>	<b>1 922</b>

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2012 est de 7 millions d'euros, il était de -67 millions d'euros au 31 décembre 2011

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

**Note 28 : Revenus des titres**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Revenus des titres à revenus fixes</b>	<b>3</b>	<b>6</b>
Titres de placement	3	5
Livret Développement Durable		
Titres d'investissement		
Opérations diverses sur titres	0	1
<b>Revenus des titres à revenus variables</b>	<b>36</b>	<b>34</b>
Parts dans les entreprises liées, Titres de participation et autres titres détenus à long terme	36	34
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	0	0
Opérations diverses sur titres		
<b>TOTAL DES REVENUS SUR TITRES</b>	<b>39</b>	<b>40</b>

**Note 29 : Produit net des commissions**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	17	(24)	(7)	10	(2)	8
Sur opérations internes au Crédit Agricole						
Sur opérations avec la clientèle	608	(51)	557	659	(48)	611
Sur opérations sur titres	0	(0)	0	1	(0)	1
Sur opérations de change	3	(0)	3	3		3
Sur opérations sur instruments financiers à terme et Autres opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers (1)	1 109	(209)	900	1 186	(218)	968
Provisions pour risques		(2)	(2)		(20)	(20)
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>1 737</b>	<b>(286)</b>	<b>1 451</b>	<b>1 859</b>	<b>(288)</b>	<b>1 571</b>

(1) dont prestations d'assurance-vie : 259 millions d'euros

**Note 30 : Gains ou pertes des opérations sur portefeuille de négociation**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Solde des opérations sur titres de transaction	(1)	(0)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	5	6
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	2	6
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION</b>	<b>6</b>	<b>12</b>

**Note 31 : Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Titres de placement</b>		
<b>Dotations ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>20</b>	<b>(14)</b>
Dotations aux dépréciations	(3)	(16)
Reprises de dépréciations	23	2
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>6</b>	<b>44</b>
Plus-values de cession réalisées	14	47
Moins-values de cession réalisées	(8)	(3)
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>26</b>	<b>30</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
<b>Dotations ou reprise nette aux dépréciations</b>		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>		<b>(0)</b>
Plus-values de cession réalisées		(0)
Moins-values de cession réalisées		(0)
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>		<b>(0)</b>
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b>	<b>26</b>	<b>30</b>

**Note 32 : Autres produits et charges d'exploitation bancaire**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Produits divers	45	30
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	12	11
Reprises de provisions	3	23
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>60</b>	<b>64</b>
Charges diverses	(31)	(44)
Quote part des opérations faites en commun	(30)	(32)
Refacturation et transfert de charges		
Dotations de provisions	(4)	(5)
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(65)</b>	<b>(81)</b>
<b>TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>(5)</b>	<b>(17)</b>

**Note 33 : Charges générales d'exploitation**

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	(862)	(748)
Charges sociales :	(370)	(352)
- Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies		
Intéressement et participation	(105)	(103)
Impôts et taxes sur rémunérations	(163)	(143)
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>(1 500)</b>	<b>(1 346)</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	29	29
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>(1 471)</b>	<b>(1 317)</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes	(94)	(73)
Services extérieurs et autres frais administratifs	(864)	(918)
<b>Total des charges administratives</b>	<b>(958)</b>	<b>(991)</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	33	29
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>(925)</b>	<b>(962)</b>
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>(2 396)</b>	<b>(2 279)</b>

**Effectif en fin de période**
**Effectif par catégorie**

	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	8 202	7 963
Non-cadres	11 901	12 149
<b>TOTAL</b>	<b>20 103</b>	<b>20 112</b>
Dont : Personnel mis à disposition	121	250

**Note 34 : Coût du risque**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>(714 )</b>	<b>(832 )</b>
Dépréciations sur créances douteuses	(576 )	(595 )
Autres dotations aux provisions et dépréciations	(138 )	(237 )
<b>Reprises des provisions et dépréciations</b>	<b>705</b>	<b>810</b>
Reprises des dépréciations sur créances douteuses (1)	559	554
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	146	256
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>(9 )</b>	<b>(22 )</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	(67 )	(60 )
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	(243 )	(199 )
Décote sur prêts restructurés	(6 )	(5 )
Récupérations sur créances amorties	14	10
Autres pertes		
<b>Coût du risque</b>	<b>(311 )</b>	<b>(276 )</b>

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses : 237 millions d'euros

(2) Dont utilisées en couverture de risques provisionnés au passif : 6 millions d'euros

**Note 35 : Résultat net sur actifs immobilisés**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	(0)	(6)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(0)	(6)
<b>Reprises des dépréciations</b>	4	5
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	4	5
<b>Dotations ou reprise nette aux dépréciations</b>	4	1
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	4	1
<b>Plus-values de cession réalisées</b>	1	0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1	0
<b>Moins-values de cession réalisées</b>	(1)	(0)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(1)	(0)
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
<b>Solde des plus et moins-values de cession</b>	(0)	(0)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(0)	(0)
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	4	0
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>		
Plus-values de cession	6	3
Moins-values de cession	(0)	(0)
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	6	3
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	10	3

**Note 36 : Charges et produits exceptionnels**

LCL n'a pas comptabilisé d'opérations en résultat exceptionnel sur l'exercice 2012.

**Note 37 : Evénements postérieurs à la clôture susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation**

Néant.

### Note 38 : Affectation des résultats

Le Conseil d'administration propose de distribuer un montant de 566 670 000,00 euros, à titre de dividende, constitué du résultat distribuable de l'exercice de 558 089 246,56 euros et d'un prélèvement sur le « report à nouveau », soit 8 580 753,44 euros.

Le dividende par titre s'élève à 1,59 euro. Ce dividende est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui résulte de l'article 158-3-2° du CGI. Ce dividende pourra, au choix de l'actionnaire, être perçu soit en numéraire, soit en actions ordinaires nouvelles.

Le dividende sera mis en paiement en numéraire ou en titres le 26 avril 2013.

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices s'établissaient ainsi :

	Nombre d'actions	Montant de la distribution €	Dividende net par action €	Distribution éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI (€) (1)
2009	356 507 037	456 329 007,36	1,28	456 329 007,36
2010	356 507 037	506 239 992,54	1,42	506 239 992,54
2011	356 507 037	549 020 836,98	1,54	549 020 836,98

(1) Cet abattement bénéficie aux seules personnes physiques domiciliées en France

### Note 39 : Implantation dans des Etats ou territoires non coopératifs

LCL ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

### Note 40 : Publicité des honoraires de commissaires aux comptes

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de LCL.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2012 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	
	PWC	Mazars
<b>Audit</b>		
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	332	332
Missions accessoires		
<b>Sous-total</b>	<b>332</b>	<b>332</b>
<b>Autres prestations</b>		
Juridique, fiscal et social		
Technologie de l'information		
Audit interne		
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>332</b>	<b>332</b>

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

## 4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Crédit Lyonnais, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



## II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de non-recouvrement de créances, inhérents à ses activités, comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations et des provisions qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir le risque de pertes potentielles inhérentes aux plans et comptes épargne-logement, comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ce risque ainsi que pour déterminer le montant de la provision qu'elle estime nécessaire, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.
- La note 1 de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et avantages sociaux futurs. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 16 de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.
- Votre société procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation, des autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées et les provisions pour risques. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur, la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

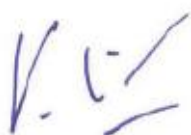
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 27 mars 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



Pierre Clavié



Catherine Pariset



Franck Boyer



Anne Veaute

# ATTESTATION DU RESPONSABLE

## ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Villejuif, le 27 mars 2013

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials 'ON' with a horizontal line underneath.

**Olivier Nicolas**

Directeur Finance & Grands institutionnels